



Cliché : Jean-Pierre Ferrand

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 FR5300059
« Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du
Loc'h et de Lannédec »

TOME II

Point 3 : Enjeux, Objectifs et Fiches actions

Point 4 : Cahiers des charges Natura 2000

Point 5 : Charte Natura 2000

Point 6 : Méthodes de suivi et d'évaluation

06 juillet 2010

Rédaction : Bureau d'étude Biotope et Cap l'Orient agglomération
Maîtrise d'ouvrage : Cap l'Orient agglomération

Cap l'Orient
agglomération



SOMMAIRE

| | | |
|------------|---|-----------|
| I | ENJEUX ET OBJECTIFS GENERAUX | 5 |
| I.1 | RAPPEL DES ENJEUX LIES AU RESEAU NATURA 2000 | 5 |
| I.2 | ENJEUX ET OBJECTIFS GENERAUX | 5 |
| I.2.1 | <i>Enjeu de maintien et restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire</i> | <i>5</i> |
| I.2.2 | <i>Enjeu d'efficacité de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site</i> | <i>5</i> |
| II | OBJECTIFS OPERATIONNELS | 6 |
| III | FICHES « ACTIONS » | 8 |
| III.1 | PRESENTATION DES FICHES | 8 |
| III.1.1 | <i>Logique des fiches « actions »</i> | <i>8</i> |
| III.1.2 | <i>Contenu des fiches</i> | <i>8</i> |
| III.2 | FICHES « ACTIONS » | 10 |
| A1 | <i>Résorber les dépôts sauvages</i> | <i>12</i> |
| A2 | <i>Maîtriser les espèces exogènes envahissantes</i> | <i>16</i> |
| B1 | <i>Restaurer les habitats d'intérêt communautaire dégradés par l'érosion et la surfréquentation</i> | <i>19</i> |
| B2 | <i>Gérer les landes évoluant naturellement vers les fourrés</i> | <i>22</i> |
| B3 | <i>Gérer les landes humides</i> | <i>25</i> |
| B4 | <i>Gérer la végétation de haut de plage, la dune embryonnaire</i> | <i>27</i> |
| B5 | <i>Gérer les dunes grises qui évoluent vers les fourrés</i> | <i>30</i> |
| B6 | <i>Gérer les canaux eutrophes et la population d'agrion de Mercure</i> | <i>32</i> |
| B7 | <i>Gérer les dépressions humides intradunales anciennes carrières d'extraction de sable</i> | <i>34</i> |
| B8 | <i>Gérer les prairies subhalophiles</i> | <i>38</i> |
| B9 | <i>Gérer les mégaphorbiaies eutrophes</i> | <i>40</i> |
| B10 | <i>Favoriser le maintien des populations de loutre d'Europe</i> | <i>42</i> |
| B11 | <i>Améliorer la continuité des milieux naturels</i> | <i>45</i> |
| B12 | <i>Gérer les mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards</i> | <i>47</i> |
| B13 | <i>Conserver et améliorer la dynamique fluviale de la rivière Laïta</i> | <i>49</i> |
| B14 | <i>Gérer les végétations siliceuses</i> | <i>51</i> |
| B15 | <i>Créer, rétablir et gérer des mares</i> | <i>53</i> |
| B16 | <i>Favoriser le maintien des populations de chauves-souris</i> | <i>55</i> |
| C1 | <i>Maîtriser la fréquentation et son impact sur les habitats sur la façade littorale</i> | <i>58</i> |
| C2 | <i>Maintenir les caractéristiques hydriques ainsi que la qualité de l'eau des zones humides et des cours d'eau</i> | <i>62</i> |
| C3 | <i>Réflexion sur la pertinence d'une extension du périmètre Natura 2000</i> | <i>65</i> |
| C4 | <i>Adapter les pratiques de pêche à la conservation des populations de saumons atlantique et des habitats marins</i> | <i>68</i> |
| C5 | <i>Maîtriser les loisirs et leurs impacts sur les habitats et les espèces marins</i> | <i>70</i> |
| D1 | <i>Communiquer sur la procédure Natura 2000</i> | <i>72</i> |
| D2 | <i>Communiquer sur les espèces et milieux naturels</i> | <i>76</i> |
| D3 | <i>Assister les différents aménageurs pour les études d'impact</i> | <i>80</i> |
| E1 | <i>Suivre et évaluer le patrimoine naturel et sa gestion</i> | <i>82</i> |
| E2 | <i>Assurer et suivre la mise en œuvre du document d'objectifs</i> | <i>87</i> |
| IV | CAHIERS DES CHARGES TYPES APPLICABLES AUX CONTRATS NATURA 2000 | 90 |
| IV.1 | GENERALITES | 90 |
| IV.1.1 | <i>Qu'est ce qu'un Contrat Natura 2000 ?</i> | <i>90</i> |
| IV.1.2 | <i>Contenu des cahiers des charges types</i> | <i>90</i> |
| IV.2 | CAHIERS DES CHARGES TYPE POUR CE SITE NATURA 2000 | 90 |
| IV.2.1 | <i>Cahier des charges type applicable à la gestion des landes et des landes humides évoluant naturellement vers les fourrés</i> | <i>91</i> |
| IV.2.2 | <i>Cahier des charges type applicable à la restauration et la gestion des milieux dunaires d'intérêt communautaire</i> | <i>94</i> |
| IV.2.3 | <i>Cahier des charges type applicable à la réhabilitation et la gestion des dépressions humides intradunales</i> | <i>96</i> |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| V | CHARTRE NATURA 2000 | 96 |
| V.1 | GENERALITES..... | 96 |
| V.1.1 | <i>Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?</i> | 96 |
| V.1.2 | <i>Que contient la charte ?</i> | 96 |
| V.1.3 | <i>Qui peut adhérer à la charte et sur quel territoire ?</i> | 96 |
| V.1.4 | <i>Quels sont les avantages pour l'adhérent ?</i> | 96 |
| V.1.5 | <i>Contrôle des engagements</i> | 96 |
| V.1.6 | <i>Charte, Contrat Natura 2000 et Mesures Agro-environnementales Territorialisées</i> | 96 |
| V.2 | LA CHARTRE NATURA 2000 DU SITE | 96 |
| | CHARTRE NATURA 2000 du site n° FR5300059..... | 96 |
| | « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec » | 96 |
| VI | METHODES DE SUIVI ET D'EVALUATION | 96 |
| VI.1 | SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS..... | 96 |
| VI.1.1 | <i>Évaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion</i> | 96 |
| VI.1.2 | <i>Évaluation et adaptation du document d'objectifs</i> | 96 |
| VI.2 | SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES | 96 |
| VI.2.1 | <i>Suivis scientifiques</i> | 96 |
| VI.2.2 | <i>Études complémentaires</i> | 96 |
| VI.2.3 | <i>Suivi photographique</i> | 96 |
| VI.3 | DIFFUSION DU SUIVI ET DE L'EVALUATION | 96 |
| VI.3.1 | <i>Mission de l'opérateur</i> | 96 |
| VI.3.2 | <i>Bilan d'activités annuel</i> | 96 |
| VI.3.3 | <i>Comité de pilotage</i> | 96 |
| VI.3.4 | <i>Groupes de travail</i> | 96 |

Point III du Document d'Objectifs

Enjeux, Objectifs et Fiches Actions

I Enjeux et Objectifs généraux

I.1 Rappel des enjeux liés au réseau Natura 2000

L'objectif principal du réseau Natura 2000 est **de maintenir dans un bon état de conservation les habitats et les populations d'espèces animales et végétales considérés comme « d'intérêt communautaire »**.

I.2 Enjeux et Objectifs généraux

Les objectifs et enjeux liés au réseau Natura 2000, conjugués avec le diagnostic écologique et socio-économique du site ainsi que la concertation avec les différents partenaires et usagers du site ont permis de déterminer plusieurs objectifs généraux qui se déclinent en différents objectifs opérationnels :

I.2.1 Enjeu de maintien et restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Trois objectifs généraux se dégagent de cet enjeu principal, lié aux enjeux du réseau Natura 2000 et appliqués au site.

A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les milieux naturels sont des systèmes biologiques en constante interaction avec leur environnement. Certains facteurs et phénomènes, internes ou externes aux milieux, d'origine naturelle ou anthropique, interviennent dans l'état de conservation des habitats. Ceux-ci participent donc de manière bénéfique ou négative, directe ou indirecte, à la présence et au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Afin de permettre le maintien et la restauration de ce patrimoine, il sera nécessaire de limiter, dans la mesure du possible, les facteurs ayant une influence négative sur ce patrimoine.

B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

L'état des lieux effectué sur le site montre que certains habitats sont dans un état de conservation défavorable, comme les pelouses décapées. D'autres présentent un meilleur état de conservation, mais sont sujets à des évolutions les menaçant. C'est le cas du développement des fourrés en remplacement des landes. Des actions devront être entreprises afin de restaurer et entretenir ces milieux et d'assurer leur pérennité au sein du site.

C : Gestion raisonnée des activités sur le site

De nombreuses activités existent sur le site, plus ou moins favorables à son patrimoine naturel. Afin de maintenir les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sur le site, des actions seront entreprises en équilibre avec les activités locales afin de les concilier avec les objectifs de maintien du patrimoine naturel du site.

I.2.2 Enjeu d'efficacité de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site

Cet enjeu, annexe vis-à-vis des objectifs directs de maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire, est pourtant primordial. En effet, les modalités d'application du réseau Natura 2000 en France étant basées sur la motivation des acteurs locaux et sur leur engagement volontaire, il s'agit d'un enjeu de réussite du projet sur le site.

D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site

Les objectifs de gestion du site et du réseau Natura 2000 nécessitent l'adhésion, le soutien et l'implication des usagers et acteurs locaux. Il convient donc d'assurer une bonne information des différents publics quant au patrimoine du site, à la démarche engagée et aux actions mises en œuvre.

E : Mise en place des actions du DOCOB, de suivis du site et d'indicateurs de réussite des actions proposées

Le DOCOB est un outil de gestion et de programmation du site qui doit permettre d'atteindre les objectifs déclinés dans ce document. Il s'agit d'un outil qui doit évoluer avec le site et qui nécessite donc une réévaluation régulière afin de conserver son efficacité. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions de suivis et d'évaluation du site, des habitats et espèces d'intérêt communautaire et des mesures de gestions proposées.

II Objectifs opérationnels

Afin d'atteindre les **objectifs généraux** précédemment définis et conformément aux orientations du réseau Natura 2000, une série d'**objectifs opérationnels** sont proposés et déclinés en une série d'actions et de mesures concrètes à mettre en œuvre. Les **fiches « actions »** présentées dans ce document synthétisent les **mesures et actions à mener** pour atteindre les objectifs **opérationnels et généraux** de maintien ou de rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La définition des **objectifs opérationnels** s'est appuyée sur :

- **L'état des lieux environnemental** réalisé dans le cadre du DOCOB (Tome I) et la **connaissance actuelle des habitats et espèces d'intérêt communautaire** ;
- La **connaissance des acteurs et des usages pratiqués** sur le site et issu de la première phase du DOCOB ;
- Une **concertation et des groupes de travail** réunissant les acteurs et usagers du site, organisés par l'opérateur local ;
- Les documents de planification et d'orientation, statut et démarches existantes sur le site.

Les fiches correspondantes sont présentées ci-après, en fonction des objectifs généraux mais aussi des domaines et habitats sur lesquelles elles s'appliquent.

| OBJECTIFS OPERATIONNELS ET FICHES ACTIONS PROPOSEES POUR LE SITE | |
|---|---|
| Code | Objectif |
| Enjeu de maintien et restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire | |
| A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire | |
| A1 | Résorber les dépôts sauvages |
| A2 | Maîtriser les espèces exogènes envahissantes |
| B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | |
| B1 | Restaurer les habitats d'intérêt communautaire dégradés par l'érosion et la surfréquentation |
| B2 | Gérer les landes évoluant naturellement vers les fourrés |
| B3 | Gérer les landes humides |
| B4 | Gérer la végétation de haut de plage, la dune embryonnaire |
| B5 | Gérer les dunes grises qui évoluent vers les fourrés |
| B6 | Gérer les canaux eutrophes et la population d'agrion de Mercure |
| B7 | Gérer les dépressions humides intradunales anciennes carrières d'extraction de sable |
| B8 | Gérer les prairies subhalophiles |
| B9 | Gérer les mégaphorbiaies eutrophes |
| B10 | Favoriser le maintien des populations de loutre d'Europe |
| B11 | Améliorer la continuité des milieux naturels |
| B12 | Gérer les mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards alpins |
| B13 | Conserver et améliorer la dynamique fluviale de la rivière Laïta |
| B14 | Gérer les végétations siliceuses |
| B15 | Créer, rétablir et gérer les mares |
| B16 | Favoriser le maintien des populations de chauves-souris |
| C : Gestion raisonnée des activités sur le site | |
| C1 | Maîtriser la fréquentation et son impact sur les habitats d'intérêt communautaire sur la façade littorale |
| C2 | Maintenir les caractéristiques hydriques ainsi que la qualité de l'eau des zones humides et des cours d'eau |
| C3 | Réflexion sur la pertinence d'une extension du périmètre Natura 2000 |
| C4 | Adapter les pratiques de pêche à la conservation des populations de saumons atlantique et des habitats marins |
| C5 | Maîtriser les loisirs et leurs impacts sur les habitats et les espèces marines |
| Enjeu d'efficacité de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site | |
| D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site | |
| D1 | Communiquer sur la procédure Natura 2000 |
| D2 | Communiquer sur les espèces et milieux naturels |
| D3 | Assister les différents aménageurs pour les études d'impact |
| E : Mise en place des actions du DOCOB, de suivis du site et d'indicateurs de réussite des actions proposées | |
| E1 | Suivre et évaluer le patrimoine naturel et sa gestion |
| E2 | Assurer et suivre la mise en œuvre du document d'objectifs |

III Fiches « actions »

III.1 Présentation des fiches

III.1.1 Logique des fiches « actions »

À la suite du diagnostic du site et de la présentation des enjeux et objectifs dans le tome I du DOCOB, ce tome II présente les **actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs définis**. Ces **fiches « actions »** Natura 2000 présentent les types d'intervention et d'actions qu'il convient de réaliser afin d'atteindre les objectifs identifiés dans le DOCOB. Les fiches restent des propositions cohérentes, mais **sans caractère d'obligation**, conformément à l'application française des directives européennes concernées. Ce sont des « **propositions de toutes natures** » qui ont des **approches locales ou globales** des enjeux concernés. Ces fiches ne sont pas une réponse unique aux objectifs mais **des bases d'actions qui peuvent évoluer dans le temps et offrir des pistes de réflexion**. Ainsi, d'autres actions pourront être envisagées dans la mesure où elles répondent aux objectifs du réseau Natura 2000 et du DOCOB sur le site.

Afin de rendre ces fiches lisibles, structurées, cohérentes et opérationnelles, elles sont standardisées selon un modèle qui s'applique à chacune d'entre elles, classées selon les objectifs qu'elles visent et peuvent être considérées de manière indépendante les unes des autres.

III.1.2 Contenu des fiches

Afin d'être facilement lisibles, les fiches suivent un canevas standardisé. Elles se déclinent en 17 rubriques.

III.1.2.1 Titre et code de la Fiche « Actions »

La première rubrique donne un code et un titre à la fiche « actions ». La lettre du code (A, B, C, E ou D) rappelle l'objectif général auquel la fiche est liée. Le chiffre permet d'identifier la fiche « actions » et n'a aucun caractère de hiérarchisation. Le titre précise l'objectif opérationnel visé par la fiche « actions ».

III.1.2.2 Objectif général visé

Cette rubrique rappelle l'objectif général visé par la fiche action.

III.1.2.3 Finalité de l'objectif opérationnel

Cette rubrique précise le ou les objectif(s) concrets opérationnels à atteindre par la mise en œuvre des actions proposées dans la fiche « actions ».

III.1.2.4 Priorité de l'objectif

Elle présente également le degré de priorité de mise en œuvre des actions. Ce caractère de priorité est évalué à partir de la **situation sur le site** au moment de la réalisation de **l'état des lieux du site**. Il correspond donc à des critères, à un moment donné. Ainsi, ce degré pourra être revu dans le temps en fonction des données qui pourront être recueillies. Sa qualification va de faible à haute et tient avant tout compte des **milieux naturels et espèces concernés, de leur représentativité sur le site, de leur état de conservation et des menaces**. Ainsi, des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire en mauvais état de conservation ou menacés présenteront une priorité d'intervention plus forte qu'un habitat commun et/ou non menacé. Ce degré de priorité tient également compte de facteurs indépendants des milieux naturels mais influant sur la capacité des actions à voir le jour, tel que les stratégies d'aménagement locales, la motivation des acteurs locaux face à l'enjeu ou les opportunités actuelles ou à venir.

Le degré de priorité de l'objectif est noté avec des étoiles : ******* ****** *****
Fort Moyen Faible

III.1.2.5 Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernées

Cette rubrique indique quels sont les **habitats et espèces d'intérêt communautaire** concernés par l'action.

III.1.2.6 Actions liées

Les fiches sont conçues pour être indépendantes les unes des autres dans leur mise en œuvre. Cependant, différents objectifs peuvent se supporter entre eux, créer des synergies ou simplement se faciliter. Lors de la mise en œuvre d'une fiche « actions », cette rubrique permettra de savoir si d'autres fiches « actions » peuvent concourir à la réussite de l'objectif visé. Par exemple, les différents objectifs opérationnels sont quasiment tous liés à l'objectif de communication et la mise en œuvre de ses actions, puisque celles-ci

permettront une information et une acceptation des projets, elles participeront activement à la mise en place et à la réussite des actions d'aménagement d'autres objectifs opérationnels.

III.1.2.7 Carte de localisation des mesures à mettre en œuvre

Quand cela est possible et nécessaire, une ou des cartes peuvent préciser la localisation des secteurs ou peuvent être mis en œuvre les actions.

III.1.2.8 Acteurs et coûts

Cette rubrique présente succinctement :

- **Les maîtres d'ouvrage potentiels** qui sont susceptibles de prendre en charge la réalisation des actions proposées ; en aucun cas l'approbation du document d'objectifs ne revient à engager ces maîtres d'ouvrage potentiel. Cette rubrique est renseignée à titre indicatif pour faciliter ensuite la mise en œuvre du DOCOB.
- **Les autres partenaires potentiels** qui peuvent apporter une aide et un concours sans toutefois être porteur de l'action. Dans cette rubrique, les maîtres d'ouvrage potentiels sont toujours présents, en plus des partenaires indiqués.
- **Les financements potentiels** correspondent aux outils et partenaires financiers susceptibles de subventionner certaines actions prévues dans la fiche action. En effet, si les contrats Natura 2000 sont les outils privilégiés de ces actions, plusieurs autres financements et partenaires sont mobilisables : Mesures Agro-Environnementales (MAE), Contrat Restauration Entretien de Milieux Aquatiques (CREMA), Subvention d'investissement du MEEDDM, subvention ou investissement des Conseils Généraux au titre des Espaces Naturels Sensibles (CG), du Conservatoire du littoral (CEL), contrat « Nature » de la Région Bretagne, Réserve Naturelle Régionale (RNR), subvention des collectivités locales. Les codes des actions finançables par un contrat Natura 2000 dans le cadre de la mesure 323B du Programme de Développement Rural Hexagonal est rappelé lorsque l'action existe dans le PDRH.
- **L'estimation globale du coût de l'action** reste estimative et basé sur des expériences antérieures. Il peut donc évoluer et ne doit être considéré qu'à titre indicatif et non pas comme un seuil budgétaire.

III.1.2.9 Enjeux et problématiques

Une présentation des facteurs influant sur les habitats et espèces concernés est faite à partir des données existantes et recueillies. Les enjeux de conservation sont dégagés.

III.1.2.10 Mesures à mettre en œuvre

Cette rubrique présente les **mesures proposées** dans le cadre du DOCOB pour atteindre les objectifs opérationnels. Nous distinguerons dans ces mesures celles qui sont **déjà mises en place** et présentant un intérêt pour l'objectif visé de **celles qui sont proposées à mettre en œuvre**. Ces mesures sont détaillées de manière à en présenter les différents aspects de mise en œuvre.

III.1.2.11 Mise en œuvre de l'objectif

Cette partie présente des données liées à la mise en œuvre des actions de l'objectif :

- **Calendrier prévisionnel** : il indique, mesure par mesure, l'agencement dans le temps de la mise en œuvre de chaque mesure, sur un échéancier de 5 ans.
- **Coûts estimatifs** : pour chaque mesure, une estimation financière est réalisée, lorsque c'est possible, sinon des éléments de chiffrage sont présentés afin d'aider à la planification financière de l'opération.
- **Indicateurs de suivi de l'action** : il est important de pouvoir estimer la mise en œuvre des actions du DOCOB. Cette rubrique présente des indicateurs permettant d'apprécier le taux de mise en œuvre de la mesure.
- **Indicateurs de réussite de l'objectif** : l'indicateur précisé doit permettre d'estimer si, après la mise en œuvre des mesures, l'objectif opérationnel initial (précisé dans la rubrique « Finalité de l'objectif ») est atteint.

III.2 Fiches « actions »

| Objetif général | Code | Intitulé de l'objectif opérationnel | Priorité |
|--|------|---|----------|
| A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire | A1 | Résorber les dépôts sauvages | Haute |
| | A2 | Maîtriser les espèces exogènes envahissantes | Haute |
| B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | B1 | Restaurer les habitats d'intérêt communautaire dégradés par l'érosion et la surfréquentation | Haute |
| | B2 | Gérer les landes évoluant naturellement vers les fourrés | Moyenne |
| | B3 | Gérer les landes humides | Haute |
| | B4 | Gérer la végétation de haut de plage, la dune embryonnaire | Moyenne |
| | B5 | Gérer les dunes grises qui évoluent vers les fourrés | Basse |
| | B6 | Gérer les canaux eutrophiés et la population d'agrion de Mercure | Moyenne |
| | B7 | Gérer les dépressions humides intradunales anciennes carrières d'extraction de sable | Moyenne |
| | B8 | Gérer les prairies subhalophiles | Moyenne |
| | B9 | Gérer les mégaphorbiaies eutrophiés | Basse |
| | B10 | Favoriser le maintien des populations de loutre d'Europe | Moyenne |
| C : Gestion raisonnée des habitats et habitats d'espèces communautaire et des activités | B11 | Améliorer la continuité des milieux naturels | Moyenne |
| | B12 | Gérer les mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins | Moyenne |
| | B13 | Conservier et améliorer la dynamique fluviale de la rivière Laita | Basse |
| | B14 | Gérer les végétations siliceuses | Basse |
| | B15 | Créer, rétablir et gérer les mares | Basse |
| | B16 | Favoriser le maintien des populations de chauves-souris | Moyenne |
| | C1 | Maîtriser la fréquentation et son impact sur les habitats d'intérêt communautaire sur la façade littorale | Haute |
| | C2 | Maintenir les caractéristiques hydriques ainsi que la qualité de l'eau des zones humides et des cours d'eau | Haute |
| | C3 | Réflexion sur la pertinence d'une extension du périmètre Natura 2000 | Moyenne |
| | C4 | Adapter les pratiques de pêche à la conservation des populations de saumons atlantique et des habitats marins | |
| | C5 | Maîtriser les loisirs et leurs impacts sur les habitats et les espèces marines | |

| Objectif général | Code | Intitulé de l'objectif opérationnel | Priorité |
|--|------|---|----------|
| D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site | D1 | Communiquer sur la procédure Natura 2000 | Haute |
| | D2 | Communiquer sur les espèces et milieux naturels | Haute |
| | D3 | Assister les différents aménageurs pour les études d'impact | Haute |
| E : Mise en place des actions du DOCOB, de suivis du site et d'indicateurs de réussite des actions | E1 | Suivre et évaluer le patrimoine naturel et sa gestion | Haute |
| | E2 | Assurer et suivre la mise en œuvre du document d'objectifs | Haute |

A1

Résorber les dépôts sauvages

| | |
|---|-----------------|
| Objectif général visé | Priorité |
| A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire | *** |

| | |
|---|-------------------------------|
| Finalité de l'objectif | Actions liées |
| <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les dépôts de déchets et comblements de zones humides - Éviter le comblement des zones humides pour un autre usage | B7, D1, D2, D3, E1, E2 |

| | |
|--|-------------------------|
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné |
| <ul style="list-style-type: none"> - Tous les habitats et les espèces. - En particulier les milieux humides. | Ensemble du site |

Carte non exhaustive de localisation des dépôts sauvages recensés lors de la cartographie sur la partie Littoral de Guidel-Ploemeur (Réalisation : Biotope)

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|--|--------------------------------------|--------------------------------|
| Propriétaires et gestionnaires dont COCOPAQ, Cap l'Orient agglomération, Communes, FDC 56, CG 56 et 29 | Associations, Entreprises privées | Contrats Natura 2000 |

| |
|---|
| Coût total estimé |
| Variable, selon devis. Minimum de 6 000 à 9000 €. |

| |
|---------------------------------|
| Enjeux et problématiques |
|---------------------------------|

La présence sur le site de dépôts sauvages de déchets et la nature même de ces déchets est particulièrement néfaste pour les milieux naturels présents, et particulièrement les zones humides (problèmes de comblement, ruissellement de produits, pollution...). Ces dépôts et déchets ont plusieurs provenances et des effets importants :

➤ **Extension d'urbanisation et comblement de zones humides**

De nombreux secteurs ont été remblayés (encore récemment aux abords du Petit Loc'h). Souvent ces zones ont été comblées avant d'être attribuées à d'autres usages : dépôts, extensions d'urbanisation, parking, enfouissement de réseaux...

➤ **Dépôts sauvages de déchets verts**

Ils entraînent une rudéralisation du milieu et favorisent le développement d'espèces envahissantes. Ces dépôts se retrouvent essentiellement aux abords des parkings. Des espèces envahissantes, tel le yucca ou l'herbe de la pampa, sont souvent relevées à proximité de ces dépôts.

➤ **Dépôts de déchets inertes**

Ils entraînent une rudéralisation du milieu par l'apport de graines et de matériaux exogènes et localement peuvent détruire un habitat en le recouvrant. Entre autres, un ancien dépôt est relevé au niveau de la zone humide de Pen er Malo le long de la route D162.

➤ **Dépôts de déchets non inertes**

Ils peuvent détériorer la qualité des milieux et la qualité de l'eau par l'apport de polluant. Sur le site une ancienne décharge est à noter en arrière de la route côtière au niveau de la plage du Loc'h. Ce secteur a été réhabilité en aire de stationnement.

Les zones humides du Petit et du Grand Loc'h correspondent à une ancienne lagune autrefois envahie par la mer sur une profondeur de 2 km. Un système de vannes a été installé. Il permet l'évacuation de l'eau douce et empêche les remontées d'eau de mer.

Cette zone est soumise à différents facteurs néfastes pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire, dont la détérioration par des remblais et des dépôts d'ordures : de nombreux remblais ont été effectués réduisant la surface de la zone humide. Sur ces remblais poussent essentiellement des espèces rudérales.

Mesures liées à l'objectif

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

➤ **1.1 Cartographie des zones humides du site**

Cette cartographie reprend les données fournies par la carte des milieux naturels réalisée dans le cadre de la procédure Natura 2000. Ainsi, tous les milieux à caractère humide du site ont été intégrés à la carte générale. Cette cartographie a déjà été réalisée.

➤ **1.2 Cartographie des zones humides à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient.**

Cette cartographie, réalisée par le bureau d'études Xavière Hardy, permet d'insérer les actions dans un cadre plus global, à l'échelle du territoire de Cap l'Orient agglomération. Elle précise la typologie des habitats humides et fait des préconisations quant à leur gestion. La mise en œuvre de certaines mesures pourra être financée dans le cadre d'un programme Leader porté par Cap l'Orient agglomération.

➤ **1.3 Localisation et mise en œuvre de préconisations de gestion des zones humides dans les documents d'aménagement du territoire.**

Elle devrait permettre de mieux prendre en compte la préservation des habitats humides dans les documents d'urbanisme et éviter les extensions d'urbanisation ou d'infrastructure sur ces milieux fragiles.

2. Mesures proposées

➤ **2.1 Résorption des dépôts sauvages.**

| Mesures liées à l'objectif |
|--|
| <p>1. Mesures existantes, à pérenniser et développer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation des zones de dépôts sauvages - Recherche des propriétaires des dépôts ou des déchets : recherche cadastrale, recherche d'indice de propriété des déchets... - Faire enlever des dépôts quand les personnes sont connues, conformément à la législation en vigueur - Enlèvement des dépôts, dans le cas où le propriétaire du dépôt n'est pas connu, en particulier au niveau des habitats d'intérêt communautaire, par la collectivité : ramassage des déchets et évacuation vers des sites appropriés en fonction des types de déchets - Pose de panneaux temporaires d'information indiquant l'interdiction de déposer des déchets sur le site actuel au niveau sur les zones de dépôt. <p>➤ 2.2 Définition d'un lieu de stockage pour les matériaux de chantier</p> <p>Définir les secteurs non sensibles qui peuvent servir de lieu de stockage des matériaux lors de chantiers, à proximité du site. La définition d'un lieu de stockage et d'un protocole d'intervention devra se faire en concertation avec les acteurs concernés (notamment les collectivités, carrières...).</p> <p>➤ 2.3 Surveillance du site</p> <p>Embauche d'un garde nature effectuant une surveillance des milieux naturels pour prévenir certains dépôts sauvages plus ou moins organisés et veiller à faire respecter la réglementation concernant les déchets.</p> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|---|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Cartographie des zones humides du site | Réalisée (DOCOB) | | | | | |
| 1.2 Cartographie des zones humides à l'échelle de | Réalisé | | | | | |
| 1.3 Mise en œuvre de préconisations de gestion des zones humides | Dès la fin de l'étude des milieux humides de Cap l'Orient agglomération, en fonction des opportunités | | | | | |
| 2.1 Résorption des dépôts sauvages | X | X | | | | |
| 2.2 Définition d'un lieu de stockage | X | | | | | |
| 2.3 Surveillance du site | X | X | X | X | X | X |

| Coûts estimatifs | |
|--|--|
| Mesure | Estimation |
| 1.3 Mise en œuvre de préconisations de gestion des zones humides | À définir, selon mesures |
| 2.1 Résorption des dépôts sauvages | Selon devis : 6 zones de dépôts identifiées, variables en volume, accessibilité et composition |
| 2.2 Définition d'un lieu de stockage | Selon devis : étude à faire réaliser |
| 2.3 Surveillance du site | Garde nature : 1/2j ETP / semaine, soit 100 à 150 € net / mois pour un SMIC. Total = 6 à 9 000 € |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|---|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.2 Cartographie des zones humides à l'échelle de Cap l'Orient agglomération | Présentation de la cartographie aux services des collectivités concernées |
| 1.3 Mise en œuvre de préconisations de gestion des zones humides | Facture des travaux |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|---|
| Mesure | Indicateurs |
| 2.1 Résorption des dépôts sauvages | Factures du travail ou attestation de la décharge ayant reçu les déchets, attestation du garde nature après tournée |
| 2.2 Définition d'un lieu de stockage | Facture de l'étude ou remise du rapport localisant les sites |
| 2.3 Surveillance du site | Rapport de tournée |
| OBJECTIF | Nombre de dépôts sauvages en baisse |

A2 Maîtriser les espèces exogènes envahissantes

Objectif général visé

A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Priorité

Finalité de l'objectif

- Réduire l'impact des espèces envahissantes exogènes sur les milieux naturels et espèces locales
- Restaurer les milieux dégradés par des espèces envahissantes exogènes

Actions liées

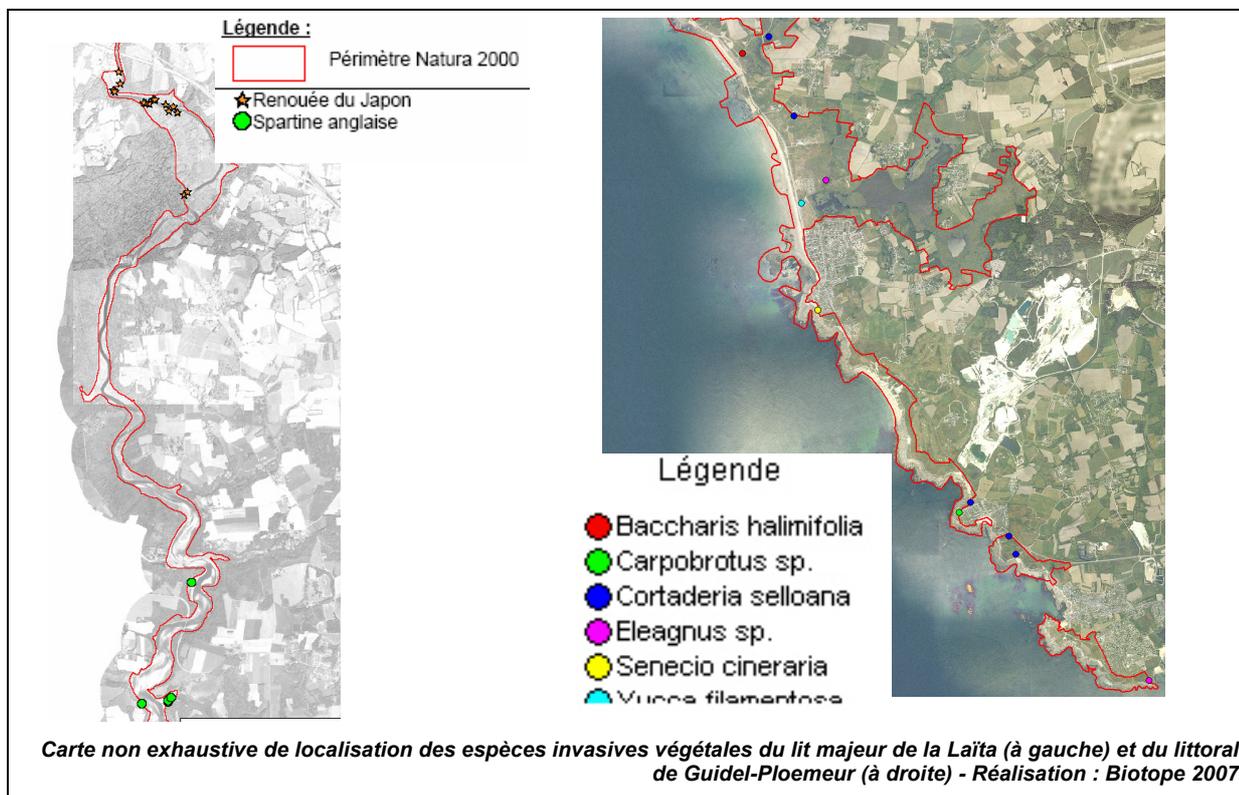
D2, E1, E2, B12

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

- Tous les habitats et espèces animales d'intérêt communautaire
- Plus particulièrement ceux situés le long des cours d'eau, canaux et étangs.

Secteur concerné

À préciser



| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|--|---|--|
| Propriétaires et gestionnaires dont SMEIL, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, Communes, FDC56 et 29, CG56 et 29, | Associations, Entreprises privées, professionnels de l'horticulture | Mesures agro-environnementales (MAE), Contrats Natura 2000, MEEDDM (Fond de gestion des milieux naturels : FGMN), Collectivités locales et territoriales |

Coût total estimé

Variable, selon devis. Au minimum 2 700 €.

Enjeux et problématiques

Les espèces exotiques sont très à la mode dans les jardins et les espaces verts. Cependant, certaines espèces « sortent » des jardins pour aller coloniser les espaces naturels induisant un problème de compétition avec les espèces locales. Il en est de même pour les espèces animales utilisées comme animaux de compagnie ou introduites pour l'élevage.

Ces espèces végétales non indigènes plantées dans les jardins et les espèces animales exogènes introduites dans la nature, peuvent concurrencer les espèces locales jusqu'à un déséquilibre de l'écosystème.

➤ **Introduction et développement d'espèces végétales exogènes envahissantes**

Des espèces comme le baccharis, l'herbe de la pampa, le yucca, l'éléagnus, la renouée du Japon, la spartine anglaise ont été observées à plusieurs endroits sur le site. Les populations semblent restreintes, mais ont une capacité d'expansion importante. Elles doivent donc être surveillées et maîtrisées.

➤ **Introduction et développement d'espèces animales exogènes envahissantes**

Plusieurs espèces animales non locales ont été observées et recensées sur le site. Il s'agit notamment de ragondins, rats musqués, visons d'Amérique, tortues de Floride et grenouilles rieuses.

Mesures liées à l'objectif

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

➤ **1.1 Piégeage d'espèces classées nuisibles**

Des campagnes de piégeage par cage-pièges non tuantes sont mises en place par la Fédération de Chasse du Morbihan pour limiter les populations de trois espèces classées nuisibles : le ragondin, le rat musqué et le vison d'Amérique. Des tortues de Floride ont déjà été piégées sur le site. Ces campagnes devront être pérennisées quant aux espèces déjà piégées et développées afin de cibler les autres espèces nuisibles et/ou invasives présentes sur le site selon des modalités adaptées.

2. Mesures proposées

Le site pourrait devenir un lieu d'expérimentation à grande échelle de techniques de lutte contre la renouée du Japon et la spartine anglaise.

➤ **2.1 Cartographie des espèces végétales envahissantes**

- **Détermination des espèces végétales envahissantes** présentes sur le site, à réaliser en période favorable à leur identification
- **Localisation précise et cartographie** des secteurs concernés

➤ **2.2 Réseau d'échange d'expérience**

- **Recenser et suivre les expérimentations** menées sur les autres sites Natura 2000 et les autres espaces naturels de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient sur cette problématique, participer, alimenter les réseaux d'échange d'expériences régionaux et nationaux et rediffuser localement l'information sur les techniques de lutte.

➤ **2.3 Enlèvement des pieds d'espèces envahissantes**

- **Définir un protocole d'élimination** des espèces végétales envahissantes telle que le baccharis, l'herbe de la pampa, le yucca, l'éléagnus, la renouée du Japon, la spartine anglaise
- **Mettre en œuvre les protocoles** d'élimination des pieds d'espèces invasives

➤ **2.4 Sensibiliser les fournisseurs (jardinerie) aux dangers des espèces envahissantes**

- Mettre en place d'une charte pour les professionnels de l'horticulture

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Piégeage d'espèces classées nuisibles | X | X | X | X | X | X |
| 2.1 Cartographie des espèces végétales envahissantes | X | | | | X | |
| 2.2 Participer au réseau d'échange d'expérience | X | X | X | X | X | X |
| 2.3 Enlèvement des pieds d'espèces envahissantes | X | X | X | X | X | X |
| 2.4 Sensibiliser les fournisseurs | X | X | | | | |

| Coûts estimatifs et code action PDRH | |
|---|---|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Piégeage d'espèces classées nuisibles | Variable selon les protocoles et les espèces. Pris en charge par la FDC56 |
| 2.1 Cartographie des espèces végétales envahissantes | 3 jours de naturaliste (2j de terrain et 1j de cartographie), à 450 €/j par session : total = 2 700 € |
| 2.2 Participation au réseau d'expérience | Temps passé sur l'action par la chargée de mission. |
| 2.3 Enlèvement des pieds d'espèces envahissantes (A32320 P & R) | Selon devis : le coût est variable, car plusieurs stations sont observées, de tailles diverses, concernant plusieurs espèces, nécessitant des protocoles différents |
| 2.2 Sensibiliser les fournisseurs | Temps passé sur l'action par la chargée de mission. |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Piégeage d'espèces classées nuisibles | Rapport annuel des campagnes de piégeage |
| 2.1 Cartographie des espèces végétales envahissantes | Rendu de la cartographie |
| 2.2 Participer aux réseaux d'échange d'expérience | Compte rendu de réunion |
| 2.3 Enlèvement des pieds d'espèces envahissantes | Factures des travaux ou compte-rendu des opérations d'enlèvement |
| 2.4 Sensibiliser les fournisseurs | Signature de charte d'engagement |
| Objectif | Diminution des stations de plantes envahissantes |

B1 Restaurer les habitats d'intérêt communautaire dégradés par l'érosion et la surfréquentation

Objectif général visé

B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

Priorité

Finalité de l'objectif

- Maîtriser l'érosion des sols et gérer les eaux pluviales
- Restaurer de façon active les secteurs de landes et de falaises littorales les plus dégradés

Actions liées

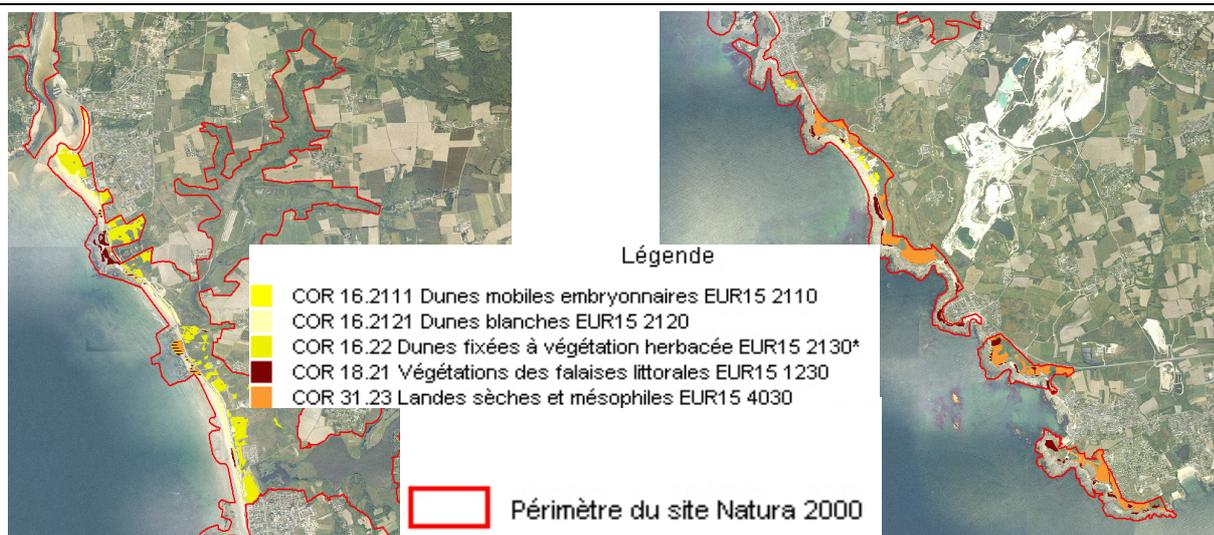
B1, C1, D2, D3
E1, E2

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

- Végétation des falaises atlantiques littorales
- Landes sèches européennes
- Dunes mobiles embryonnaires atlantiques
- Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* des côtes atlantiques
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)

Secteur concerné

Tout le long du littoral, en particulier au niveau des promontoires rocheux et au niveau des dunes



Carte de localisation des espaces dégradés par l'érosion et/ou la fréquentation sur le littoral de Guidel-Ploemeur (Réalisation : Biotope 2007)

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|---|----------------------------------|---|
| Propriétaires et gestionnaires dont Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, Communes, FDC56, CG56 et 29, CEL | Association, Entreprises privées | Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales, CEL |

Coût total estimé

Variable, selon devis

Enjeux et problématiques

Les habitats concernés sont soumis à deux principaux facteurs de dégradation : la surfréquentation et l'érosion.

➤ **Surfréquentation des secteurs attractifs**

La surfréquentation par les piétons, vélos et véhicules a décapé de grandes surfaces de milieux naturels (dunes, landes, falaises littorales). Sur certains secteurs les sols sont compactés, érodés et des apports de matériaux exogènes ont été faits dans le but d'améliorer la circulation des véhicules sur les aires de stationnement. Sur certains secteurs, le sol étant très différent du sol d'origine, la probabilité de retour spontané vers les habitats recherchés (habitats d'intérêt communautaire d'origine ou existant sur le secteur) est faible.

➤ **Érosion**

Sur les falaises et les landes littorales, à l'érosion par la fréquentation peut s'ajouter l'érosion par ruissellement. Si le couvert végétal disparaît le ruissellement des eaux érode rapidement le substrat. Cela arrive également lorsqu'il n'y a pas de gestion de l'écoulement des eaux pluviales des routes et des cheminements piétons. Les routes, les pistes cyclables et les cheminements piétons ont des forts coefficients de ruissellement en cas de fortes pluies. Le ruissellement de l'eau est accéléré et risque d'éroder les surfaces sur lesquelles elles arrivent. On observe alors la formation de ravines. Ces phénomènes sont observés sur quelques promontoires rocheux et de façon très marquée en quelques points le long de la route côtière lorsqu'elle est proche de la limite de falaise. Il faut également mentionner l'érosion naturelle du littoral qui fait reculer le trait de côte.

Mesures liées à l'objectif

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer (détails de techniques utilisées en annexe)

➤ **1.1 Gestion des eaux pluviales (A32329)**

Plusieurs techniques ont déjà été utilisées sur le littoral de Guidel et Ploemeur avec plus ou moins de réussite. Ces aménagements permettent également de dissuader les visiteurs de passer au niveau des secteurs concernés.

- **Réalisation de fascines** (tressage de bois sur des poteaux) en terrasses pour ralentir l'écoulement des eaux de pluie et retenir les sédiments. Elles sont fixées en escalier pour créer des paliers au niveau desquels les sédiments s'accumulent.

- **Canalisation des eaux pluviales ruisselant sur la route ou les cheminements piétons/vélos.** Il s'agit donc, dans les secteurs à forte pente, de canaliser les écoulements d'eaux issues des cheminements et des routes, et de les renvoyer sur des secteurs ne craignant pas l'érosion. Ces canalisations peuvent être des cunettes en pierres évasées qui évacuent les eaux vers la plage par un tuyau enterré. Le tuyau de sortie ne doit pas être sous dimensionné. La pierre s'intègre bien au stabilisé des cheminements.

➤ **1.2 Restauration active des secteurs les plus dégradés**

La restauration active est nécessaire quand le sol ne peut naturellement pas retrouver des propriétés propices à l'installation de la végétation souhaitée. Avant de mettre en œuvre de la restauration active, il convient de s'assurer que la restauration passive n'est pas suffisante compte tenu du coût de tels travaux. La restauration active présente également un intérêt pédagogique.

- **Enlever les matériaux exogènes (A32308 P)**, en associant l'action à un décompactage du sol avec une granulométrie très fine à fine pour favoriser la germination des graines.

- **Restauration active des surfaces de landes et pelouses décapées par la fréquentation (A32308 P)** : La restauration partielle du sol peut se faire grâce à des toiles de jute biodégradables (retenant ou non du broyat de lande prélevé sur le site), après griffage ou décompactage du sol.

- **Apport d'une couche de sable pour favoriser la reprise de la végétation** : Sur les secteurs anciennement « aire de stationnement », le sol a été compacté et des apports de matériaux exogènes

| Mesures liées à l'objectif |
|--|
| <p>1. Mesures existantes, à pérenniser et développer (détails de techniques utilisées en annexe)</p> <p>ont modifié la pédologie. L'apport d'une couche de sable prélevé sur le site permet un apport de graines et favorise la reprise d'une végétation de type dune perchée. Ce procédé a été expérimenté sur la pointe rocheuse entre le fort et la plage du Loc'h. Le sable est bien resté en place et quelques mois après une végétation d'intérêt communautaire a commencé à reprendre.</p> |
| <p>2. Mesures proposées</p> <p>L'ensemble des mesures existantes semblent actuellement suffisante dans l'objectif fixé. Il conviendra de développer ces mesures sur l'ensemble des secteurs qui en présente le besoin.</p> |

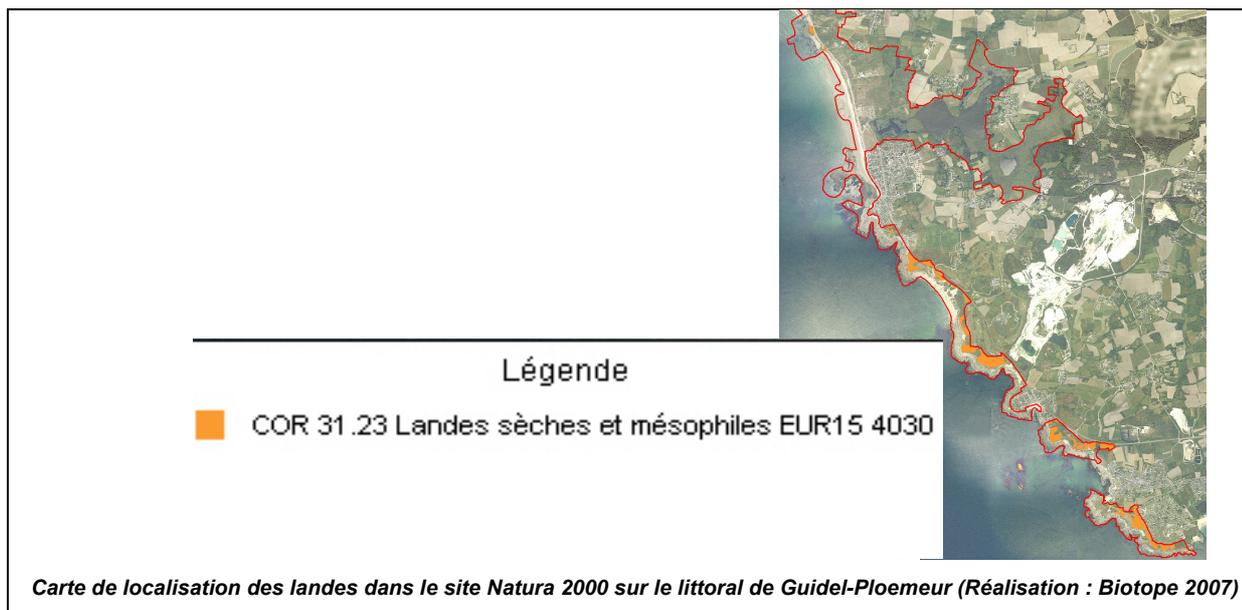
| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--------------------------------|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Gestion des eaux pluviales | X | X | | | | |
| 1.2 Restauration active | X | X | | | | |

| Coûts estimatifs | |
|--------------------------------|---|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Gestion des eaux pluviales | Selon devis : variable selon les travaux (linéaire de fascine, de canalisation, technique et matériaux pour les canalisations...) |
| 1.2 Restauration active | Selon devis : selon les surfaces et techniques utilisées |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|---|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Gestion des eaux pluviales | Factures et cartographie des travaux réalisés, surface et linéaire d'intervention |
| 1.2 Restauration active | Factures et cartographie des travaux réalisés, surface et linéaire d'intervention |
| Objectif | Amélioration de l'état de conservation et augmentation de la surface des habitats concernés → suivis botaniques et photographiques de zones test |

B2 Gérer les landes évoluant naturellement vers les fourrés

| | |
|---|---|
| <p>Objectif général visé</p> <p>B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation</p> | <p>Priorité</p> <p style="text-align: center;">**</p> |
| <p>Finalité de l'objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la lande à ajoncs et bruyères - Éviter l'évolution de l'habitat vers les fourrés à ajoncs et pruneliers | <p>Actions liées</p> <p>B3, B5, C1, D2 E1, E2</p> |
| <p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landes sèches européennes | <p>Secteur concerné</p> <p>Landes intérieures et le long de la Laïta entre Saint-Maurice et Porsmorvic</p> |



| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|---|---|---|
| Propriétaires et gestionnaires dont CG56 et CG29, COCOPAQ, Cap l'Orient agglomération, Communes, FDC56 et 29, Sociétés de chasse, | Associations, Entreprises privées, agriculteurs | MAE, Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales |

| |
|--|
| <p>Coût total estimé</p> <p>Variable, selon devis</p> |
|--|

Enjeux et problématiques

Les landes sèches et mésophiles sur sol profond sont le résultat de contraintes environnementales importantes (sol pauvre) et d'une exploitation intensive pour l'époque par l'homme qui valorisait le broyat de lande en litière ou pour le pâturage par des races rustiques. Dans le contexte actuel, les pratiques intensives des années cinquante correspondent probablement à des pratiques extensives de nos jours. Avec la diminution de ce type d'activité, ces landes d'intérêt communautaire ont tendance à évoluer vers des fourrés qui présentent un intérêt patrimonial inférieur.

➤ **Évolution naturelle vers le fourré**

L'abandon de l'utilisation du broyat de lande et du pâturage de ces espaces entraîne la fermeture des landes qui évoluent alors vers des fourrés à ajoncs et prunelliers dont la diversité biologique est moins importante qu'un milieu régulièrement (dans le temps) et irrégulièrement (dans l'espace) entretenu. Il faut toutefois noter que les fourrés sont intéressants en termes de refuge, zone de nidification et pour l'alimentation de la faune, mais qu'il est peu intéressant d'en avoir des grandes étendues. Il est préférable que cet habitat se présente sous forme linéaire sur l'ensemble du territoire jouant ainsi un rôle de corridor et de refuge pour la faune.

Mesures liées à l'objectif

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

➤ **1.1 Entretien de sentiers (A32305R)**

Un entretien de sentiers « coupe-feu » dans la lande, décalé d'années en année, est réalisé par la société de chasse de Ploemeur. Cet entretien permet de régénérer la lande sur des bandes d'une largeur d'environ 2 à 3 m. La biodiversité de ces zones est augmentée grâce à un effet lisière. Cette action est à pérenniser et à développer.

➤ **1.2 Entretien des bords de chemins**

Les bas côtés des sentiers de randonnées longeant la Laïta sont entretenus par débroussaillage. Cette action a pour effet de limiter l'embroussaillage de ces secteurs permettant ainsi de maintenir cet habitat ainsi que les habitats associés

2. Mesures proposées

➤ **2.1 Suppression d'obstacles au vent**

Suppression d'obstacles naturels (boisement de conifères...) ou non, faisant effet de brise-vent et protégeant le milieu naturel d'une contrainte nécessaire à sa stabilisation. La suppression de ces brise-vent peut parfois suffire pour éviter la colonisation des milieux par l'ajonc et le prunellier.

➤ **2.2 Pâturage par des races rustiques A32303R**

La gestion par pâturage semble difficile sur le site compte tenu du mitage du milieu. Cependant, cette mesure de gestion doit être conservée, afin d'être mise en œuvre en fonction des opportunités. Différents types de pâturages sont envisageables : en parcours, fixes ou intermédiaires grâce à des clôtures mobiles. Les animaux doivent être adaptés à des pâtures pauvres et aux conditions climatiques difficiles pendant l'hiver. Le poids des animaux sera de préférence faible, car les landes sont fragiles aux impacts de piétinement (sols peu portants et végétation ligneuse peu résistante au piétinement). Plusieurs races semblent adaptées à cette mesure : ovins (Moutons Landes de Bretagne ou d'Ouessant), caprins (Chèvres des fossés), bovins (Pies Noires), équins. Le pâturage doit être réalisé entre le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre avec un chargement compris entre 0,4 et 0,8 UGB/ha/an. Le pâturage présente également l'avantage d'augmenter la biodiversité en créant des micros milieux par piétinement. Par contre, il demande une main-d'œuvre importante pour la gestion des troupeaux et les races adaptées sont actuellement peu utilisées en production agricole.

➤ **2.3 Girobroyage et entretien par la fauche A32304 R**

- **Girobroyage ou fauche pour restaurer les landes fortement colonisées** par les ajoncs et les prunelliers. Les déchets verts sont exportés quand c'est possible et que le coût est raisonnable : déchetterie, compost ou litière.

- **Fauche régulière d'entretien** : intervention tous les 3 à 5 ans sur une parcelle, de préférence

| Mesures liées à l'objectif |
|--|
| avec exportation La fauche des fougères doit être réalisée de juin à septembre, en deux passages. Ces entretiens doivent être réalisés d'octobre à février hors période de nidification. Les secteurs de reproduction de phasmes avérés devront être conservés. Il sera possible de mener une réflexion sur la valorisation du broyat de fauche. |
| <p>➤ 2.4 Restauration de fourrés à prunelliers en landes à bruyères</p> <p>Il s'agit de rouvrir de grandes surfaces ou de créer des corridors type « coupe-feu » dans des secteurs à prunelliers, avec un maillage régulier ou de type sentier pour augmenter la biodiversité, avec un entretien similaire à celui de la mesure 1.1. Cette restauration n'est pas prioritaire sur le maintien des habitats existants.</p> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Entretien de sentiers | X | X | X | X | X | X |
| 1.2 Entretien des bords de chemins | X | X | X | X | X | X |
| 2.1 Suppression d'obstacles au vent | X | X | X | X | X | X |
| 2.2 Pâturage par des races rustiques | | | | | | |
| 2.3 Girobroyage et entretien par la fauche | X | | X | | | X |
| 2.4 Restauration de fourrés à prunelliers en landes à bruyères | X | X | X | X | X | X |

| Coûts estimatifs | |
|--|--|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Entretien de sentiers | Selon devis : 700 à 1 500 €/km selon difficulté |
| 1.2 Entretien des bords de chemins | Selon devis : coût indicatif 1 500 €/hectare ; prix en km linéaire ? |
| 2.1 Suppression d'obstacles au vent | Fonction de l'obstacle (par exemple de 12 à 50 € selon le diamètre d'un arbre, avec exportation des produits de coupe) |
| 2.2 Pâturage par des races rustiques | Fonction du type de pâturage |
| 2.3 Girobroyage et entretien par la fauche | À préciser en fonction des surfaces concernées. Les coûts varient fortement suivant la nature de l'action : fauche simple sans exportation = environ 500 €/ha, broyage de lande haute = 2 500 à 3 500 €/ha |
| 2.4 Restauration de fourrés à prunelliers en landes à bruyères | Selon devis. À préciser selon l'ouverture à effectuer (jusqu'à 3 500 €/ha) et le linéaire à entretenir (700 à 1 500 €/km selon difficulté) |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Entretien de sentiers | Factures de travaux, compte-rendu d'activité |
| 1.2 Entretien des bords de chemins | Factures de travaux, compte-rendu d'activité |
| 2.1 Suppression d'obstacles au vent | Factures de travaux, compte-rendu d'activité |
| 2.2 Pâturage par des races rustiques | Variable selon le pâturage |
| 2.3 Girobroyage et entretien par la fauche | Factures de travaux |
| 2.4 Restauration de fourrés à prunelliers en landes à bruyères | Factures de travaux, compte rendu d'activité |
| Objectif | Cartographie comparative des habitats et de leur état de conservation |

B3

Gérer les landes humides

| | |
|--|-----------------|
| Objectif général visé | Priorité |
| B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | *** |

| | |
|---|-------------------------------|
| Finalité de l'objectif | Actions liées |
| - Maintien de la parcelle de lande humide | B2, B5, C1, D2, E1, E2 |

| | |
|--|--|
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné |
| - Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles | Lann er Roch hors site Natura 2000 |

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|--|--------------------------------------|--|
| Propriétaires et gestionnaires dont société de chasse, FDC56, Cap l'Orient agglomération, agriculteur, Commune | Associations, Entreprises privées | MAE, Contrats Natura 2000, MEEDDM (FGMN), Collectivités locales et territoriales |

| |
|------------------------------|
| Coût total estimé |
| Selon devis, de 385 à 825 €. |

| |
|---|
| Enjeux et problématiques |
| <p>Cet habitat présente un bon état de conservation mais non stable dans le temps. Les landes humides intérieures sont le résultat de contraintes environnementales importantes (sol pauvre et humide) et d'une exploitation intensive pour l'époque par l'homme qui valorisait le broyat de lande en litière ou pour le pâturage par des races rustiques. Dans le contexte actuel, les pratiques intensives des années cinquante correspondent probablement à des pratiques extensives de nos jours. Ces habitats ont tendance à disparaître au profit de fourrés.</p> <p>➤ Évolution vers le fourré</p> <p>L'abandon de l'utilisation du broyat de lande et du pâturage de ces espaces entraîne la fermeture des landes qui évoluent alors vers des fourrés à ajoncs et prunelliers dont la diversité biologique est moins importante qu'un milieu régulièrement (dans le temps) et irrégulièrement (dans l'espace) entretenu.</p> |

| |
|--|
| Mesures liées à l'objectif |
| <p>1. Mesures existantes, à pérenniser et développer</p> <p>➤ 1.1 Entretien de sentiers A32305 R</p> <p>Un entretien de sentiers « coupe-feu » dans la lande, décalé d'année en année, est réalisé par la société de chasse de Ploemeur. Cet entretien permet de régénérer la lande sur des bandes de largeur environ 2 à 3 m. La biodiversité de ces zones est augmentée grâce à un effet lisière. Cette action est à pérenniser et à développer.</p> |

| Mesures liées à l'objectif |
|---|
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer |
| 2. Mesures proposées |
| <p>➤ 2.1 Girobroyage et entretien par la fauche A32304 R</p> <ul style="list-style-type: none"> - Girobroyage ou fauche pour restaurer les landes fortement colonisées par les ajoncs et les pruneliers. Les déchets verts sont exportés quand c'est possible et que le coût est raisonnable : déchetterie, compost ou litière. - Fauche régulière d'entretien : intervention tous les 3 à 5 ans sur une parcelle, de préférence avec exportation. La fauche des fougères doit être réalisée de juin à septembre, en deux passages. <p>Ces entretiens doivent être réalisés d'octobre à février hors période de nidification. Les secteurs de reproduction de phasmes avérés devront être conservés. Il sera possible de mener une réflexion sur la valorisation du broyat de fauche. Une attention particulière doit être portée à la portance du sol lors de la réalisation des travaux.</p> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Entretien de sentiers | X | X | X | X | X | X |
| 2.3 Girobroyage et entretien par la fauche | X | | X | | | X |

| Coûts estimatifs | |
|--|--|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Entretien de sentiers | Selon devis : 700 à 1 500 €/km selon difficulté, sur 110m de sentiers, total : de 385 à 825 € |
| 2.3 Girobroyage et entretien par la fauche | À préciser en fonction des surfaces concernées. Les coûts varient fortement suivant la nature de l'action : fauche simple sans exportation = environ 500 €/ha, broyage de lande haute = 2 500 à 3 500 €/ha |

| Indicateurs de suivi de l'action | |
|--|---|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Entretien de sentiers | Factures de travaux ou compte-rendu d'activités, cartographie des travaux |
| 2.3 Girobroyage et entretien par la fauche | Factures de travaux ou compte-rendu d'activités, cartographie des travaux |
| Objectif | Cartographie comparative de l'habitat au terme des mesures |

B4

Gérer la végétation de haut de plage, la dune embryonnaire

| | | |
|--|--|--|
| Objectif général visé B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | | Priorité ** |
| Finalité de l'objectif <ul style="list-style-type: none"> - Adapter le nettoyage des plages à la préservation de la dune. - Suivre l'impact de la mise en défens sur la végétation. | | Actions liées B1, B11 C1 D3 E1, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés <ul style="list-style-type: none"> - Végétation annuelle des lisses de mer - Dunes mobiles embryonnaires atlantiques - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> des côtes atlantiques | | Secteur concerné Hauts de plage, embouchure de la Laïta |
| Maîtres d'ouvrage potentiels Propriétaires et gestionnaires dont CG56 et 29, FDC56 et 29, Cap l'Orient agglomération, Communes, CEL, SELLOR | Autres partenaires potentiels Associations, Entreprises privées, professionnels de l'hébergement touristique | Financements potentiels Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales |
| Coût total estimé Variable, selon devis. Minimum de 1 500 € | | |
| Enjeux et problématiques <p>La végétation annuelle des lisses de mer est dominée par des espèces annuelles qui se développent sur les lisses de mer déposées lors des hautes mers de vives eaux. Cet habitat fixe le sable à la base des dunes embryonnaires. Un facteur principal influe négativement sur cet habitat et donc sur la dune embryonnaire : le nettoyage des plages. En effet, la fréquentation des plages incite à enlever les lisses de mer et les macro-déchets en été pour le confort des plagistes. Cette pratique, surtout si elle est réalisée mécaniquement, rend très difficile le développement des végétations des hauts de plages. Le piétinement est également un facteur limitant de cet habitat. Sa présence n'a été notée qu'à l'embouchure de la Laïta, mais il est potentiellement présent sur toute la bande littorale pour peu que les plages ne soient pas nettoyées.</p> <p>La dune embryonnaire est constituée d'espèces pionnières qui ont besoin de substrat au couvert végétal faible pour s'installer. Spontanément, elle s'implante en première frange de la dune où le sable recouvre régulièrement la végétation, créant ainsi des espaces colonisables. Cette végétation, pour s'implanter, a également besoin d'un apport de nutriments qui se fait par les lisses de mer. Cet habitat est donc également sensible au nettoyage des plages.</p> <p>Les dunes mobiles peuvent être, elles, menacées principalement par une protection excessive. En effet, la protection excessive entraîne un appauvrissement du milieu en espèces. La prairie à oyats très diversifiée de la dune mobile évolue alors vers une prairie dunaire rudéralisée ou monospécifique où l'oyat domine.</p> | | |

| Mesures liées à l'objectif |
|--|
| <p>1. Mesures existantes, à pérenniser et développer</p> <p>➤ <u>1.1 Équilibre entre nettoyage mécanique et nettoyage manuel des zones de laisse de mer A32332</u></p> <p>Définition et mise en œuvre d'un protocole d'intervention de nettoyage des macro-déchets sur les plages respectant les laisses de mer sur la commune de Ploemeur et sur Clohars-Carnoët. Cette action devrait être généralisée à l'ensemble du site.</p> <p>➤ <u>1.2 Réalisation et diffusion d'un livret de sensibilisation des agents de nettoyage des plages</u></p> <p>Ce guide explique l'intérêt des laisses de mer, leur rôle et les précautions à prendre pour les préserver. Il permet de valoriser le travail des agents saisonniers, qui à leur tour, peuvent expliquer leur travail aux usagers des plages. Ce type de démarche peut être élargi à l'ensemble des intervenants techniques sur le site ainsi qu'au grand public</p> |
| <p>2. Mesures proposées</p> <p>➤ <u>2.1 Adapter les protections des dunes</u></p> <p>Certaines dunes sont protégées par des ganivelles. Ces dernières ont un objectif précis et peuvent s'avérer néfastes si elles sont présentes sur des secteurs ne le nécessitant pas ou plus. En effet, elles peuvent tendre à réduire la biodiversité en empêchant les mouvements de sable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi annuel à bisannuel de la reconstitution de la dune : étude du recouvrement et de la composition spécifique des dunes après les aménagements - Suppression des ganivelles qui n'ont plus lieu d'être <p>➤ <u>2.2 Sensibilisation des touristes A32326</u></p> <p>Pose de panneaux destinés à sensibiliser le public à l'intérêt et la fragilité des habitats naturels des hauts de plages afin de limiter le piétinement des laisses de mer et des dunes. Cette action doit se faire selon les prérogatives énoncées dans la fiche actions C1.</p> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|---|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Équilibre entre nettoyage mécanique et nettoyage manuel | X | X | X | X | X | X |
| 1.2 Réalisation et diffusion d'un livret de sensibilisation | X | X | X | X | X | X |
| 2.1 Adapter les protections des dunes | X | X | X | X | X | X |
| 2.2 Pose de panneaux de sensibilisation | X | | | | | |

| Coûts estimatifs | |
|---|---|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Équilibre entre nettoyage mécanique et nettoyage manuel | Pris en charge par les collectivités |
| 1.2 Réalisation et diffusion d'un livret de sensibilisation | 1 500 à 2 000 € |
| 2.1 Adapter les protections des dunes | Selon devis : fonction du nombre et de la difficulté |
| 2.2 Pose de panneaux de sensibilisation | Selon devis : fonction du nombre et de la taille des panneaux voulus (coût estimatif : 1 000 € l'unité) |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Équilibre entre nettoyage mécanique et nettoyage manuel | Protocole engagé, rapports d'activités |
| 1.2 Réalisation et diffusion d'un livret de sensibilisation | Factures, livret |
| 2.1 Adapter les protections des dunes | Rapport d'activité, factures des travaux |
| 2.2 Pose de panneaux de sensibilisation | Factures des travaux |
| Objectif | Cartographie comparative des habitats après mesures |

B5 Gérer les dunes grises qui évoluent vers les fourrés

| | | |
|--|---|--|
| Objectif général visé B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | | Priorité * |
| Finalité de l'objectif <ul style="list-style-type: none"> - Connaître la dynamique du milieu - Expérimenter des actions de gestion pour réduire le développement des fourrés à ajoncs, ronces et prunelliers | | Actions liées B2, B3 C1 D2 E1, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés <ul style="list-style-type: none"> - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) | Secteur concerné Autour du Sémaphore, du Fort du Loc'h et du camping de Pen er Malo | |
| Maîtres d'ouvrage potentiels Propriétaires et gestionnaires dont CG56, Communes, FDC56, CEL, agriculteurs, associations, Cap l'Orient agglomération | Autres partenaires potentiels) Associations, entreprises privées | Financements potentiels Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), collectivités locales et territoriales |
| Coût total estimé Variable, selon devis | | |
| Enjeux et problématiques Une colonisation naturelle de la dune grise par les fourrés à ajoncs et à prunelliers est observée. Il semble qu'autrefois ces espaces étaient utilisés pour un pâturage extensif du bétail qui limitait le développement des ligneux. Sur les photos aériennes, l'évolution de 1953 à 1999 est très nette. | | |
| Mesures liées à l'objectif | | |
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer Aucune mesure n'a été recensée sur cette problématique. | | |
| 2. Mesures proposées | | |
| ➤ 2.1 Pâturage estival | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de données sur le pâturage en milieu dunaire - Mise en place d'expérimentations de pâturage A32303 P / A32303 R sur les dunes perchées à proximité du Petit Loc'h. Ce dernier sera également géré par pâturage. Historiquement, les dunes étaient pâturées sous forme de parcours par des moutons. Ce pâturage pourrait être remis en place à une petite échelle pour contrôler la colonisation par les ligneux. Aujourd'hui, la mise en place de ce type de pâturage pose des contraintes techniques et financières importantes. | | |
| ➤ 2.2 Défrichage | | |

| Mesures liées à l'objectif | | | | | | |
|--|--|-----|-----|-----|-----|-----|
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Définir un protocole « doux » de suppression des ligneux adapté à l'habitat sur le secteur et l'expérimenter sur de petites surfaces - Suppression des ligneux A32301, pour augmenter la surface potentielle en dune grise | | | | | | |
| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 2.1 Pâturage estival | X | X | X | X | X | X |
| 2.2 Défrichage | X | X | X | | | |
| Coûts estimatifs | | | | | | |
| Mesure | Estimation | | | | | |
| 2.1 Pâturage estival | Selon devis, variable selon le pâturage et techniques mise en œuvre | | | | | |
| 2.2 Défrichage | Selon devis, dépend de la densité d'arbustes et de leur taille (12 à 50 €/U selon) | | | | | |
| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | | | | | | |
| Mesure | Indicateurs | | | | | |
| 2.1 Pâturage estival | Plan de pâturage, rapport d'activité | | | | | |
| 2.2 Défrichage | Factures, rapports d'activités | | | | | |
| Objectif | Cartographie comparative des habitats après mesures | | | | | |

B6

Gérer les canaux eutrophes et la population d'agrion de Mercure

Objectif général visé

B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

Priorité



Finalité de l'objectif

- Maîtriser la végétation des berges et la sédimentation des canaux eutrophes
- Gérer ces milieux par des actions préventives plutôt que des actions curatives
- Favoriser la présence de l'agrion de Mercure

Actions liées

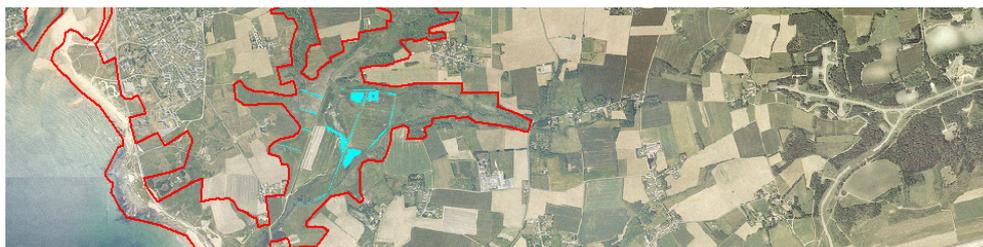
B7, B9, B11, C1, C2, D2, E1, E2

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

- Étangs, mares, canaux eutrophes avec végétation
- Mégaphorbiaies eutrophes
- Agrion de Mercure

Secteur concerné

Canaux eutrophes sur le polder du Grand Loc'h, canaux du lit majeur de la Laïta, certains affluents



Carte de localisation des canaux eutrophes sur le littoral de Guidel-Ploemeur (Réalisation : Biotope 2007)

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|---|--|--|
| FDC56, association, CG56, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, SMEIL, Syndicat du Scorff, | Agence de l'eau, Entreprises privées, associations | Agence de l'eau, CREMA, CG56, Région Bretagne, RNR |

Coût total estimé

Variable selon devis

Enjeux et problématiques

➤ Pour les canaux eutrophes et l'agrion de Mercure

Sédimentation : Ces canaux ont été creusés lors de la poldérisation du Grand Loc'h et pour rendre les prairies inondables de la Laïta pâturable. Ils nécessitent un entretien du fait d'une sédimentation et d'un développement important de la végétation qui atterrit les canaux et empêche alors un écoulement d'eau claire.

➤ Pour l'agrion de Mercure

Cette espèce est inféodée aux canaux eutrophes et demande une eau claire. Sur le site l'état de

conservation de l'espèce est moyen et dépend d'une adaptation de la gestion des canaux eutrophes aux exigences de l'espèce. Les perturbations pouvant affecter l'espèce sont les suivantes :

- Éclairage insuffisant : La végétation des berges doit être maîtrisée pour que l'éclairage de l'eau soit suffisant dans les canaux. Ceci nécessite un entretien régulier des berges.
- Qualité de l'eau : À priori, la qualité de l'eau sur le Grand Loc'h est correcte compte tenu de la présence de l'espèce. Il serait nécessaire de collecter des informations complémentaires et de maintenir cette qualité.

Mesures liées à l'objectif

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

➤ 1.1 Entretien par curage A323112 P & R

Un entretien par curage est réalisé par la Fédération de Chasse, gestionnaire du site. Les canaux étant curés par tronçon (environ 1 000m par an) avec une rotation, la recolonisation par les végétaux est très rapide. Les sédiments sont prélevés à la pelle mécanique et déposée sur les bords du canal. Aucune solution alternative n'a été trouvée pour le moment. Ceci induit une perturbation momentanée du milieu car la végétation est recouverte, amoindrie cependant par la rotation des secteurs curés. Le dépôt des sédiments sur le bord a pour avantage de permettre à la faune présente dans les sédiments de redescendre dans le cours d'eau. Cette mesure est à généraliser sur l'ensemble des canaux et à améliorer.

➤ 1.1 Étude préalable à un CREMA

Le Syndicat du Scorff, opérateur du SAGE Scorff, est maître d'ouvrage d'une étude préalable à un Contrat Restauration Entretien des Milieux Aquatiques (CREMA) sur le bassin versant de la Saudraye. Cette étude devrait apporter des éléments complémentaires pour comprendre le phénomène de sédimentation

2. Mesures proposées

➤ 2.1 Prévention de la sédimentation dans les canaux

- **Étude hydraulique** : La gestion par curage est plus curative que préventive. L'origine de cette sédimentation est mal définie. Des études complémentaires sont nécessaires pour envisager d'autres modes d'action. Cette étude devra aborder les aspects de l'hydraulique quantitative et qualitative et être envisagée à l'échelle du bassin versant.

- **Définition et mise en œuvre d'actions** pour prévenir la sédimentation des canaux. **A323113P**

Calendrier prévisionnel

| Mesure | Année | | | | | |
|------------------------------------|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Entretien par curage | X | X | X | X | X | X |
| 2.1 Prévention de la sédimentation | X | X | X | X | X | X |

Coûts estimatifs

| Mesure | Estimation |
|------------------------------------|----------------------|
| 1.1 Entretien par curage | Selon devis |
| 2.1 Prévention de la sédimentation | Selon étude et devis |

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif

| Mesure | Indicateurs |
|------------------------------------|---|
| 1.1 Entretien par curage | Rapport d'activité, factures |
| 2.1 Prévention de la sédimentation | Factures, protocoles, rapport d'activité |
| Objectif | Cartographie comparative des habitats après mesure et population d'agrion de Mercure |

B7

Gérer les dépressions humides intradunales anciennes carrières d'extraction de sable

| | | |
|--|--|--|
| Objectif visé B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | | Priorité ** |
| Finalité de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les dépressions humides intradunales - Favoriser les espèces et habitats d'intérêt communautaire | | Actions liées A1, B6, B9, C2, D2, E1, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés Dépressions humides intradunales, liparis de Lœsel, spiranthe d'été, loutre d'Europe | | Secteur concerné En particulier la zone humide derrière le camping de la Plage et le Petit Loc'h. |
| Maîtres d'ouvrage potentiels CG56, FDC56, CEL, Cap l'Orient agglomération, associations | Autres partenaires potentiels Agence de l'eau, Entreprises privées | Financements potentiels Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales |
| Coût total estimé Selon devis et actions. Minimum de 16 000 € | | |
| Enjeux et problématiques Certains de ces habitats résultent des aménagements hydrauliques sur le Loc'h d'autres sont des zones humides résultant de l'exploitation du sable au milieu de la dune. La principale problématique est la fermeture des zones humides par la dynamique naturelle de la végétation. | | |
| ➤ Dépressions humides de Pen er Malo La plus remarquable est la zone humide en arrière du camping de Pen er Malo. Ces milieux ont une dynamique moyenne du fait de conditions biologiques assez favorables à la croissance des plantes (disponibilités en eau et matières organiques importantes mais pas forcément en éléments nutritifs). Dans ces anciennes carrières les contraintes environnementales au départ étaient fortes (substrat meuble et pauvre) et ont créé une diversité de milieux très intéressante. Par contre, la dynamique naturelle tend à enrichir le milieu qui est progressivement colonisé par la roselière puis par la saulaie. L'accumulation de matières organiques entraîne l'exhaussement de la zone humide et une modification de la composition de sa flore. Si aucune intervention n'est faite, on peut aboutir à un atterrissement du milieu et à une fermeture complète par le saule. | | |
| La diversité de leur composition dépend de différents facteurs : microtopographie, durée d'inondation, degré de salinité. Au sein des dépressions humides intradunales, on trouve deux orchidées d'intérêt communautaire, le liparis de Lœsel (Annexe II) et la spiranthe d'été (Annexe IV). Compte tenu du caractère pionnier de ces deux orchidées, toutes modifications des aspects structuraux du groupement végétal ou des conditions d'humidité du substrat représentent une menace pour ces espèces. Elles disparaissent dès que la végétation s'élève ou que le substrat s'assèche. La régression du nombre de pieds ou de stations de ces orchidées peut donc être liée à la fermeture de ces milieux mais aussi à un hiver sec. Il faut donc lors de suivis prendre en compte les conditions climatiques de l'année et l'état d'assèchement du substrat. La diminution du nombre de pieds de ces | | |

deux orchidées ne doit donc pas se traduire impérativement par de lourdes interventions d'ouverture du milieu.

Sur le site, il existe une station avec de nombreux pieds dans la dépression humide derrière le camping de Pen er Malo. La synthèse des données sur les dépressions humides intradunales et les espèces d'intérêt communautaire n'a pas encore été réalisée. Les données actuelles sont issues d'un travail de S. GUILLAUME de 2001 et des relevés de 1999. De plus ces relevés n'avaient pas été réalisés selon un protocole standard. La recherche d'autres stations peut être envisagée.

La gestion de cet habitat doit se concentrer sur les populations viables dans le temps. Il y a peu de recul quant à des expérimentations, à petite échelle, d'ouverture des zones humides. La mise en place d'expérimentations de recréation de biotopes premiers, au sein des zones humides permettrait d'avoir un référentiel d'actions à mener en cas de nécessité. Il ne s'agit pas de faire des investissements lourds d'ouverture de zones humides et de les jardiner, mais de préserver un potentiel pour les espèces d'intérêt communautaire. D'autre part la fermeture de certaines zones est également préjudiciable à certaines espèces d'oiseaux qui y nichent.

➤ **Zone humide du Petit Loc'h**

Les zones humides du Petit et du Grand Loc'h correspondent à une ancienne lagune autrefois envahie par la mer sur une profondeur de 2 kms. Un système de vannes a été installé. Il permet l'évacuation de l'eau douce et empêche les remontées d'eau de mer. Cette zone est soumise à différents facteurs néfastes pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire, dont la **fermeture de la zone humide par la dynamique naturelle de la végétation** : dans le Petit Loc'h, la diversité a été créée par les contraintes environnementales d'une part (salinité) et par la gestion des niveaux d'eau (un étiage annuel étant favorable à la diversité). Aujourd'hui, l'étang semble se dessaler progressivement et il n'y a pas d'étiage en été. On observe une colonisation par le roseau (*Phragmite communis*) et par le saule, qui pourrait tendre à baisser la diversité de la flore et à représenter un accueil moins favorable pour l'avifaune.

Dans le cadre du classement en Réserve Naturelle Régionale, il est prévu de mettre en place un plan de gestion sur le Petit Loc'h. **Trois orientations de gestion se profilent avec leurs avantages et leurs inconvénients** :

- Maintien du Petit Loc'h sans influence des marées : chercher à augmenter la biodiversité sans modifier le fonctionnement général du milieu,
- Ouverture permanente du Petit Loc'h à l'influence des marées qui changerait complètement les milieux naturels,
- Ouverture ponctuelle du Petit Loc'h lors de grandes marées de façon contrôlée dans l'année afin d'augmenter la salinité du milieu.

Dans un premier temps, le Conservatoire du Littoral a préféré choisir la première option pour mieux appréhender les potentialités écologiques du milieu avant d'investir dans des sommes importantes d'argent sans réelle garantie de résultats. Des études sur la faune et la flore du Petit Loc'h ont montré un intérêt écologique certain. Une étude est en cours concernant les potentialités d'aménagement de l'ouvrage hydraulique.

Le Comité Consultatif de la Réserve Naturelle a confirmé ce choix pour maintenir en bon état de conservation les habitats et les espèces d'intérêt communautaire mais aussi les stations d'espèces remarquables nombreuses actuellement présents sur le site.

Mesures liées à l'action

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

➤ **Suivis écologiques**

Plusieurs suivis existent et sont à développer. Ces mesures sont intégrées dans l'objectif lié E1.

➤ **Étude hydraulique et de scénario concernant l'ouvrage du Loc'h**

Une étude hydraulique a été menée pour connaître le fonctionnement de l'ouvrage à l'émissaire du Loc'h et trouver des solutions d'aménagement réduisant les coûts d'entretien.

2. Mesures proposées

Mesures liées à l'action➤ **2.1 Compléter les études sur le fonctionnement hydraulique des zones humides**

- **Étude hydraulique** à l'échelle des deux bassins versants.
- **Étude du fonctionnement local de la zone humide** et les éventuels facteurs (prise d'eau en amont, apport d'intrant...) de dégradation possible de la ressource en eau.
- **Suivi pérenne de la pluviométrie et des niveaux d'eau** : pose de règles graduées et de pluviomètre et relevés régulier des niveaux.

➤ **2.2 Conservation des biotopes favorables au liparis et à la spiranthe A32327 P**

- **Définition de seuil d'intervention** : état de fermeture du milieu et surface minimum de biotope favorable aux deux espèces.
- **Définition d'un protocole d'intervention**: mode d'élimination des saules, fauche des roseaux, selon des techniques adaptées à la zone humide.
- **Maintien des biotopes pionniers favorables aux orchidées** : Mise en œuvre des protocoles d'intervention pour maintenir les biotopes pionniers en freinant la fermeture par les saules et la roselière lorsque les seuils d'intervention sont atteints.
- **Maintien de la biodiversité des biotopes favorables aux oiseaux** : en conservant une mosaïque de milieux, en luttant contre la fermeture. La zone humide ne sera pas entièrement rajeunie et les périodes d'intervention devront respecter les périodes de nidification (pas d'intervention d'ouverture du milieu de mars à septembre). Sur certains secteurs la dynamique naturelle sera conservée afin d'apprécier vers quel stade elle évolue.

➤ **2.3 Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion du Petit Loc'h**

- **Définition des objectifs du plan de gestion du Petit Loc'h dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale** : Garantir un maximum de biodiversité, assurer la meilleure conservation possible des espèces et des habitats d'intérêt patrimonial (dont les habitats et les espèces d'intérêt communautaire) (scirpe maritime, salicornes...) en maîtrisant la roselière, maîtriser l'ouverture du site au public.
- **Choix de différents modes de gestion en fonction des objectifs visés** : fauche, pâturage (bovin et équin), faucardage de la roselière.
- **Amélioration de l'ouvrage hydraulique à l'émissaire**

Calendrier prévisionnel

| Mesure | Année | | | | | |
|---|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 2.1 Étude sur le fonctionnement hydraulique de la zone humide | X | X | | | | |
| 2.2 Conservation des biotopes favorables au liparis et à la spiranthe | X | x | X | X | x | X |
| 2.3 Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion du Petit Loc'h | X | x | x | x | x | x |

Coûts estimatifs

| Mesure | Estimation |
|---|--------------------------------------|
| 2.1 Étude sur le fonctionnement hydraulique de la zone humide | Sur devis, prévoir 10 000 € |
| 2.2 Conservation des biotopes favorables au liparis et à la spiranthe | Sur devis, selon actions et surfaces |
| 2.3 Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion du Petit Loc'h | Sur devis, prévoir 6 à 8 000 € |

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif

| Mesure | Indicateurs |
|---|--|
| 2.1 Étude sur le fonctionnement hydraulique de la zone humide | Rendu et diffusion de l'étude, facture |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|---|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 2.2 Conservation des biotopes favorables au liparis et à la spiranthe | Cartographie d'espèces et d'habitats, surface de ZH rouvertes |
| 2.3 Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion du Petit Loc'h | Document élaboré, rapport d'activités |
| Objectif | Cartographie comparative des habitats et des espèces cibles |

B8 Gérer les prairies subhalophiles

| | | |
|--|--------------------------------------|---|
| Objectif visé | | Priorité |
| B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | | ** |
| Finalité de l'action | | Actions liées |
| - Maîtriser la fermeture du milieu | | B9, E1, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné | |
| - Prairies subhalophiles | Polder du Grand Loc'h | |
| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
| FDC56, CG56 | | Agence de l'eau, Collectivités locales et territoriales, CG56, FDC56, RNR, Région |
| Coût total estimé | | |
| Variable selon les modalités choisies | | |
| Enjeux et problématiques | | |
| <p>Ces types de milieux se trouvent dans des sites à fort potentiel productif (grande disponibilité en eau et en nutriments). De ce fait, sans intervention humaine, les prairies subhalophiles et prairies humides évoluent dans un premier temps vers la mégaphorbiaie eutrophe (dominance de grandes herbes), puis vers la saulaie ou la magnocariçaie. Tous ces habitats sont intéressants mais sous forme de mosaïques de milieux. L'uniformisation vers la saulaie entraîne un appauvrissement en espèces animales et végétales. Pour conserver une diversité des milieux, une intervention humaine est indispensable.</p> <p>Sur le site, l'état de conservation est le suivant : les prairies subhalophiles sont en bon état de conservation car elles sont gérées par pâturage et/ou fauche sur le polder du Grand Loc'h. Elles sont parcourues par des canaux eutrophes bordés de mégaphorbiaies ou de roselières ce qui donne une bonne diversité de milieux. Cependant, cet état de conservation est instable, si la gestion est arrêtée le milieu évolue naturellement vers un stade boisé. Cela s'illustre par les milieux présents sur les bassins versants du Loc'h et de Lannédec, où l'on observe une fermeture généralisée du milieu par la roselière d'une part puis par la saulaie et la magnocariçaie.</p> | | |
| Mesures liées à l'action | | |
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer | | |
| <p>➤ 1.1 Fauche et pâturage A32303P A32303R A32304R</p> <p>Les prairies subhalophiles sont gérées par pâturage (bovins et équins), fauche et gestion du réseau hydrographique (entretien des canaux) afin de conserver le caractère humide, ouvert et diversifié des milieux. Ces actions sont à pérenniser. En effet, les objectifs et principes de gestion actuels correspondent aux objectifs Natura 2000. Ils devront être adaptés en fonction des résultats du suivi. Ces thématiques pourront également être présentées au comité de gestion qui sera mis en place à l'issue de la signature du document d'objectifs. Le plan de gestion du Grand Loc'h est réalisé dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale.</p> | | |

2. Mesures proposées

Il est proposé de poursuivre les actions de suivi et de les intégrer aux autres données de suivis mises en place sur le littoral dans le cadre du DOCOB. Cette mesure est intégrée dans l'objectif lié E1.

Calendrier prévisionnel

| Mesure | Année | | | | | |
|------------------------|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Fauche et pâturage | X | X | X | X | X | X |

Coûts estimatifs

| Mesure | Estimation |
|------------------------|---|
| 1.1 Fauche et pâturage | À définir selon le type d'animaux choisis |

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif

| Mesure | Indicateurs |
|------------------------|---|
| 1.1 Fauche et pâturage | Cahiers de pâturage |
| Objectif | Cartographie comparative des habitats visés |

B9 Gérer les mégaphorbiaies eutrophes

| | |
|--|-----------------|
| Objectif visé | Priorité |
| B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | ** |

| | |
|--|------------------------|
| Finalité de l'action | Actions liées |
| - Conserver l'habitat et maîtrise de son évolution | B6, B7, B8, C2, E1, E2 |

| | |
|--|--|
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné |
| - Mégaphorbiaies eutrophes | Vallée de la Saudraye et de Précar, vallée de St Matthieu, Queues d'étangs de Lannédec, lit majeur de La Laïta |



Carte de localisation des mégaphorbiaies eutrophes sur la Laïta (Réalisation : Biotope 2007)

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels) | Financements potentiels |
|--|---------------------------------------|--|
| Propriétaires et gestionnaires dont COCOPAQ, Cap l'Orient agglomération, Communes, FDC56, CG56 et 29 | Associations, Entreprises privées | Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales |

| |
|--------------------------------|
| Coût total estimé |
| Selon devis et surfaces gérées |

| Enjeux et problématiques |
|--|
| <p>Ces types de milieux se trouvent dans des sites à fort potentiel productif (grande disponibilité en eau et en nutriments). De ce fait, sans intervention humaine les prairies humides évoluent dans un premier temps vers la mégaphorbiaie eutrophe (dominance de grandes herbes), puis vers la saulaie ou la magnocariçaie.</p> <p>Les quelques parcelles de mégaphorbiaies eutrophes correspondent à des prairies abandonnées sans doute assez récemment et qui tendent à se boiser. Il faut noter que la magnocariçaie en association avec la saulaie est un milieu fortement recherché par la loutre. Il faut donc en conserver des secteurs.</p> |

| Mesures liées à l'action |
|--|
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer |
| <p>➤ 1.1 Fauche et pâturage A32303P A32303R A32304R</p> <p>Les mégaphorbiaies sont gérées par pâturage (bovins et équins), fauche et gestion du réseau hydrographique (entretien des canaux) afin de conserver le caractère humide, ouvert et diversifié des milieux sur le polder du Grand Loc'h. Ces actions sont à pérenniser et à étendre sur d'autres secteurs du site. En effet, les objectifs et principes de gestion actuels correspondent aux objectifs Natura 2000. Des difficultés sont cependant rencontrées pour la maîtrise de la grande glycérie qui n'est pas pâturée par les chevaux. Des mesures particulières devront être adoptées. Des essais sont en cours par un pâturage par des bœufs nantais.</p> |
| 2. Mesures proposées |
| <p>➤ 2.1 Maintien de mégaphorbiaies en bande le long des cours d'eau A32305R</p> <p>En cas de gestion des prairies de fonds de vallées, il s'agit de conserver une bande de mégaphorbiaie le long du cours d'eau grâce à un entretien mécanique sous les clôtures et non chimique.</p> <p>➤ Limitation des saules</p> <p>Les saules peuvent être éliminés par débardage mais le pâturage équin peut également les limiter comme cela a été fait sur la vallée de la Saudraye.</p> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|---|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Fauche et pâturage | X | X | X | X | X | X |
| 2.1 Maintien de mégaphorbiaies en bande le long des cours d'eau | X | X | X | X | X | X |

| Coûts estimatifs | |
|---|--|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Fauche et pâturage | Minimum 300 € / ha plus pâturage (coût variable selon les animaux) |
| 2.1 Maintien de mégaphorbiaies en bande le long des cours d'eau | / |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Fauche et pâturage | Cahiers de fauche et de pâturage |
| 2.1 Maintien de mégaphorbiaies en bande le long des cours d'eau | Rapport d'activité des gestionnaires et propriétaires |
| Objectif | Cartographie comparative des mégaphorbiaies eutrophes |

B10 Favoriser le maintien des populations de loutre d'Europe

| | | |
|---|---|---|
| Objectif visé B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | | Priorité ** |
| Finalité de l'action - Mieux connaître et améliorer le statut de la loutre sur le site - Améliorer les corridors écologiques - Favoriser la diversité des milieux naturels | | Actions liées B11, C2, D2, D3, E1, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés - Loutre d'Europe | Secteur concerné Ensemble des zones humides et corridors écologiques et en particulier : Vallée de la Saudraye et de Précar, vallée de St Matthieu, Queues d'étangs de Lannédec, rivière Laïta et ses affluents | |
| Maîtres d'ouvrage potentiels Propriétaires et gestionnaires dont SMEIL, CEL, Communes, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, FDC56 et 29, CG56 et 29, ATD 56 et 29, | Autres partenaires potentiels Agence de l'eau, entreprises privées, associations de protection de l'environnement | Financements potentiels Agence de l'eau, MEEDDAT (FGMN) |
| Coût total estimé Selon devis. Minimum de 14 000 € | | |
| Enjeux et problématiques La loutre est un mammifère ubiquiste qui fréquente un très grand nombre de milieux naturels humides. Ses principales exigences sont : <ul style="list-style-type: none"> - une ressource alimentaire (piscicole principalement) suffisante ; - une disponibilité en gîtes potentiels suffisante ; - une qualité de l'eau ne mettant pas en danger sa survie et celle de ses proies ; - de la tranquillité dans certains secteurs et, en particulier, en période de reproduction, de mise bas et d'éducation des jeunes (elle apprécie alors particulièrement les milieux peu accessibles) ; - la sécurité des individus lors de leurs déplacements parfois sur de longue distance. Le territoire d'un individu couvre plusieurs 5 à 40 km de cours d'eau et des études montrent une importante mortalité par collision avec des véhicules en Bretagne. Le principal facteur de perturbation de l'espèce mis en évidence par une étude réalisée par le Groupe Mammalogique Breton est la difficulté de franchissement des infrastructures routières qui engendre des risque de collision mortels. La problématique de corridor fluvial ne concerne pas que cette espèce, mais également toutes les espèces inféodées aux zones humides et aux milieux aquatiques. Les collisions avec des véhicules lors de la traversée des routes correspondent à la première cause de mortalité de la loutre. Les | | |

échanges d'individus entre populations de différents bassins versants sont également en cause. Si le risque de collision au niveau d'un pont est très élevé, il peut résulter en une isolation de la population.

- Forts taux de pesticides dans l'eau : Des études scientifiques montrent qu'une forte concentration de pesticides dans l'eau peut entraîner une accumulation dans les tissus adipeux de la loutre. Les effets potentiels de cette accumulation concernent les fonctions vitales : perte de poids, lésions internes, troubles de la reproduction, troubles neurologiques, affaiblissement du système immunitaire, tumeurs ;

- Dérangement : En particulier en période de reproduction. Il est donc important de conserver des secteurs peu accessibles et de préserver les catiches avérées et potentielles (Gîtes de la loutre dans des cavités naturelles). En effet, la loutre peut tolérer la présence humaine et un dérangement assez important, à la condition qu'elle dispose de gîtes en quantité suffisante. De même, le long de la Laïta, les secteurs recouverts de mégaphorbiaies et/ou de saulaies (habitat très attractif pour cette espèce) doivent être préservés autant que possible de la fréquentation.

- L'espèce est protégée sur le territoire national et toute destruction de son milieu de vie (gîte et nourrissage) est passible de sanctions pénales (Art. L 211-1, L 211-2 et L 215-1 du Code Rural).

Mesures liées à l'action

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

➤ 1.1 Études complémentaires sur la loutre et ses habitats sur le site

- Actualisation du statut et de la répartition des populations de loutres d'Europe sur le périmètre du site : étude en suivant le protocole standard IUCN en 2008 puis réactualisation en 2013.

- Cartographie des habitats prioritaires exploités par la loutre d'Europe : cartographie sur le périmètre d'étude Natura 2000, à partir de la cartographie des grands types de milieux naturels.

- Analyse du risque de collision au niveau des ouvrages routiers : identification et localisation des éventuels points noirs afin de proposer des mesures pour y remédier.

- Diffusion de l'étude auprès des aménageurs (ATD notamment),

➤ 1.1 Havre de paix

Il existe un site labellisé havre de paix en rive droite de la Laïta. Cette actions est à développer.

2. Mesures proposées

➤ 2.1 Réflexion sur les corridors écologiques : Définition des corridors à préserver voir à renforcer

Compte tenu du fait que le premier facteur de mortalité de la loutre est la collision par les véhicules et que le secteur est relativement urbanisé, il semble important de mettre en place une réflexion sur les corridors écologiques. En particulier, il serait intéressant d'étudier les corridors existants et à améliorer entre l'étang de Lannédec, le Petit et le Grand Loc'h et l'étang de Beg Nenez qui est en lien direct avec la rivière Laïta où l'espèce est très présente et se reproduit.

➤ 2.2 Préserver ses habitats et des zones de tranquillité A32327 P

Préservation des gîtes effectifs et potentiels (boisement de berges dont les racines abritent des cavités, souches creuses, chaos et amas à proximité de l'eau) et le maintien d'un écran arbustif environnant (aubépine, houx, prunellier, ronces, ...);

- conservation maximale des communautés végétales et de leur diversité en fonds de vallées ;

- conservation des bras morts, mares et dépressions humides (diversification des potentialités alimentaires) ;

- reconstitution des systèmes filtrants : talus/haies, boisement de bas fonds ;

- utilisation de cages-pièges (prenant les animaux vivants) lors des opérations de régulation des mammifères semi-aquatiques juridiquement classés nuisibles (Rat musqué, Ragondin, ...). Cette action est déjà mise en œuvre sur le site ;

| Mesures liées à l'action |
|--|
| <p>➤ 2.3 Aménagement des ouvrages hydrauliques au niveau des routes sur le domaine vital de la loutre</p> <p>- limitation des risques de mortalité routière au niveau du franchissement critique de certains ponts par l'aménagement des ouvrages</p> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|---|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Études complémentaires sur la loutre et ses habitats sur le site | | | | | | X |
| 1.2 Havre de paix | | X | X | | | |
| 2.1 Réflexion sur les corridors écologiques : Définition des corridors à préserver voir à renforcer | X | X | X | X | X | X |
| 2.2 Préserver ses habitats et des zones de tranquillité | X | X | X | X | X | X |
| 2.3 Aménager des ouvrages | | | X | X | X | X |

| Coûts estimatifs | |
|---|------------------------------|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Études complémentaires sur la loutre et ses habitats sur le site | Selon devis, prévoir 6 000 € |
| 1.2 Havre de paix | / |
| 2.1 Réflexion sur les corridors écologiques : Définition des corridors à préserver voir à renforcer | Selon devis, prévoir 4 000 € |
| 2.2 Préserver ses habitats et des zones de tranquillité | / |
| 2.3 Aménager des ouvrages | Selon devis et mesures |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Études complémentaires sur la loutre et ses habitats sur le site | Rendu de l'étude |
| 1.2 Havre de paix | Nombre de conventions signées |
| 2.1 Réflexion sur les corridors écologiques : Définition des corridors à préserver voire à renforcer | Rendu de l'étude |
| 2.2 Préserver ses habitats et des zones de tranquillité | Prise en compte dans différents programmes |
| 2.3 Aménager des ouvrages | Rapport d'activités, factures |
| Objectif | Suivi des populations de loutre |

B11 Améliorer la continuité des milieux naturels

| | |
|--|-----------------|
| Objectif visé | Priorité |
| B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | ** |

| | |
|---|--|
| Finalité de l'action | Actions liées |
| <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir une fragmentation plus importante des milieux - Restaurer la continuité du milieu dunaire. - Reconstituer des milieux de landes fonctionnels | B4, B6, B10, C1, C2, D2, D3, E1, E2 |

| | |
|--|-------------------------|
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné |
| <ul style="list-style-type: none"> - Tous les milieux et en particulier les milieux dunaire | Ensemble du site |

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|---|--|--|
| Ensemble des gestionnaires, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, Communes, FDC56, CG56 et 29, Région, DREAL | Association de préservation de l'environnement | Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales |

| |
|--------------------------|
| Coût total estimé |
| Selon devis |

| |
|--|
| Enjeux et problématiques |
| <p>Les différents milieux sur le site sont très fragmentés. De nombreux éléments (routes, urbanisation, espaces agricoles, golf...) forment des obstacles aux déplacements des espèces animales et à la recolonisation par des espèces végétales. Ces discontinuités touchent en particulier les dunes. Les différentes dunes sont dépendantes les unes des autres. Une rupture entraîne une modification des contraintes (dynamique du sable, vent) et de la composition floristique du milieu.</p> |

| |
|--|
| Mesures liées à l'action |
| <p>1. Mesures existantes, à pérenniser et développer</p> <p>Les mesures existantes font partie des fiches actions associées à celle-ci. Il s'agit notamment de la maîtrise de la fréquentation par pose de ganivelles et la réduction de l'emprise des stationnements sur ces habitats.</p> |
| <p>2. Mesures proposées</p> <p>➤ 2.1 Suppression de la route côtière A32325P</p> <p>Il s'agit du meilleur scénario pour restaurer la continuité du massif dunaire. Cela implique une modification complète de l'utilisation du site et de la circulation à l'échelle du littoral ce qui est difficilement envisageable à court terme. Cependant il est nécessaire de garder à l'esprit que la dune ne peut fonctionner normalement avec une telle coupure écologique la traversant. Il ne s'agit pas non plus de supprimer cette route pour en créer de nouvelles avec un impact environnemental négatif reporté à d'autres secteurs aussi sensibles (exemple : zones humides et fond de vallées).</p> |

| Mesures liées à l'action | | | | | | |
|--|--|-----|-----|-----|-----|-----|
| <p>➤ <u>2.2 Suppression d'aires de stationnement sur les milieux naturels</u></p> <p>Cette mesure est à mettre en œuvre avec une grande prudence, uniquement si les moyens de restauration des anciennes aires de stationnement sont prévus. De plus, il n'est pas certain d'obtenir des milieux naturels d'intérêt patrimonial sur l'ensemble des secteurs actuellement en aire de stationnement même si les résultats obtenus sur le littoral sont concluants. Ce transfert ne doit pas se faire au détriment d'autres milieux naturels remarquables. Cette mesure doit faire l'objet d'une réflexion préalable quant au devenir du stationnement et les potentialités de retour à des milieux naturels patrimoniaux.</p> | | | | | | |
| <p>➤ <u>2.3 Restauration de la continuité des landes</u></p> <p>Au niveau du Golf, entre la route et la mer, ce dernier coupe la continuité des Landes. Il est proposé de restaurer certaines parcelles en milieux naturels (landes) au moins sur les secteurs qui ne sont pas aménagés en green.</p> <p>- Une réflexion peut être engagée avec le golf afin que les gestionnaires conduisent leur terrain avec comme objectif de restaurer des milieux naturels sur les zones du golf qui le permettraient.</p> | | | | | | |
| <p>➤ <u>2.4 Réflexion sur la trame verte et bleue</u></p> <p>Cette réflexion devra se faire à l'échelle communale à partir de cartes communales de biodiversité et être reprise à plus grande échelle au niveau des SCOT et autres documents de planification du territoire.</p> | | | | | | |
| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 2.1 Suppression de la route côtière | Non défini. | | | | | |
| 2.2 Suppression d'aires de stationnement sur les milieux naturels | Fait en partie | | | | | |
| 2.3 Restauration de la continuité des landes | À définir | | | | | |
| Coûts estimatifs | | | | | | |
| Mesure | Estimation | | | | | |
| 2.1 Suppression de la route côtière | Selon devis | | | | | |
| 2.2 Suppression d'aires de stationnement sur les milieux naturels | Selon devis et aires | | | | | |
| 2.3 Restauration de la continuité des landes | Selon devis et actions entreprises | | | | | |
| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | | | | | | |
| Mesure | Indicateurs | | | | | |
| 2.1 Suppression de la route côtière | Réalisation | | | | | |
| 2.2 Suppression d'aires de stationnement sur les milieux naturels | Réalisation | | | | | |
| 2.3 Restauration de la continuité des landes | Travaux, factures | | | | | |
| Objectif | Suppression des facteurs de discontinuité des milieux | | | | | |

B12 Gérer les mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins

| | | |
|--|---|--|
| Objectif visé | | Priorité |
| B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | | ** |
| Finalité de l'action | | Actions liées |
| - Conserver l'habitat et maîtrise de son évolution | | A2, C2, E1, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné | |
| - Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes - Mégaphorbiaies oligohalines | À partir de la forêt de Quimperlé dans la partie amont de la rivière, dès que l'influence de la marée salée ne se fait plus sentir. | |
| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
| Propriétaires et gestionnaires dont Communes, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, SMEIL, CG56 et 29 | Associations, Entreprises privées | Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales |
| Coût total estimé | | |
| Selon devis et surfaces gérées | | |
| Enjeux et problématiques | | |
| <p>Ces types de milieux se développent sur des substrats très humides engorgés par la nappe phréatique et riche en matière organique, mais pauvres en azote (grande disponibilité en eau et en nutriments). Les mégaphorbiaies s'insèrent dans la dynamique naturelle des forêts humides dont elles dérivent suite aux défrichements. Elles constituent un stade de reconquête forestière des milieux humides abandonnés. Ce sont donc des végétations transitoires.</p> <p>Il faut noter que la mégaphorbiaie en association avec la saulaie est un milieu fortement recherché par la loutre. Il faut donc conserver des secteurs de mosaïques (mégaphorbiaies, saulaies). Par ailleurs, pour la tranquillité de la loutre, il est important de maintenir de grandes surfaces d'un seul tenant de mégaphorbiaie et de mosaïques.</p> <p>Par ailleurs, cet habitat peut être concurrencé par des plantes exotiques envahissantes comme la renouée du Japon qui a été observée au nord du site.</p> | | |
| Mesures liées à l'action | | |
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer | | |
| Il n'existe aucune mesure de gestion actuelle, cet habitat fluctue naturellement au gré des crues. | | |
| 2. Mesures proposées | | |
| <p>➤ <u>2.1 Gestion de la mégaphorbiaie par fauche et coupe de ligneux A32301 P</u></p> <p>Cet habitat n'est pas climacique et sa surface tend à augmenter ou à diminuer en fonction des contraintes écologiques (crues) et/ou de l'activité humaine en vigueur (pâturage, fauche). La tendance</p> | | |

| Mesures liées à l'action |
|--|
| <p>1. Mesures existantes, à pérenniser et développer</p> <p>actuelle de ce milieu montre un envahissement par les ligneux (saules). L'arrachage des saules peut se produire partiellement à la faveur des crues de la Laïta, permettant de maintenir l'ouverture de l'habitat. Cependant, la situation actuelle du site démontre qu'une intervention est nécessaire pour compléter la gestion naturelle de la Laïta. Pour cela, il faudra couper les ligneux afin d'éviter qu'ils « n'étouffent » la mégaphorbiaie. Cette coupe devra préserver quelques îlots de saulaie parmi les plus anciens. Les arbres et arbrisseaux ainsi coupés devront être exportés du site. Cette coupe devra avoir lieu tous les cinq ans. Par ailleurs, un rajeunissement par fauche avec exportation pourra être envisagé tous les 5 à 10 ans.</p> <p>➤ 2.2 Gestion de la renouée du Japon A32320 P & R</p> <p>Il s'agit d'éviter que la renouée du Japon ne se développe et concurrence les mégaphorbiaies. Le détail de cette mesure est déjà développé dans la fiche A2.</p> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|------------------------------------|--------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 2.1 Gestion des ligneux et fauche | X | | | | X | |
| 2.2 Gestion de la renouée du Japon | X | X | | | X | X |

| Coûts estimatifs | |
|------------------------------------|---|
| Mesure | Estimation |
| 2.1 Gestion des ligneux et fauche | Selon devis et importance des travaux (coût indicatif : 200 € / jour) |
| 2.2 Gestion de la renouée du Japon | Confère fiche A2 |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 2.1 Gestion des ligneux et fauche | Factures des travaux |
| 2.2 Gestion de la renouée du Japon | CF. fiche A2 |
| Objectif | Cartographie comparative des mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins |

B13 Conserver et améliorer la dynamique fluviale de la rivière Laïta

| | | |
|---|---|---|
| Objectif général visé B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | | Priorité * |
| Finalité de l'objectif - Conserver et améliorer la dynamique fluviale naturelle - Favoriser tous les milieux naturels présents sur la Laïta | | Actions liées A2, B1, B12, C1, C2, D3, E1, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés - Tous les habitats et espèces animales d'intérêt communautaire présents le long de la rivière Laïta | | Secteur concerné La Laïta |
| Maîtres d'ouvrage potentiels DDTM 56 et 29, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, SMEIL, Communes, CG56 et 29, SELLOR, SIVU | Autres partenaires potentiels Associations, Entreprises privées | Financements potentiels Contrats Natura 2000, MEEDDAT (Fond de gestion des milieux naturels : FGMN), Collectivités locales et territoriales |
| Coût total estimé Variable, selon devis. | | |
| Enjeux et problématiques L'ensemble des espèces et habitats présents sur la Laïta sont plus ou moins favorisés par le caractère peu aménagé de ce cours d'eau. La dynamique fluviale doit donc être préservée. | | |
| Mesures liées à l'objectif | | |
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer | | |
| ➤ 1.1 Entretien annuel des mouillages. Les mouillages sont actuellement entretenus chaque année par le SIVU des mouillages de la Laïta. Cette mesure sera à conforter. | | |
| 2. Mesures proposées | | |
| ➤ 2.1 Étude sur la possibilité de supprimer des digues dans les anses de la Laïta Certaines anses de la Laïta sont endiguées, réprimant ainsi en partie, la dynamique fluviale naturelle de ce cours d'eau. Une étude de faisabilité devrait être conduite afin de juger de l'opportunité écologique, sociale, économique et sécuritaire, de la suppression de ces digues. Les anses ainsi libérées pourraient permettre le retour d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire. | | |
| ➤ 2.2 Interdire toute extraction non raisonnée de sable dans l'estuaire Tout projet d'extraction de granulat devra faire l'objet d'une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000. | | |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|---|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Entretien des mouillages | x | x | x | x | x | x |
| 2.1 Étude sur la possibilité de supprimer des digues dans les anses de la Laïta | | | x | | | |
| 2.2 Réaliser des évaluations d'incidences | x | x | x | x | x | x |

| Coûts estimatifs | |
|---|----------------------|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Entretien des mouillages | Variable selon devis |
| 2.1 Étude sur la possibilité de supprimer des digues dans les anses de la Laïta | Variable selon devis |
| 2.2 Réaliser des évaluations d'incidences | Variable selon devis |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|---|---|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Entretien des mouillages | Rapport |
| 2.1 Étude sur la possibilité de supprimer des digues dans les anses de la Laïta | Rapport d'étude, facture |
| 2.2 Réaliser des évaluations d'incidences | Rapport d'étude, facture |
| Objectif | Détermination de l'opportunité de détruire ces digues. |

B14

Gérer les végétations siliceuses

| | | |
|---|---|---|
| Objectif général visé B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | | Priorité * |
| Finalité de l'objectif - Maintien des placettes où cet habitat est présent | | Actions liées B2, D2, E1, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés - Végétations siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> | | Secteur concerné Partie terrestre le long de la Laïta (non cartographiée) |
| Maîtres d'ouvrage potentiels Propriétaires et gestionnaires dont COCOPAQ, CG56 et 29, Communes, ONF | Autres partenaires potentiels Associations, Entreprises privées | Financements potentiels MAE, Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales |
| Coût total estimé Selon devis et travaux effectués | | |
| Enjeux et problématiques Ce milieu peut évoluer vers un embuissonnement, ce qui peut conduire à sa disparition notamment à proximité des landes. | | |
| Mesures liées à l'objectif | | |
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer | | |
| > <u>1.1 Entretien des chemins</u> Cet entretien est favorable au maintien de l'habitat tel qu'il est pratiqué actuellement. | | |
| 2. Mesures proposées | | |
| > <u>2.1 Cartographie</u> Cet habitat est représenté par des surfaces trop petites pour être cartographié dans le DOCOB. C'est pourquoi avant de mener une action de gestion il serait intéressant de réaliser une cartographie au 1/500 afin de localiser précisément où se trouve cet habitat et de donner placette par placette son état de conservation afin de pouvoir mettre en place des mesures de gestion. | | |
| > <u>2.2 Débroussaillage A32305 R</u> Une fois les placettes de cet habitat localisé et leur état de conservation établi, une action de débroussaillage pourra être mise en place tous les cinq ans sur les placettes les plus menacées par la fermeture. | | |
| Calendrier prévisionnel | | |

| Mesure | Année | | | | | |
|---------------------|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 2.1 Cartographie | X | X | | | | |
| 2.2 Débroussaillage | | | X | | | |

| Coûts estimatifs | |
|---------------------|----------------------------------|
| Mesure | Estimation |
| 2.1 Cartographie | 1 500 € |
| 2.2 Débroussaillage | 1 500 € / hectare m ² |

| Indicateurs de suivi de l'action | |
|----------------------------------|---|
| Mesure | Indicateurs |
| 2.1 Cartographie | Rendu d'étude, facture |
| 2.2 Débroussaillage | Facture des travaux |
| Objectif | Evaluation de l'état de conservation de l'habitat au terme des mesures |

B15 Créer, rétablir et gérer des mares

| | | |
|--|--|--|
| Objectif général visé | | Priorité |
| B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | | * |
| Finalité de l'objectif | | Actions liées |
| - Restaurer ou recréer des biotopes favorables au triton crêté dans les secteurs où l'espèce est identifiée. | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | | Secteur concerné |
| - Triton crêté | | Zones humides (Saint-Maurice, dunes Guidel, étang de Lannédec) |
| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
| Propriétaires et gestionnaires de zones humides dont CEL, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, SMEIL Communes, associations... | Entreprises privées, experts scientifiques | Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN) |
| Coût total estimé | | |
| Selon devis et travaux effectués | | |
| Enjeux et problématiques | | |
| <p>L'espèce a été recherchée sans succès en 1999 dans les mares des dunes de Guidel (F. Herbrecht, Ouest-Aménagement). Il est signalé dans le plan de gestion de l'abbaye de Saint Maurice en limite du site. Sa présence sera à confirmer.</p> <p>Cette espèce en régression un peu partout en Europe. Elle est menacée par la réduction de son habitat : comblement des mares existantes par l'homme, les opérations de drainage ou encore par leur atterrissement naturel et à un arrêt de l'entretien des mares. Des opérations telles que le curage de fossés ou de mares menées sans précaution sont susceptibles de menacer des populations, notamment les larves. Les œufs et les larves sont menacés par la pollution et l'eutrophisation des eaux. Les poissons carnivores (Perche soleil, <i>Lepomis gibbosus</i>, centrarchidés), lorsqu'ils sont introduits dans les mares, peuvent causer de gros dégâts dans les populations de larves.</p> | | |
| Mesures liées à l'objectif | | |
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer | | |
| Il n'y a pas de mesures existantes portant sur ce milieu. | | |
| 2. Mesures proposées | | |
| <p>➤ 2.1 Prospection de l'espèce et de ses habitats dans le site Natura 2000 et ses alentours</p> <p>Une étude permettrait de confirmer le statut de l'espèce sur le site ainsi que les mares potentiellement favorable à l'espèce ainsi que celles réellement fréquentées.</p> <p>➤ 2.2 Protection stricte des habitats réellement utilisés par l'espèce</p> | | |

| Mesures liées à l'objectif |
|--|
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer |
| ➤ <u>2.3 Création de nouvelles mares dans des sites favorables et potentiellement colonisable</u> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|---|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 2.1 Étude | X | X | | | | |
| 2.2 Protection des mares à triton crêté | | | X | X | X | X |
| 2.3 Création de nouvelles mares | | | | | X | X |

| Coûts estimatifs | |
|---|------------|
| Mesure | Estimation |
| 2.1 Étude | |
| 2.2 Protection des mares à triton crêté | |
| 2.3 Création de nouvelles mares | |

| Indicateurs de suivi de l'action | |
|---|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 2.1 Étude | Rendu de l'étude |
| 2.2 Protection des mares à triton crêté | Nombre de mares faisant l'objet d'une contractualisation ou d'une protection |
| 2.3 Création de nouvelles mares | Nombre de mares créées |
| Objectif | Évolution de la population de triton crêté |

B16 Favoriser le maintien des populations de chauves-souris

| | | |
|---|--|--|
| Objectif visé B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | | Priorité ** |
| Finalité de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître et améliorer le statut des chauves-souris sur le site - Protéger les gîtes et leurs milieux naturels favorables pour la chasse - Améliorer les corridors écologiques | | Actions liées B10, B11, D2, D3, E1, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés <ul style="list-style-type: none"> - Le grand rhinolophe - La barbastelle | Secteur concerné Ensemble du site et particulièrement : prairies permanentes, zones humides ripisylve, milieux boisés, marais littoraux, bâti et corridors écologiques | |
| Maîtres d'ouvrage potentiels Propriétaires et gestionnaires dont Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, SMEIL, Communes, FDC56 et 29, CG56 et 29, Conservatoire du littoral, propriétaires privés | Autres partenaires potentiels Associations | Financements potentiels MEEDDAT (FGMN), contrat Natura 2000, Plan National de Conservation des Chiroptères |
| Coût total estimé Selon devis. | | |
| Enjeux et problématiques Le site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, Étangs du Loc'h et de Lannédec » n'a pas fait l'objet de prospection pour les chiroptères. Pourtant, au vu de la qualité et de la diversité des habitats, il est probable que le nombre d'espèces de chauves-souris utilisant les différentes zones soit assez conséquent et que des espèces remarquables y soient présentes. Bretagne Vivante, par le travail de ses bénévoles et salariés a accumulé des données et participé à des suivis de populations et à la protection de sites à chiroptères dans la région de Lorient. Les informations sur la région restent cependant fragmentaires et localisées mais permettent de dire que le site Natura 2000 pourrait accueillir au moins 9 espèces dont 4 espèces de l'annexe II de la directive « Habitats, Faune, Flore. » Deux espèces d'intérêt communautaire sont avérées sur le site Natura 2000 : le grand rhinolophe et la barbastelle. Une espèce est présente dans les communes limitrophes du site Natura 2000 : le grand murin. Une espèce potentielle dans les boisements limitrophes du site : le petit rhinolophe. La préservation des chauves-souris passe par une préservation et gestion adéquate de leurs habitats de chasse mais également par la protection de leurs gîtes contre l'intrusion. Le dérangement est un facteur perturbant pour la reproduction et l'hivernage des différentes espèces. | | |

| Mesures liées à l'action | |
|--|--|
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer | |
| <p>➤ <u>1.1 Études sur les chiroptères</u></p> <p>- Il existe des suivis par l'association Bretagne vivante de différents gîtes sur le pays de Lorient mais c'est une étude fragmentaire.</p> <p>➤ <u>1.2 Communiquer sur les espèces vers le grand public</u></p> <p>- Dispositif vidéo avec caméras infrarouge permet au public visitant le site de Saint-Maurice d'observer la colonie sans dérangement et de s'informer en détail sur la biologie des chauves-souris par le biais d'une exposition et d'autres sources documentaires. Cet équipement pédagogique original issu d'une initiative locale (et premier de ce type en France ouvert au grand public) permet de sensibiliser à la sauvegarde de ces espèces et de leur environnement.</p> <p>- Organisation de sortie nocturnes « nuits de la chauve-souris » en été.</p> | |
| 2. Mesures proposées | |
| <p>➤ <u>2.1 Études complémentaires sur les chiroptères et leur habitat sur le site</u></p> <p>- Actualisation du statut et de la répartition des différentes espèces.</p> <p>- Cartographie des habitats prioritaires exploités par les chauves-souris à partir de la cartographie des grands types de milieux naturels et développer la connaissance des territoires réellement exploités par les espèces sur le site.</p> <p>- Repérage, diagnostic et proposition d'aménagement si nécessaire de l'entrée des gîtes.</p> <p>➤ <u>2.2 Réflexion sur les corridors écologiques : Définition des corridors à préserver voir à renforcer</u></p> <p>En parallèle des études en lien avec les espèces terrestres et du fait de l'urbanisation importante du secteur, il semble important de mettre en place une réflexion sur les corridors écologiques. En particulier, il serait intéressant d'étudier les corridors existants et à améliorer.</p> <p>➤ <u>2.3 Mise en défens des gîtes et gestion des habitats</u></p> <p>Réalisation de travaux de mise en défens des gîtes pouvant présenter des risques de dérangement tout en permettant d'assurer le suivi des populations et gestion de certains habitats si nécessaire.</p> | |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Études sur les chiroptères | X | X | X | X | X | X |
| 1.2 Communiquer sur les espèces vers le grand public | X | X | X | X | X | X |
| 2.1 Études complémentaires | | X | X | | | |
| 2.2 Réflexion sur les corridors écologiques | X | X | X | X | X | X |
| 2.3 Mise en défens des gîtes et gestion des habitats | | | | X | X | X |

| Coûts estimatifs | |
|--|-------------------------------|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Études sur les chiroptères | |
| 1.2 Communiquer sur les espèces vers le grand public | |
| 2.1 Études complémentaires | Selon devis, prévoir 10 000 € |
| 2.2 Réflexion sur les corridors écologiques | Selon devis |
| 2.3 Mise en défens des gîtes et gestion des habitats | Selon devis |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Études sur les chiroptères | Rendu de l'étude |
| 1.2 Communiquer sur les espèces vers le grand public | Fréquentation annuelle des équipement et des animations |
| 2.1 Études complémentaires | Rendu de l'étude |
| 2.2 Réflexion sur les corridors écologiques | Rendu de l'étude |
| 2.3 Mise en défens des gîtes et gestion des habitats | Nombre de gîtes aménagés, surface d'habitats gérés, factures |
| Objectif | Suivi des populations de chauves-souris |

C1 Maîtriser la fréquentation et son impact sur les habitats d'intérêt communautaire sur la façade littorale

| | |
|---|-----------------|
| Objectif visé | Priorité |
| C : Gestion raisonnée des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et des activités | *** |

| | |
|--|---|
| Finalité de l'action | Actions liées |
| <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'impact de la fréquentation sur le dérangement de la faune. - Limiter les dégradations liées à la fréquentation des secteurs les plus sensibles. | B1 à B6, B11, D1, D2, D3, E1, E2 |

| | |
|---|--|
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné |
| <ul style="list-style-type: none"> - Végétation annuelle des lasses de mer - Prés salés du bas, moyen et haut schorre - Végétation des falaises atlantiques littorales - Dunes mobiles embryonnaires atlantiques et du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (Dunes grises) - Landes sèches européennes | <p>Ensemble du site.</p> <p>Pour la dégradation par le piétinement : tout le long du littoral, en particulier au niveau des promontoires rocheux qui s'avancent dans la mer et au niveau des dunes pour l'accès à la plage. Dans une moindre mesure, le long de la Laïta au bord de la rivière.</p> |

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|---|--------------------------------------|--|
| Ensemble des gestionnaires, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, Communes, FDC56 et 29, CG56 et 29, CEL | Associations, Entreprises privées | Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales |

| |
|---|
| Coût total estimé |
| Variable, selon devis, techniques et actions choisies |

| |
|--|
| Enjeux et problématiques |
| <p>Le site est un secteur très fréquenté par les habitants et par les touristes. Cette fréquentation importante induit deux principaux impacts que sont le dérangement de la faune, concernant notamment la loutre, mais aussi l'avifaune, et une surfréquentation des secteurs les plus attractifs de par leur proximité et la vue sur l'océan, notamment les platiers rocheux près des parkings. Cette surfréquentation induit plusieurs impacts sur différents milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétation des falaises atlantiques littorales : Une surfréquentation entraîne, sous la pression du piétinement, dans un premier temps, une évolution de la végétation vers une végétation de substitution avec l'apparition d'espèces tolérantes au piétinement puis, dans un second temps, cette végétation est remplacée par des espèces résistant au piétinement (<i>Plantago coronopus</i> et autres plantes à rosettes). Si la fréquentation est très importante, aucune espèce ne survit et un sol nu apparaît. L'érosion par les Vélos Tout Terrain (VTT) est particulièrement importante car ils adhèrent plus au substrat et arrachent des micro-mottes de terre. - Landes : La surfréquentation entraîne une dégradation de la lande qui évolue, dans un premier |

temps, vers une pelouse aérohaline dégradée et parfois jusqu'au sol nu.

- **La dune embryonnaire** : Le piétinement de la dune embryonnaire en haut de plage pour poser les serviettes de plage ou pour la promenade entraîne, à partir d'un certain degré, la dégradation de cette dune. Sur le site la dune embryonnaire est très peu représentée sauf derrière les aménagements (monofils sans ganivelles) qui limitent la fréquentation sur cet habitat tout en laissant l'action du vent indispensable à sa pérennité.

- **Les laisses de mer** : Cet habitat subit les mêmes perturbations que la dune embryonnaire car il occupe également le haut de plage et subit lui aussi la pression touristique estivale. Cet habitat représente moins d'un hectare sur le site et se trouve dans un état de conservation moyen.

- **La dune mobile** : Le substrat étant très meuble, une simple sente peut être créée en quelques passages et être élargie très rapidement par l'action du vent.

- **La dune grise** : La fréquentation excessive et non canalisée de la dune grise (piétons, vélos, chevaux, véhicules) peut créer des cheminements multiples jusqu'à l'apparition d'un véritable chevelu de chemins. De plus, les sentiers dans la dune favorisent l'érosion éolienne en créant une entaille dans celle-ci.

- **Les prés salés du bas, moyen et haut schorre** : Ces trois habitats situés le long de la rivière Laïta sont soumis à un piétinement lié au cheminement des promeneurs et des pêcheurs.

D'une manière générale, la fréquentation du site doit être réfléchi sur l'ensemble des milieux. Il ne s'agira pas d'interdire la fréquentation, mais bien de la maîtriser et de la gérer en cohérence avec les objectifs de conservation des habitats naturels.

La zone humide du Petit Loc'h est également soumise à différents facteurs néfastes pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire, dont une fréquentation non maîtrisée qui entraîne une dégradation de la végétation rivulaire et un dérangement de la faune.

Mesures liées à l'action

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

➤ 1.1 Protection réglementaire du Grand Loc'h et du Petit Loc'h

Le polder du Grand Loc'h et le Petit Loc'h sont des réserves de chasse et de faune sauvage. L'accès à l'intérieur du site est interdit sur le Grand Loc'h sans accompagnement ou autorisation. La surveillance du site est effectuée par un garde chasse.

➤ 1.2 Mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement des espaces très fréquentés A32326P

Différents gestionnaires de l'espace sur le site ont mis en place des signalétiques visant à diriger et canaliser la fréquentation. Certaines actions ont été réalisées sans concertation entre les gestionnaires.

Définir et poser des bornes directionnelles : elles devront s'intégrer le mieux possible au paysage et montrer le marquage du territoire (pré-signalisation : entrée et sortie du site, site Natura 2000, gestionnaire), l'indication des directions (situation, noms des lieux, flèches, services...), le rappel de la réglementation (avec des pictogrammes).

Mettre en place une charte de signalétique : après concertation avec les différents partenaires, cette charte devra permettre d'homogénéiser les signalétiques mises en place par les différents gestionnaires, assurer une cohérence de l'information et éviter la multiplication des supports d'information et la dénaturation du paysage. Il s'agit à présent de la mettre en œuvre.

➤ 1.3 Canalisation du public

- **Mise en défens des milieux naturels** : sur le littoral de Guidel-Ploemeur, cette mesure est entreprise depuis plusieurs années sur les milieux sensibles soumis à une importante fréquentation.

- **Réductions du nombre de sentiers en milieux naturels** : le manque de canalisation entraîne la multiplication des sentiers. Il est possible de canaliser le public et ainsi gérer la fréquentation par la fermeture de certains sentiers en particulier des accès plage faisant doublon. Ainsi, en 2005 sur le littoral de Guidel, la suppression de deux accès sur trois pour accéder aux plages (avant un accès plage tous les 50 m après aménagement d'un accès tous les 100 à 150 m) a été réalisée. Ces actions sont à homogénéiser et à développer (cf. mesures proposées).

➤ 1.4 Favoriser les modes de déplacement doux

- **Création d'un itinéraire piéton-vélos** : le long de la côte du Pouldu à Guidel-plages jusqu'à la Pointe du Talud à Ploemeur et va se poursuivre jusqu'au Perello.
- **Recréer une offre de stationnement alternative sur des espaces moins sensibles** : avec des accès piétons et vélos au littoral en site propre. Ces créations ne doivent pas se faire au détriment des habitats d'intérêt communautaire. La côte (falaises et plages) pourrait être accessible par des sentiers piétons et vélos en site propre. La distance à la côte doit être adaptée au type de public visé (randonneurs, plagistes). Ces parkings devront être bien indiqués depuis les routes principales d'accès au littoral avec précision de la distance à parcourir pour accéder à la côte à pied ou à vélo. Les travaux de cette action ont débuté sur des aires de stationnement proches. Des aires de stationnement plus éloignées seront à développer.

2. Mesures proposées

➤ 2.1 Définition et mise en place d'un plan de gestion des flux de circulation

- **Définir les degrés de sensibilité des milieux et localiser les secteurs à préserver de la fréquentation.**
- **Ne pas favoriser l'accès aux secteurs sensibles** : pas de fléchage, ne pas créer de nouveaux sentiers..., mais laisser la circulation libre sur les secteurs sans enjeux.
- **Réaliser un plan de circulation** : localiser les principaux accès à conserver, le maillage et la hiérarchisation des sentiers (largeur des sentiers, mode de traitement (confortable, rustique, rugueux), les points remarquables à signaler, les infrastructures associées (poses-vélos, tailles des aires de stationnement...), en fonction des secteurs sensibles. Ce plan permettra de définir le message contenu par la signalétique, les plaquettes, les panneaux d'information...

➤ 2.3 Canalisation du public

- **Poursuivre la mise en défens des milieux naturels sur les secteurs les plus dégradés** : matérialiser de façon plus ou moins marquée des sentiers à privilégier afin de guider le public. Il existe différentes techniques de mise en défens des milieux naturels. Chacune à ses avantages et ses inconvénients. Les techniques retenues sont présentées dans le volet technique « Mise en défens ».
- **Poursuivre la mise en place de panneaux de sensibilisation sur les milieux naturels et d'information** : afin d'expliquer l'intérêt des aménagements et de les faire accepter par les usagers (Cf. Fiches actions liées). A32326P
- **Améliorer les accès piétons** : organiser les accès et le confortement de certains sentiers, afin d'éviter une fréquentation diffuse plus dommageable pour les milieux naturels. Il s'agit d'aménager les accès existant à la plage au niveau des secteurs très fréquentés et sensibles à l'érosion par un passage répété de visiteurs : pose de grillage alvéolaire, platelages bois, ganivelles, création d'embranchement... Cela conforte la marche et réduit les phénomènes d'érosion. De plus, au niveau de chaque plage, un accès renforcé doit être prévu pour le passage des machines d'entretien et pour les secours ainsi que pour l'accessibilité des handicapés. A32329

➤ 2.4 Réduction de l'emprise et de l'utilisation des véhicules

- **Continuer à interdire physiquement l'accès aux milieux naturels sensibles aux voitures et aux vélos** : Pose de barrières, de blocs de chicanes anti-vélos et de poses-vélos pour interdire l'accès aux voitures et inciter les cyclistes à laisser leurs vélos. Ces barrières doivent être placées le plus en amont possible des milieux naturels. Elles doivent permettre l'accès aux équipes d'entretien et aux pompiers. L'aire réservée aux vélos ne doit pas être sous dimensionnée.
- **Réduire la surface d'emprise des stationnements sur les milieux naturels** : réduction de l'emprise actuellement utilisée pour le stationnement au niveau des pelouses aérohalines, des landes et des dunes par fermeture des lieux de stationnement (barrières, blocs...). Ceci doit être accompagné d'une réorganisation des surfaces conservées ou créées, afin d'augmenter leur capacité d'accueil. L'idéale est de trouver des parcelles pouvant servir d'aire naturelle de stationnement et ayant une autre utilisation hivernale (exemple : parcelles agricoles pour une utilisation courte (éviter le tassement des sols)). Un suivi de la végétation (cf. actions liées) permettra d'évaluer la pertinence et l'efficacité de ces mesures quant à la réappropriation des terrains par la végétation.

➤ 2.5 Favoriser les modes de déplacement doux

- **Mettre en place des navettes** : l'accès à la côte pourrait également être desservi depuis ces aires grâce à des navettes régulières. Ce type de navette est couramment utilisé pour les sports d'hiver ou même sur des sites de tourisme estival (baignade) autour de grands lacs de montagne. Par contre, la

mise en place de navettes nécessite un trajet en site propre de la navette pour une desserte efficace et non dans les embouteillages. Pour cela, il pourrait être envisagé de mettre la route côtière en sens unique de 10 H à 19 H par exemple ou d'utiliser l'ancienne voie ferrée des Kaolins.

➤ **2.6 Classement du Grand et Petit Loc'h en Réserve Naturelle Régionale**

Ce classement est effectif.

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|----------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.2 Signalétique et jalonnement des espaces très fréquentés | En cours | | | | | |
| 1.3 Canalisation du public | En cours | | | | | |
| 1.4 Favoriser les modes de déplacement doux | En cours | | | | | |
| 2.1 Définition et mise en place d'un plan de gestion des flux de circulation | X | | | | | |
| 2.2 Mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement des espaces très fréquentés | X | X | | | | |
| 2.3 Canalisation du public | X | X | X | X | X | X |
| 2.4 Réduction de l'emprise et de l'utilisation des véhicules | X | X | X | X | X | X |
| 2.5 Favoriser les modes de déplacement doux | X | X | X | X | X | X |
| 2.6 Classement du Petit et Grand Loc'h en RNR | Fait | | | | | |

| Coûts estimatifs | |
|--|--|
| Mesure | Estimation |
| 1.2 Signalétique et jalonnement des espaces très fréquentés | Selon devis, modèles et type de signalétique |
| 1.3 Canalisation du public | Selon devis et techniques choisies |
| 1.4 Favoriser les modes de déplacement doux | Selon devis et techniques choisies |
| 2.1 Définition et mise en place d'un plan de gestion des flux de circulation | Sur devis |
| 2.2 Mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement des espaces très fréquentés | Selon devis, modèles et type de signalétique |
| 2.3 Canalisation du public | Selon devis et techniques choisies |
| 2.4 Réduction de l'emprise et de l'utilisation des véhicules | Selon devis et techniques choisies |
| 2.5 Favoriser les modes de déplacement doux | Selon devis et techniques choisies |
| 2.6 Classement du Petit et Grand Loc'h en RNR | / |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.2 Signalétique et jalonnement des espaces très fréquentés | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 1.3 Canalisation du public | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 1.4 Favoriser les modes de déplacement doux | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 2.1 Définition et mise en place d'un plan de gestion des flux de circulation | Rendu de l'étude |
| 2.2 Mise en place d'une signalétique et d'un jalonnement des espaces très fréquentés | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 2.3 Canalisation du public | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 2.4 Réduction de l'emprise et de l'utilisation des véhicules | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 2.5 Favoriser les modes de déplacement doux | Travaux, factures, compte-rendu d'activité |
| 2.6 Classement du Petit et Grand Loc'h en RNR | Arrêté de classement |
| Objectif | Cartographie comparative des habitats visés |

C2 Maintenir les caractéristiques hydriques ainsi que la qualité de l'eau des zones humides et des cours d'eau

| | |
|---|-----------------|
| Objectif visé | Priorité |
| C : Gestion raisonnée des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et des activités | *** |

| | |
|--|---|
| Finalité de l'action | Actions liées |
| <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les qualités intrinsèques des zones humides et des cours d'eau favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire - Préserver la ressource en eau - Améliorer le fonctionnement hydrique, la qualité de la ressource (quantité et qualité) | B6, B7, B9, B10, B11, B12, B13, D2, D3, E1, E2 |

| | |
|--|-------------------------|
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné |
| <ul style="list-style-type: none"> - Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire inféodés aux milieux humides et aux cours d'eau | Ensemble du site |

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|--|--------------------------------------|--|
| Ensemble des gestionnaires, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, SMEIL, Communes, FDC56, CEL, Syndicat du Scorff, CG56 et 29 | Agence de l'eau, Entreprises privées | Agence de l'eau, Collectivités locales et territoriales, CG56 et 29, FDC56 et 29 |

| |
|--------------------------|
| Coût total estimé |
| Selon devis |

| |
|---|
| Enjeux et problématiques |
| <p>Les dégradations affectant l'ensemble des milieux naturels humides et des cours d'eau sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du régime hydrique et de la qualité de l'eau : la principale caractéristique des milieux humides et des cours d'eau est de dépendre des régimes hydriques d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Ainsi, une modification de ce régime peut directement menacer les habitats (drainage, mauvaise gestion de vannes non contrôlée, envasement...). De même, une modification de la qualité de l'eau (eutrophisation, apport de pesticides...) peut modifier la composition floristique des milieux. Sur le site, les informations sur le fonctionnement hydrique et la qualité de l'eau n'ont pas été regroupées. - Coupure écologique modifiant le régime hydrique : certains ouvrages sous dimensionnés peuvent modifier de façon importante le régime hydrique et les milieux humides. |

| |
|--|
| Mesures liées à l'action |
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer |

Mesures liées à l'action

➤ **1.1 SAGE Ellé-Isole-Laïta et SAGE Scorff**

Le site Natura 2000 est à cheval sur le territoire de deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le SAGE Ellé - Isole - Laïta est approuvé et rentre en phase opérationnelle tandis que le SAGE Scorff réalise le diagnostic du territoire pour les bassins versant de la Saudraye et de Lannédec. Ces schémas permettent de définir et mettre en œuvre un programme d'actions pour la préservation de la ressource en eau favorable aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

➤ **1.2 Amélioration de l'assainissement**

L'ensemble des hameaux a été relié à l'assainissement collectif sur la commune de Guidel. Il serait nécessaire d'étendre cette mesure à l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 sur les deux départements (56 et 29), si tel n'est pas le cas.

➤ **1.3 Reprendre les préconisations faites dans l'étude sur les zones humides**

Une étude sur les zones humides de Cap l'Orient agglomération est terminée et fait des préconisations de gestion.

➤ **1.4 Étude préalable et mise en œuvre de CREMA**

Une étude CREMA du Syndicat du Scorff est en cours. Elle fera des préconisations sur la gestion des milieux aquatiques du bassin versant de la Saudraye et de Lannédec qui seront mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage Cap l'Orient agglomération. Un CRE pourra également être envisagé sur les affluents de la rivière Laïta.

2. Mesures proposées

➤ **2.1 Étude hydraulique**

Cette étude est particulièrement nécessaire pour maintenir en bon état de conservation : les canaux eutrophes, les dépressions humides intradunales, les prairies subhalophiles (Cf. actions liées), la rivière Laïta et les habitats associés ainsi que les habitats de la loutre d'Europe.

- **Synthèse sur le fonctionnement hydraulique et la qualité de l'eau** : bilans et synthèse des données existantes sur le fonctionnement hydraulique et la qualité de l'eau à l'échelle des trois bassins versants (Lannédec, Saudraye et Laïta).
- **Étude hydraulique d'un point de vue quantitatif et qualitatif à l'échelle des bassins versants de la Saudraye, de Lannédec et de la rivière Laïta** : elle permettrait de mieux connaître la qualité de l'eau, les flux à l'année et les prélèvements existants.
- Détermination des causes de sédimentation sur le polder du Grand Loc'h.
- Détermination de l'origine de la salinité de la zone humide du Loc'h.

Calendrier prévisionnel

| Mesure | Année | | | | | |
|--|----------|-----|-----|-----|-----|---|
| | N | N+1 | N+2 | N+4 | N+5 | |
| 1.1 SAGEs | X | X | X | X | X | X |
| 1.2 Amélioration de l'assainissement | En cours | | | | | |
| 1.3 Reprendre les préconisations faites dans l'étude sur les zones humides | En cours | | | | | |
| 2.1 Étude hydraulique | X | X | | | | |

Coûts estimatifs

| Mesure | Estimation |
|--------------------------------------|------------|
| 1.1 SAGEs | / |
| 1.2 Amélioration de l'assainissement | / |

| Coûts estimatifs | |
|--|-------------------|
| Mesure | Estimation |
| 1.3 Reprendre les préconisations faites dans l'étude sur les zones humides | / |
| 2.1 Étude hydraulique | Sur devis |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 SAGEs | |
| 1.1 Amélioration de l'assainissement | Qualité des rejets dans le milieu naturel |
| 1.2 Reprendre les préconisations faites dans l'étude sur les zones humides | Compte-rendu d'activité, travaux |
| 2.1 Étude hydraulique | Rendu de l'étude, facture |
| Objectif | Étude comparative des quantités et qualité des eaux du site |

C3

Réflexion sur la pertinence d'une extension du périmètre Natura 2000

| | | |
|--|---|---|
| Objectif visé C : Gestion raisonnée des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et des activités | | Priorité ** |
| Finalité de l'action - Intégrer les habitats naturels d'intérêt communautaire situés à la marge du site Natura 2000. | | Actions liées B6, B7, B9, B11, B12, B13, D1, D2, E1, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés - La forêt de Carnoët, les landes et les affluents de la Laïta principalement, mais tous les habitats sont potentiellement concernés | | Secteur concerné Abords du site |
| Maîtres d'ouvrage potentiels Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, SMEIL, DREAL, DDTM, communes | Autres partenaires potentiels Associations, scientifiques | Financements potentiels |
| Enjeux et problématiques | | |
| > <u>Landes de Ploemeur et de la Laïta</u> - Suite aux inventaires de terrain, ainsi qu'aux données disponibles, il est apparu que des habitats naturels d'intérêt communautaire se trouvaient à la marge du site Natura 2000. Ainsi, sur les coteaux bordant la Laïta, des parcelles de landes d'intérêt européen ont été remarquées en dehors des limites du site Natura 2000. Par ailleurs, de nombreuses parcelles à l'extérieur du site sont aujourd'hui plantées en Pin maritime (<i>Pinus pinaster</i>). Or elles pourraient potentiellement redevenir de la lande d'intérêt communautaire après la coupe des arbres. L'intégration de ces parcelles dans le site Natura 2000 permettrait de restaurer cet habitat d'intérêt communautaire aujourd'hui dégradé par les Pins. Enfin, les landes sont un atout paysager nécessaire à l'activité touristique. Leur intégration au site Natura 2000 permettra de gérer ces espaces de façon à éviter leur boisement et donc à conserver le paysage. | | |
| > <u>Forêt de Carnoët et boisements rives gauche</u> - De plus, la forêt de Carnoët qui est mitoyenne du site Natura 2000 héberge plusieurs habitats d'intérêt communautaire (Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> , code Natura 2000 : 9120 ; Hêtraies-chênaies à Mélisque, if et houx, code Natura 2000 : 9130 ; Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygrocènes, code Natura 2000 : 6430 B) et pourrait abriter des espèces d'intérêt communautaire et notamment le Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) dont un gîte est connu dans l'abbaye de Saint-Maurice et qui utilise les forêts pour chasser ; lucane cerf-volant, triton crêté, escargot de Quimper... | | |
| > <u>Affluents de la Laïta</u> Les affluents de la Rivière Laïta sont également des habitats d'espèces pour la loutre, le saumon, les lamproies marine et de planer, l'agrion de mercure et nécessite une gestion pour rester en bon état de conservation. | | |
| > <u>Avifaune</u> | | |

Enjeux et problématiques

À noter enfin que six espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont présentes dans la forêt (Martin-pêcheur d'Europe, Engoulevent d'Europe, Pic mar, Pic cendré, Milan noir, Bondrée apivore). Les oiseaux ne peuvent pas être pris en compte dans un SIC. La forêt voire l'ensemble du site pourrait faire l'objet d'une désignation en ZPS en plus de sa désignation en SIC.

Ces habitats et ces espèces font partie du réseau écologique du site Natura 2000 et doivent être gérés de concert avec l'ensemble de ce site.

Mesures liées à l'action

1. Mesures proposées

➤ 1.1 Étude de faisabilité

Une étude doit être menée pour préciser la pertinence et la faisabilité de l'intégration de ces nouveaux secteurs en site Natura 2000. Cette étude consistera à consulter les acteurs du territoire et à rassembler les données existantes. Cette étude permettra de préciser les enjeux et d'évaluer les potentialités des secteurs adjacents du site.

➤ 1.2 Cartographie des habitats et inventaires faunistiques

Si la mesure 1.1 démontre la pertinence de l'extension du site Natura 2000 une étude devra être faite afin de localiser précisément la zone contenant des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire.

➤ 1.3 Redéfinition des contours du site

Suivant les conclusions qui pourront être tirées de la localisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire les limites du site pourront être adaptées après consultation des communes concernées par l'extension.

➤ 1.4 Mise à jour du DOCOB

Pour finir le DOCOB devra être complété en intégrant les diagnostics écologique et socio-économique puis les fiches actions correspondant à ces nouvelles zones et/ou la réadaptation des anciennes fiches pour qu'elles prennent en compte ces nouveaux secteurs.

Calendrier prévisionnel

| Mesure | Année | | | | | |
|---|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Étude de faisabilité | x | | | | | |
| 1.2 Cartographie des habitats et inventaires faunistiques | | x | | | | |
| 1.3 Redéfinition des contours du site et consultation | | | x | x | x | |
| 1.4 Mise à jour du DOCOB | | | | | | x |

Coûts estimatifs

| Mesure | Estimation |
|---|--------------------------------|
| 1.1 Étude de faisabilité | 3 000 € (variable selon devis) |
| 1.2 Cartographie des habitats et inventaires faunistiques | 4 800 € (variable selon devis) |
| 1.3 Redéfinition des contours du site et consultation | 70 € (variable selon devis) |
| 1.4 Mise à jour du DOCOB | 3 500 € (variable selon devis) |

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif

| Mesure | Indicateurs |
|---|----------------------|
| 1.1 Étude de faisabilité | Rapport |
| 1.2 Cartographie des habitats et inventaires faunistiques | Résultats de l'étude |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.3 Redéfinition des contours du site et consultation | Périmètre transmis à l'Europe |
| 1.4 Mise à jour du DOCOB | DOCOB |
| Objectif | Ajuster le périmètre à l'écologie des espèces et des habitats |

C4 Adapter les pratiques de pêche à la conservation des populations de saumons atlantique et des habitats marins

| | |
|---|-----------------|
| Objectif visé | Priorité |
| C : Gestion raisonnée des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et des activités | *** |

| | |
|--|---|
| Finalité de l'action | Actions liées |
| <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'impact de la pêche sur les populations de saumon - Garantir la pérennité de la population | B6, B7, B9, B11, B12, B13, D1, D2, E1, E2 |

| | |
|--|-------------------------|
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné |
| <ul style="list-style-type: none"> - Saumon atlantique - Lamproie marine et anguille (civelle) | Estuaire de la Laïta |

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|--|-------------------------------|-----------------------------|
| DDTM, COGEPOMI, ONEMA, Comité local des pêches et des élevages marins, marins pêcheurs | Experts scientifiques | Fond Européen pour la Pêche |

Enjeux et problématiques

➤ **Pêche professionnelle**

Actuellement la limite de pêche aux salmonidés dans l'estuaire de la Laïta se trouve entre la 2^{ème} balise rouge et le blockhaus de la falaise au Pouldu. Cette limite est définie par un arrêté préfectoral chaque année. Il se trouve que dans la situation actuelle les marins pêcheurs pouvaient poser des filets au niveau de stationnement de saumon d'été. Les réglementations relatives à la pêche des poissons migrateurs sont définies par le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs. Sur la Laïta, un seul marin pêcheur professionnel a une licence pour la pêche au saumon mais aucune prises non été enregistrées en 2007-2008. Il semble que pourtant des prélèvement de saumons soient fait dans l'estuaire mais ne sont pas quantifiés. Pour définir l'impact de cette activité sur la pérennité des populations de saumon, il est nécessaire de connaître les prises réellement effectuées. Toute prise par les marins pêcheurs doit être baguée et enregistrée en criée. Hormis pour le saumons la pêche au filet fixe est interdite dans l'estuaire. Par contre, l'usage des filets dérivant est autorisé à conditions qu'ils n'occupent pas plus des deux tiers de la largeur du cours d'eau. (CF. : arrêté n°470/2006 du 24 novembre 2006 réglementant l'exercice de la pêche maritime dans la partie salée des cours d'eau de la région Bretagne). Ceci complique les contrôles concernant les prises de saumons. Depuis, la limite de pêche a été reculée en mer.



➤ **Braconnage**

Le braconnage (saumons et civelles) est pratiqué sur le site mais son importance n'est pas mesurée,

| Enjeux et problématiques |
|---|
| ni l'impact réel qu'il peut avoir sur les populations piscicoles. Les contrôles peuvent être réalisés par les affaires maritimes mais aussi par la gendarmerie, l'ONCFS et les douanes en estuaire. |

| Mesures liées à l'action |
|---|
| <p>1. Mesures proposées</p> <p>➤ 1.1 Évaluation des prises et de l'impact potentiel sur la population de saumon : Des investigation doivent être menées pour connaître les quantités réelles de saumons prélevées dans l'estuaire afin d'évaluer l'impact des prises sur la population</p> <p>➤ 1.2 Ajustement de la réglementation en fonction du résultat de l'évaluation Les décisions relatives à la réglementation seront prises chaque année en concertation au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateur qui est l'organe compétent en la matière.</p> <p>➤ 1.3 Évaluation du braconnage et renforcement de la surveillance L'évaluation de l'ampleur du braconnage reviendrait à augmenter la surveillance afin de connaître et limiter cette pratique illégale.</p> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|-------|-----|-----|-----|-----|---|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+4 | N+5 | |
| 1.1 Évaluation de l'impact de la pêche professionnelle | x | | | | | |
| 1.2 Ajustement de la réglementation | | x | | | | |
| 1.3 Renforcement de la surveillance | x | x | x | x | x | x |

| Coûts estimatifs | |
|--|------------------------------------|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Évaluation de l'impact de la pêche professionnelle | Frais d'étude |
| 1.2 Ajustement de la réglementation | Pas de frais |
| 1.3 Renforcement de la surveillance | Frais interne au service de l'État |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|---|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Evaluation de l'impact de la pêche professionnelle | Rapport |
| 1.2 Ajustement de la réglementation | Actes préfectoraux signés |
| 1.3 Renforcement de la surveillance | Nombre de journée d'investigation |
| Objectif | Ajuster les prises de saumons afin d'assurer la pérennité de la population |

C5 Maîtriser les loisirs et leurs impacts sur les habitats et les espèces marins

| | |
|---|-----------------|
| Objectif visé | Priorité |
| C : Gestion raisonnée des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et des activités | ** |

| | |
|--|--|
| Finalité de l'action | Actions liées |
| - Assurer une compatibilité entre la pratique de loisirs nautiques et de bord de mer avec la pérennité des milieux naturels et des espèces de l'estuaire | B6, B7, B9, B11, B12, B13, D1, D2, E1, E2 |

| | |
|--|--|
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné |
| - Habitats estuariens - Avifaune | Mer, estuaire et rivière Laïta jusqu'à Quimperlé |

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|---|--------------------------------------|--------------------------------|
| DDTM, CLPEM, Gestionnaires des ports (SIVU, Sellor), club nautique, loueur, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, Communes | Association d'utilisateurs | |

| |
|--|
| Enjeux et problématiques |
| Plusieurs activités sont pratiquées dans l'estuaire. Certaines ne semblent pas perturber les milieux naturels d'autres pourraient réduire leur empreinte écologique. |

| |
|---|
| Mesures liées à l'action |
| <p>1. Mesures proposées</p> <p>➤ 1.1 Réglementer le jet ski dans la Laïta</p> <p>Le jet ski est interdit en mer dans la bande des 300 m sur les communes de Guidel et Clohars-Carnoët. Il est proposé de l'interdire également en remontant dans la Laïta. Dans tous les cas leur vitesse est limitée à 5 nœuds dans la bande des 300m du rivage.</p> <p>➤ 1.2 Réduire l'empreinte écologique des ports et des mouillages</p> <p>La réalisation d'une station de collecte des eaux usées des bateaux ainsi que d'une aire de carénage accessible à tous les bateaux de la Laïta (mouillage et port) permettrait de limiter l'impact de cette activité sur la qualité de l'eau.</p> <p>Afin de limiter l'impact du dragage du port de Guidel, les sédiments devront être réinjectés dans le milieu s'ils sont de bonne qualité. À défaut, des endroits de stockage à terre des sédiments doivent être définis pour éviter tout dépôt sur un milieu naturel sensible. En cas de sédiment pollués se référer au protocole du groupe GEODE.</p> <p>➤ 1.3 Maîtrise de l'impact de la pêche à pied sur les milieux naturels</p> <p>Pour cela, il est proposé de poursuivre et amplifier les actions de communication sur les règles</p> |

| Mesures liées à l'action |
|---|
| simples nécessaires pour préserver la ressource. |
| <p>➤ <u>1.4 Connaissance et maîtrise de l'impact de la pêche plaisance sur les populations piscicoles</u></p> <p>Il est proposé de mieux connaître les pratiques de pêches plaisance sur l'estuaire et le littoral par la réalisation d'étude en concertation avec les plaisanciers et afin d'évaluer l'impact de ces pratiques sur les populations piscicoles et envisager des actions.</p> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|---|-------|-----|-----|-----|-----|--|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+4 | N+5 | |
| 1.1 Réglementer le jet ski dans la vallée de la Laïta | x | | | | | |
| 1.2 Réduire l'empreinte écologique de la plaisance | x | x | x | x | x | |
| 1.3 Maîtriser l'impact de la pêche à pied | | | x | | | |
| 1.4 Connaître et maîtriser l'impact de la pêche plaisance | x | x | x | | | |

| Coûts estimatifs | |
|---|----------------------|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Réglementer le jet ski dans la vallée de la Laïta | Aucun frais |
| 1.2 Réduire l'empreinte écologique de la plaisance | variable selon devis |
| 1.3 Maîtriser l'impact de la pêche à pied | |
| 1.4 Connaître et maîtriser l'impact de la pêche plaisance | |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|---|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Réglementer le jet ski dans la vallée de la Laïta | Actes préfectoraux signés |
| 1.2 Réduire l'empreinte écologique de la plaisance | Réalisation des équipements et fréquentation de ses équipement, Désignation d'une zone de stockage Définition en concertation d'un protocole de dragage |
| 1.3 Maîtriser l'impact de la pêche à pied | Outils de communication disponibles |
| 1.4 Connaître et maîtriser l'impact de la pêche plaisance | Résultat de l'étude |
| Objectif | Rendre compatibles les activités avec la préservation des écosystèmes |

D1 Communiquer sur la procédure Natura 2000

| | | |
|---|--------------------------------------|--|
| Objectif visé | | Priorité |
| D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site | | *** |
| Finalité de l'action | | Actions liées |
| - Informer l'ensemble des acteurs du site sur la démarche et la procédure Natura 2000 et sa mise en œuvre, ainsi que sur les aspects scientifiques, techniques, législatifs et financiers liés à la mise en œuvre | | A1,C1,D2, D3, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné | |
| - Tous | Ensemble du site | |
| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
| Ensemble des acteurs, gestionnaires, associations, collectivités | Bureau d'études | MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales, Agence de l'eau, Financement privé |
| Coût total estimé | | |
| Variable, selon devis. | | |
| Enjeux et problématiques | | |
| <p>Actuellement, le site fait l'objet de nombreuses réglementations, protections et interdictions (non liées à Natura 2000 mais aux textes de loi et aux périmètres existants), qui se superposent sans réelle lisibilité pour les usagers du site, les gestionnaires et les élus locaux, ainsi que de la désignation en site Natura 2000. Ces nombreuses désignations possèdent des objectifs et obligations qui se recoupent sans toujours se chevaucher. Cela est un handicap pour le développement des objectifs et actions de chacune d'entre elles, car l'information sur la réglementation est dispersée, peu homogène et absente sur certains secteurs. De plus, on constate un manque d'information sur la procédure Natura 2000 (démarche, objectifs, avancement de la procédure, programme d'actions...).</p> <p>L'adhésion des usagers et acteurs du site est indispensable à la réussite des objectifs du réseau Natura 2000, notamment du fait de l'aspect volontaire des actions à mettre en œuvre par les acteurs locaux. Il est donc nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'informer régulièrement les propriétaires, gestionnaires, usagers et les différents partenaires techniques et financiers sur la procédure Natura 2000, le planning prévisionnel, l'état d'avancement, les milieux naturels concernés, les actions réalisées...et d'avoir un retour de la population sur ce projet de territoire ; - D'informer les acteurs locaux sur les aspects scientifiques, techniques, législatifs et financiers liés à la mise en œuvre des actions de restauration et d'entretien des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. | | |
| Mesures liées à l'action | | |
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer | | |
| ➤ 1.1 Classeur de liaison Natura 2000 | | |

Mesures liées à l'action

Ce document de vulgarisation de la procédure est disponible en mairie. Un document de vulgarisation de l'état initial du document d'objectifs est consultable en mairies de Ploemeur et de Guidel. Un cahier de concertation permet aux personnes le consultant de déposer leurs remarques. Ce document nécessiterait d'être mis à jour régulièrement. Une synthèse des remarques permettra d'évaluer l'avis de la population sur le site.

➤ **1.2 Conférences sur Natura 2000**

La première conférence a eu pour thématique « Natura 2000 : comment améliorer la qualité de nos milieux naturels tout en maintenant les activités humaines ? Application dans le Pays de Lorient sites de Ploemeur-Guidel, Ile de Groix et Rivière du Scorff ». Elle a eu lieu le 31 mai 2005, à 18 h au Domaine du Lain dans le cadre de la semaine du développement durable. Ce type d'action est à répéter et développer, par exemple en organisant des conférences grand public sur Natura 2000 avec des thèmes variés : présentation de la procédure, des milieux naturels, des actions de restauration...avec sorties sur le terrain pour certaines.

➤ **1.3 Page Internet commune pour les sites Natura 2000 de Cap l'Orient agglomération avec un lien sur les sites des Communes concernées (Guidel, Ploemeur, Clohars Carnoët et Quimperlé)**

Cette page Internet fait une présentation succincte de Natura 2000 ainsi que de sa mise en œuvre sur l'ensemble des sites de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, sur le site internet www.caporient.com. Le classeur de liaison (document grand public) et le document d'objectifs pourront être téléchargeables. Un lien pourra être fait avec les sites des communes concernées

2. Mesures proposées

➤ **2.1 Animer et enrichir une page Internet spécifique à ce site Natura 2000**

Créer un site Internet www.n2000.laitaguidelploemeur.fr avec un lien sur la page de Cap l'Orient agglomération, la COCOPAQ et des Communes concernées (Guidel, Ploemeur, Clohars Carnoët et Quimperlé)

➤ **2.2 Parution d'articles dans la presse**

La parution d'articles de presse locale est un relais important auprès de la population locale et sera réalisée au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions. Ces articles pourront également paraître dans les nouvelles de Cap l'Orient agglomération et dans les bulletins municipaux et de la COCOPAQ.

➤ **2.3 Réalisation et diffusion d'un document de synthèse sur la procédure Natura 2000**

Ce document d'information devra permettre aux élus, techniciens et autres acteurs d'avoir le même niveau d'information. En particulier, l'évaluation de l'impact des projets d'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire est à préciser. Il sera également opportun de préciser l'articulation de Natura 2000 avec les autres procédures d'aménagement du territoire.

➤ **2.4 Intervention dans les services urbanisme, espaces naturels et espaces verts, conseils municipaux et conseil de communauté**

Une formation spécifique à la procédure Natura 2000 sera proposée aux acteurs ayant en charge des dossiers d'aménagement du territoire ou de gestion des espaces naturels et espaces verts. Ainsi, le chargé de mission Natura 2000 pourra réaliser des interventions dans les services de Cap l'Orient agglomération, de la COCOPAQ, du SMEIL, des Communes de Guidel, Ploemeur, Clohars-Carnoët et Quimperlé ainsi que lors des Conseils Municipaux et de Communauté.

➤ **2.5 Intégration des données sur Natura 2000 dans les documents d'urbanisme et dans les SIG des collectivités**

Il s'agira de s'assurer que les préconisations du DOCOB et les données Natura 2000 ayant un impact réglementaire (périmètre Natura 2000 et cartographie des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire) soient pris en compte dans les documents d'urbanisme existants (POS, PLU, carte des servitudes, SCOT). Pour cela, il est nécessaire de se renseigner sur le traitement de cette question à l'échelle nationale. L'intégration des données sur Natura 2000 au sein des SIG des collectivités permettra de connaître les informations liées à Natura 2000 sur chaque parcelle (au

| Mesures liées à l'action |
|--|
| moment des instructions de permis par exemple) pour éviter des erreurs liées à une mauvaise information. |
| <p>➤ 2.6 Former les équipes de gestion</p> <p>Organisation de journées de formation et d'information spécifique des agents de terrain et responsables de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la gestion des habitats d'intérêt communautaire par la visite d'autres sites exemplaires, - à la palette végétale à utiliser en espaces verts pour favoriser la biodiversité, - aux actions menées et proposées... <p>➤ 2.7 Informer individuellement les acteurs économiques</p> <p>Rencontrer les acteurs économiques dont l'activité présente une interaction importante avec l'environnement et les milieux naturels, et faire une information spécifique à chaque type d'acteur : information individuelle des agriculteurs par courrier pour ceux ayant des parcelles en périmètre Natura 2000, rencontre des exploitants de campings, hôtels pour leur distribuer les plaquettes d'information et les sensibiliser à l'intérêt de préserver leur outil de travail qu'est le site naturel, rencontre des structures telles que le golf de Ploemeur, l'exploitation des Kaolins...</p> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Classeur de liaison Natura 2000 | X | X | X | X | X | X |
| 1.2 Conférences sur Natura 2000 | X | X | X | X | X | X |
| 2.1 Réaliser et animer un site Internet | X | X | X | X | X | X |
| 2.2 Parution d'articles dans la presse | X | X | X | X | X | X |
| 2.3 Réalisation et diffusion d'un document de synthèse sur la procédure Natura 2000 | X | | | | | |
| 2.4 Intervention dans les services urbanisme, espaces naturels et espaces verts, conseils municipaux et conseils de communauté | | X | X | X | X | X |
| 2.5 Intégration des données sur Natura 2000 dans les documents d'urbanisme | | X | | | | |
| 2.6 Former les équipes de gestion | X | X | X | X | X | X |
| 2.7 Informer individuellement les acteurs économiques | | X | X | X | X | X |

| Coûts estimatifs | |
|--|------------|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Classeur de liaison Natura 2000 | / |
| 1.2 Conférences sur Natura 2000 | Sur devis |
| 2.1 Réaliser et animer un site Internet | / |
| 2.2 Parution d'articles dans la presse | / |
| 2.3 Réalisation et diffusion d'un document de synthèse sur la procédure Natura 2000 | Sur devis |
| 2.4 Intervention dans les services urbanisme, espaces naturels et espaces verts, conseils municipaux et conseils de communauté | / |
| 2.5 Intégration des données sur Natura 2000 dans les documents d'urbanisme | / |
| 2.6 Former les équipes de gestion | Sur devis |
| 2.7 Informer individuellement les acteurs économiques | / |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Classeur de liaison Natura 2000 | Réalisation et mise à jour du classeur |
| 1.2 Conférences sur Natura 2000 | Réalisation, facture |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|---|
| Mesure | Indicateurs |
| 2.1 Réaliser et animer un site Internet | Réalisation, facture |
| 2.2 Parution d'articles dans la presse | Articles |
| 2.3 Réalisation et diffusion d'un document de synthèse sur la procédure Natura 2000 | Réalisation, facture |
| 2.4 Intervention dans les services urbanisme, espaces naturels et espaces verts, conseils municipaux et conseils de communauté | Rapports d'intervention, factures |
| 2.5 Intégration des données sur Natura 2000 dans les documents d'urbanisme | Réalisation, rapport d'activité |
| 2.6 Former les équipes de gestion | Facture, rapport d'intervention |
| 2.7 Informer individuellement les acteurs économiques | Rapport d'activité |
| Objectif | Évolution des connaissances des acteurs ciblés de la procédure |

D2 Communiquer sur les espèces et milieux naturels

| | |
|---|-----------------|
| Objectif visé | Priorité |
| D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site | *** |

| | |
|--|--|
| Finalité de l'action | Actions liées |
| - Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public aux milieux naturels et aux espèces présents localement et à leur préservation dans le cadre de Natura 2000 | A1, A2, B1 à 3, B5 à 7, B10 et 11, C1, C2, D1, E1, E2 |

| | |
|--|-------------------------|
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné |
| Tous | Ensemble du site |

| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
|---|--------------------------------------|--|
| Ensemble des gestionnaires, Collectivités, Associations | | MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales, Agence de l'eau, Financement privé |

| |
|--------------------------|
| Coût total estimé |
| Variable, selon devis |

| |
|---|
| Enjeux et problématiques |
| <p>Actuellement, les acteurs locaux et le public ont une faible connaissance des milieux et des enjeux de leur préservation, notamment du fait du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'explication « grand public » sur la fragilité des milieux littoraux (dunes, landes et falaises), les précautions à prendre, le code de bonne conduite, - Manque de moyen humain sur le terrain. Il y a peu de présence sur le terrain pour informer, sensibiliser les utilisateurs du site, sauf sur le secteur du polder du Grand Loc'h, sur le Fort du Loc'h et à l'Abbaye de Saint-Maurice. Cette présence serait surtout nécessaire en période estivale quand la pression de fréquentation est importante, - Manque de structuration et d'homogénéisation de la signalétique, des panneaux et des documents d'information. Il n'y a pas d'homogénéité de la signalétique sur l'ensemble du site. L'information est dispersée en fonction des gestionnaires sur les aménagements réalisés, les actions, les objectifs poursuivis et les résultats attendus. Cet aspect ne concerne pas directement Natura 2000 mais plutôt la préservation du paysage. <p>La sensibilisation des différents acteurs à la biodiversité des milieux naturels et leur préservation est indispensable pour une bonne compréhension et une acceptation des enjeux et mesures de Natura 2000. Il existe déjà des outils et des actions de communication sur le territoire du site Natura 2000. Certains rejoignent les objectifs généraux de la procédure : préservation de l'environnement, milieux naturels, programme de réhabilitation du littoral, Contrat Nature du Grand Loc'h... Il s'agit donc de concevoir des outils de communication sur des thématiques existantes et d'y intégrer les objectifs spécifiques à Natura 2000. Dans le cadre du programme de réhabilitation du littoral et de restauration des milieux naturels, une nouvelle signalétique a été mise en place après réflexion avec les autres partenaires gestionnaires des sites (CG 56 et 29, FDC 56 et 29, CELRL, CAPL, communes) pour une homogénéisation.</p> |

| |
|---------------------------------|
| Mesures liées à l'action |
|---------------------------------|

Mesures liées à l'action

1. Mesures existantes, à pérenniser et développer

➤ **1.1 Signalisation et infrastructure publiques**

Plusieurs outils sont déjà en place permettant de faire connaître et valoriser les milieux naturels sur le site :

- Cartes d'itinéraires piétons et vélos ;
- Carte de présentation générale des communes avec des paragraphes sur les milieux naturels ;
- Panneaux d'information (Conservatoire du littoral, Conseil Général, Communes, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, Fédération de Chasse du Morbihan, sécurité routière) : sécurité, préconisations, réglementations, écosystèmes...
- Signalétique routière ;
- Table d'orientation sur la Pointe du Talud ;
- Sentier d'interprétation autour du Polder du Grand Loc'h (bornes et livrets d'accompagnement) ;
- Observatoires autour du Polder du Grand Loc'h, aménagement de passerelle.

Il conviendra de conserver ces supports, en veillant à l'homogénéisation des signalétiques.

- Parcours thématique du Fort de Loc'h.
- signalétique et panneaux d'information

➤ **1.2 Information et sensibilisation du public**

Plusieurs actions ont déjà été entreprises dans ce but :

- Gardes-nature : surveillance, animation nature, ouverture de sentiers de randonnée ;
- Programme d'éducation à l'environnement « S eau S littoral » ;
- Sortie Découverte de la Nature (FDC 56, garde-nature de Ploemeur, Bretagne vivante, Tarz Héol, Amis des chemins de ronde, Natur'O Fil...) ;
- Intervention dans les établissements scolaires de Ploemeur, Centre de Loisirs Sans Hébergement, campings, touristes par des associations (Tarz héol) ;
- Programme « Un enfant, un arbre ».

➤ **1.3 Plaquette d'information et sensibilisation du public**

- Plaquette d'information sur le programme de réhabilitation du littoral est distribuée lors d'événements et est mise à disposition du public dans les différents lieux l'accueillant (Offices de Tourisme, mairies, campings...). Y sont intégrés des informations sur les milieux naturels.
- Plaquette sur la préservation des lasses de mer.
- D'autres plaquettes thématiques pourront être imaginées en fonction des besoins : plantes envahissantes...

2. Mesures proposées en plus de celle existantes à développer A32326P

➤ **2.1 Panneau de présentation de la richesse des milieux naturels sur le site**

Plusieurs panneaux pourront être mis en place aux entrées et points de fixation du site. Ce type de panneau est déjà mis en place pour le site du Grand Loc'h et sur le site du Petit Loc'h par la Fédération des Chasseurs du Morbihan, sur les aires de stationnement de Guidel et à venir sur Ploemeur. Aux entrées de la partie littorale du site, ce panneau devra donner les clés nécessaires au visiteur pour lui faire prendre conscience de son entrée sur un espace naturel remarquable et l'inciter au respect des milieux naturels et des aménagements. Sur le site de Saint-Maurice et le long du sentier de randonnées des panneaux pourrait expliquer l'intérêt des vasières, roselières, pré salés pour la faune et la flore.

➤ **2.2 Guide de découverte et/ou panneau d'expositions sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**

Il s'agira de réaliser un guide pédagogique sur le fonctionnement des écosystèmes qui sera un support pour des animations nature, des interventions dans les écoles ou grand public. Les

Mesures liées à l'action

thématiques abordées pourront être : les habitats (milieux naturels) et espèces d'intérêt européen et patrimonial, le fonctionnement des écosystèmes, les menaces (enrichissement des milieux, piétinement, plantes envahissantes, dépôts de déchets...), les mesures de gestion mises en place, le code de bonne conduite sur les milieux naturels, guide du parfait promeneur.

➤ **2.3 Organisation d'évènements « nature »**

Différents types d'évènements peuvent être organisés afin de sensibiliser le public et les acteurs du site à cet environnement :

- **Présence lors d'autres évènements sur le site** : sensibilisation sur la fragilité des milieux naturels lors d'évènements marquant type multisports avec une fermeture symbolique de la route D152, dans le cadre du programme « S eau S littoral » organiser des sorties de sensibilisation sur les milieux naturels concernés par Natura 2000, salon TERRE !...

- **Sorties nature** : il s'agira de proposer et favoriser les sorties découvertes de la nature tout en s'assurant qu'elles n'entraînent pas de perturbation des milieux naturels. Il conviendra de définir des préconisations à prendre lors de la sortie d'un groupe sur les milieux naturels et itinéraires à respecter. Il est également conseiller de limiter les effectifs de groupes de découverte des milieux naturels en prévoyant des inscriptions préalables.

- **Organisation de conférences** : conférence grand public de vulgarisation des études scientifiques menées sur le site afin de permettre au grand public d'accéder à la connaissance et de mieux connaître son territoire. Exemples : Carottage sur le Grand Loc'h, Milieux naturels d'intérêt européen, Érosion côtière...Projection de films...

➤ **2.4 Présence de Gardes-nature**

Le recrutement de gardes-nature à l'année est une action indispensable permettant de réellement catalyser la prise en compte de l'environnement à l'échelle d'une commune et d'aider au respect de la réglementation par une intervention essentiellement pédagogique mais parfois réglementaire.

Calendrier prévisionnel

| Mesure | Année | | | | | |
|--|----------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Signalisation et infrastructures publiques | En cours | | | | | |
| 1.2 Information et sensibilisation du public | En cours | | | | | |
| 1.3 Plaque d'information | X | | | | | |
| 2.1 Panneau de présentation de la richesse des milieux naturels sur le site | X | | | | | |
| 2.2 Guide de découverte et/ou panneau d'exposition sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire | | X | | | | |
| 2.3 Organisation d'évènements « nature » | | X | X | X | X | X |
| 2.4 Présence de Gardes-nature | X | X | X | X | X | X |

Coûts estimatifs

| Mesure | Estimation |
|---|------------|
| 1.1 Signalisation et infrastructure publiques | / |
| 1.2 Information et sensibilisation du public | / |
| 1.3 Plaque d'information | Sur devis |
| 2.1 Panneau de présentation de la richesse des milieux naturels sur le site | Sur devis |
| 2.2 Guide de découverte et/ou panneau d'expositions sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire | Sur devis |
| 2.3 Organisation d'évènements « nature » | Sur devis |
| 2.4 Présence de Gardes-nature | / |

Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif

| Mesure | Indicateurs |
|---|----------------------------|
| 1.1 Signalisation et infrastructure publiques | Présence, facture, travaux |
| 1.2 Information et sensibilisation du public | Présence, facture, travaux |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.3 Plaquette d'information sur le programme de réhabilitation du littoral | Présence, facture, travaux |
| 2.1 Panneau de présentation de la richesse des milieux naturels sur le site | Présence, facture, travaux |
| 2.2 Guide de découverte et/ou panneau d'exposition sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire | Présence, facture, travaux |
| 2.3 Organisation d'évènements « nature » | Présence, facture, travaux |
| 2.4 Présence de Gardes-nature | Présence, facture, travaux |
| Objectif | Sensibilisation du public aux milieux naturels et au site |

D3 Assister les différents aménageurs pour les études d'impact

| | | |
|--|---|--|
| Objectif visé | | Priorité |
| D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site | | *** |
| Finalité de l'action | | Actions liées |
| - Faire respecter la législation sur les études d'impacts et évaluation d'incidences des projets pouvant concerner un site Natura 2000 | | A1, B1, B4, B10, B11, C1, C2, D1, E1, E2 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné | |
| - Tous | Territoire de Cap l'Orient agglomération et de la COCOPAQ | |
| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
| Opérateur local | CBNB, État, bureaux d'études spécialisés | MEEDDAT (FGMN) |
| Coût total estimé | | |
| Variable, selon les projets et aménageurs | | |
| Enjeux et problématiques | | |
| De nombreux habitats ou espèces d'intérêt communautaire sont détruits par méconnaissance de leur biologie et de la réglementation les protégeant. Il faut, conformément à la législation, réaliser des évaluations d'incidence pour tous projets susceptibles de dégrader l'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire. | | |
| Mesures liées à l'action | | |
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer | | |
| Aucune mesure formalisée et structurée n'a été recensée à ce jour sur le site. Cependant, une assistance ponctuelle du chargé de mission existe pour des études d'incidence en site Natura 2000 à la demande des services porteurs de projet. | | |
| 2. Mesures proposées | | |
| <p>➤ <u>2.1 Assister les aménageurs pour les études d'impacts</u></p> <p>Il conviendra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les projets susceptibles d'affecter les habitats ou les espèces, faire une liste départementale complémentaire aux décrets nationaux des projets soumis à évaluation d'incidence au titre de Natura 2000, - Suivre les projets prévus dans ou à proximité du périmètre Natura 2000. - Alerter le porteur de projet de la nécessité d'une étude d'incidence lorsqu'un projet est susceptible d'affecter un habitat ou une espèce. - Assister le porteur de projet pour le montage du dossier d'évaluation d'incidence. | | |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 2.1 Assister les aménageurs pour les études d'impacts/incidences | X | X | X | X | X | X |

| Coûts estimatifs | |
|---|---------------------------|
| Mesure | Estimation |
| 2.1 Assister les aménageurs pour les études d'impacts | Selon projet et aménageur |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 2.1 Assister les aménageurs pour les études d'impacts | Rapport d'activité, information sur les procédures réalisées |
| Objectif | Réalisation des études d'incidences appropriées |

E1 Suivre et évaluer le patrimoine naturel et sa gestion

| | | |
|---|--|--|
| Objectif visé E : Mise en place des actions du DOCOB, de suivis du site et d'indicateurs de réussite des actions proposées | | Priorité *** |
| Finalité de l'action - Mieux connaître et suivre l'état de conservation des habitats et espèces du site - Suivre et évaluer l'efficacité de certaines mesures de gestion menées sur le site | | Actions liées Toutes, sauf D1 |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés - Tous | Secteur concerné Ensemble du site étendu au territoire des espèces d'intérêt communautaire | |
| Maîtres d'ouvrage potentiels DREAL, DDTM, Ensemble des gestionnaires, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, SMEIL, Communes, FDC56, CG56 et 29, CLPEM, CEL | Autres partenaires potentiels CBNB, Entreprises privées, association de préservation de l'environnement, bénévoles | Financements potentiels MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales, Agence de l'eau, Financement privé |
| Coût total estimé Variable, selon devis | | |
| Enjeux et problématiques Le suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial, sont des opérations essentielles pour analyser l'évolution écologique des milieux et permettre l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs et des travaux de restauration et d'entretien menés sur le site. Rappelons également que la France, au travers de son implication dans le réseau Natura 2000, s'est engagée à des objectifs de résultats en termes de conservation des milieux et des espèces sur les sites. Ces suivis permettront d'évaluer les résultats des engagements pris. | | |
| Mesures liées à l'action 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer De nombreuses actions ont déjà été mises en place et ont notamment participé à la désignation du site et l'élaboration du DOCOB. ➤ <u>1.1 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation</u> Littoral de Guidel-Ploemeur Il s'agit de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire sous SIG (Logiciel MapInfo) réalisée en 2000. Elle a été réactualisée en 2004 selon le cahier des charges du Conservatoire Botanique National de Brest et les données récentes disponibles pour le Polder du Grand Loc'h. Lit majeur de la Laïta La cartographie des habitats marins a été réalisée par le bureau d'études TBM et celle des habitats | | |

Mesures liées à l'action

terrestres par Biotope en 2007.

Ces cartographies donnent une évaluation de l'état de conservation des habitats (champs relevés par polygone d'habitats d'intérêt communautaire : types de végétation, code Corinne, code EUR25, intensité de différents facteurs de dégradation des habitats).

➤ **1.2 Surveillance et suivis scientifiques sur le polder du Grand Loc'h et l'étang du Petit Loc'h**

La Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan met en place différents types de suivis sur le Polder du Grand Loc'h dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale :

- Inventaire botanique, ornithologique, entomologique, batrachologique, mammalogique, espèces envahissantes.
- Suivi des milieux naturels, des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial (relevés de végétation (coefficients d'abondance – dominance de chaque espèce) par transects et carrés permanents, bagage des oiseaux...).
- Cartographies régulières des milieux naturels et des habitats d'intérêt communautaire.
- Surveillance et évaluation de l'efficacité de différents types de mesures de gestion sur les milieux naturels. En particulier sur les prairies subhalophiles, le suivi permet de comparer les différentes actions de gestion (fauche, fauche et pâturage, pâturage et non-gestion (exclus non pâturées). Suivis réalisés depuis 2004 (contrat Nature).
- Suivi des populations d'agrion de Mercure.

Ces différents suivis permettent de réajuster les mesures de gestion pour atteindre les objectifs visés.

➤ **1.3 Surveillance et suivis scientifiques des espèces d'intérêt communautaire**

Un suivi des populations d'agrion de Mercure est réalisé dans le cadre du contrat Nature du Grand Loc'h. Différents autres suivis réalisés par divers acteurs existent, mais sans coordination des relevés, sans méthode standardisée sans compilation des données. Ces suivis sont à améliorer et développer.

- **Diagnostiques des dépressions humides intradunales** : estimation des biotopes favorables aux deux espèces, estimation de la taille et du dynamisme des populations actuelles,
- **Mise en place d'un suivi annuel selon un protocole précis**
- **Échanger avec d'autres acteurs** : Instaurer un réseau d'échange d'expériences avec les autres sites suivant les populations de liparis de Loesel et la spiranthe d'été afin d'avoir plus de retour d'expériences sur la gestion de ces biotopes. Sur le site de Gâvres-Quiberon, il est proposé de réaliser un référentiel type d'actions à mener sur ces zones humides en cas d'évolution trop rapide vers la saulaie

➤ **1.4 Évaluation de l'efficacité des actions de restauration active et passive par un suivi de la dynamique de la végétation**

Relevé de l'état initial et mise en place d'un protocole de suivi botanique en 2005 validé par le conservatoire botanique national de Brest. Ce protocole a été reconduit en 2007.

➤ **1.5 Suivis scientifiques du Petit Loc'h**

Pour mettre en place le document de gestion par la FDC 56, des études ont débutées sur le site. Ces suivis devront être pérennisés (Cf. actions liées).

Ces mesures sont à pérenniser et mettre en cohérence avec le DOCOB, dans le cadre de chacune des actions pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire proposées dans ce document.

➤ **Suivis photographiques**

Des suivis photographiques avant/après ont été mis en place sur le littoral de Guidel et Ploemeur : orthophotographies aériennes, photographies aériennes obliques et photographies terrestres. Ces suivis permettent de mettre en évidence visuellement les résultats des actions de gestion menée sur le site.

Mesures liées à l'action

➤ Étude sur la loutre d'Europe

- Actualiser le statut et la répartition des populations de loutres d'Europe sur le périmètre d'étude Natura 2000 et notamment sur la partie Laïta suivant le protocole standard IUCN en 2008 puis réactualisation en 2013.
- Cartographier des habitats prioritaires exploités par la loutre d'Europe sur le périmètre d'étude Natura 2000, à partir de la cartographie des grands types de milieux naturels.
- Analyser le risque de collision pour la loutre au niveau des ouvrages routiers (ponts) afin d'identifier les éventuels points noirs et de proposer des mesures pour y remédier

2. Mesures proposées

➤ 2.1 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

À l'échéance du DOCOB :

- Réaliser une nouvelle cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire avant l'évaluation du DOCOB. Elle permettra d'observer les modifications de distribution des différents habitats et espèces.
- Réaliser un relevé de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.
- Analyser l'ensemble des suivis scientifiques afin d'établir un bilan de leur état de conservation à l'échelle du site.

➤ 2.2 Surveillance et suivis scientifiques sur le polder du Grand Loc'h et sur le Petit Loc'h

- Maintenir les protocoles de suivis et de surveillance actuelle.
- Évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire selon le cahier des charges du Conservatoire Botanique National de Brest.

➤ 2.3 Étude de la dynamique du milieu

Photo-interprétation de cliché aérien, comparaison diachronique pour connaître l'évolution des milieux naturels des années 50 à nos jours et en particulier visualiser la dynamique de colonisation des milieux (landes, dunes, zones humides, mégaphorbiaie) par les ligneux.

➤ 2.4 Suivi des aménagements → fiche suivi du DOCOB

- Définition d'un protocole de suivi des aménagements.
- Réalisation de relevés sur le terrain.
- Rentrer au fur et à mesure les aménagements réalisés dans la base de données.

➤ 2.5 Élargir l'évaluation de l'efficacité des actions de restauration active et passive par un suivi de la dynamique de la végétation

- Relevés de l'état initial.
- Réalisation régulière de relevés de végétation par transects et carrés permanents selon le protocole de suivi mis en place en 2005 après validation par le conservatoire botanique national de Brest.
- Analyser l'ensemble des suivis afin d'établir un bilan de l'état de conservation des habitats et de l'efficacité des mesures de gestion.

➤ 2.6 Compléments d'inventaires sur les espèces d'intérêt communautaire certifiées ou potentiellement présentes

- Étude sur les Chiroptères
- Inventaires des espèces d'intérêt communautaire peu connues sur le site : lucane cerf-volant, escargot de Quimper, triton crêté...
- Renforcer les suivis des populations d'agrion de Mercure dans le cadre du contrat Nature du Grand Loc'h.

| Mesures liées à l'action |
|---|
| <p>➤ 2.7 Surveillance et suivis scientifiques des espèces d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un suivi annuel des espèces végétales d'intérêt communautaire selon le cahier des charges du Conservatoire Botanique National de Brest (Oseille des Rochers, spiranthe d'été, liparis de Loisel). - Analyser l'ensemble des suivis scientifiques afin d'établir un bilan de l'état de conservation des espèces à l'échelle du site. |
| <p>➤ 2.8 Études sur l'érosion du littoral</p> <p>Suivre les études sur l'érosion du littoral qui sont en cours.</p> |
| <p>➤ 2.9 Connaissance de l'estran</p> <p>Améliorer les connaissances sur l'estran par des recherches et études bibliographiques et de terrain.</p> |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|----------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 1.1 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation | En cours | | | | | |
| 1.2 Surveillance et suivis scientifiques sur le polder du Grand Loc'h | En cours | | | | | |
| 1.3 Surveillance et suivis scientifiques des espèces d'intérêt communautaire | En cours | | | | | |
| 1.4 Évaluation de l'efficacité des actions de restauration active et passive par un suivi de la dynamique de la végétation | En cours | | | | | |
| 1.5 Suivis scientifiques du Petit Loc'h | En cours | | | | | |
| 2.1 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire | | | | | | X |
| 2.2 Surveillance et suivis scientifiques sur le polder du Grand Loc'h et le Petit Loc'h | X | X | X | X | X | X |
| 2.3 Étude de la dynamique du milieu | X | X | X | X | X | X |
| 2.4 Suivi des aménagements | X | X | X | X | X | X |
| 2.5 Évaluation de l'efficacité des actions de restauration active et passive par un suivi de la dynamique de la végétation | | | | | | X |
| 2.6 Compléments d'inventaires sur les espèces d'intérêt communautaire certifiées ou potentiellement présentes | X | X | X | X | X | X |
| 2.7 Surveillance et suivis scientifiques des espèces d'intérêt communautaire | X | X | X | X | X | X |
| 2.8 Études sur l'érosion du littoral | | X | | X | | X |
| 2.9 Connaissance de l'estran | X | | | | | X |

| Coûts estimatifs | |
|--|------------|
| Mesure | Estimation |
| 1.1 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation | Sur devis |
| 1.2 Surveillance et suivis scientifiques sur le polder du Grand Loc'h | Sur devis |
| 1.3 Surveillance et suivis scientifiques des espèces d'intérêt communautaire | Sur devis |
| 1.4 Évaluation de l'efficacité des actions de restauration active et passive par un suivi de la dynamique de la végétation | Sur devis |
| 1.5 Suivis scientifiques du Petit Loc'h | Sur devis |
| 2.1 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire | Sur devis |
| 2.2 Surveillance et suivis scientifiques sur le polder du Grand Loc'h et le Petit Loc'h | Sur devis |

| Coûts estimatifs | |
|--|-------------------|
| Mesure | Estimation |
| 2.3 Étude de la dynamique du milieu | Sur devis |
| 2.4 Suivi des aménagements | Sur devis |
| 2.5 Évaluation de l'efficacité des actions de restauration active et passive par un suivi de la dynamique de la végétation | Sur devis |
| 2.6 Compléments d'inventaires sur les espèces d'intérêt communautaire certifiées ou potentiellement présentes | Sur devis |
| 2.7 Surveillance et suivis scientifiques des espèces d'intérêt communautaire | Sur devis |
| 2.8 Études sur l'érosion du littoral | Sur devis |
| 2.9 Connaissance de l'estran | Sur devis |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 1.1 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation | Réalisation, facture |
| 1.2 Surveillance et suivis scientifiques sur le polder du Grand Loc'h | Réalisation, facture |
| 1.3 Surveillance et suivis scientifiques des espèces d'intérêt communautaire | Réalisation, facture |
| 1.4 Évaluation de l'efficacité des actions de restauration active et passive par un suivi de la dynamique de la végétation | Réalisation, facture |
| 1.5 Suivis scientifiques du Petit Loc'h | Réalisation, facture |
| 2.1 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire | Réalisation, facture |
| 2.2 Surveillance et suivis scientifiques sur le polder du Grand Loc'h et le Petit Loc'h | Réalisation, facture |
| 2.3 Étude de la dynamique du milieu | Réalisation, facture |
| 2.4 Suivi des aménagements | Réalisation, facture |
| 2.5 Évaluation de l'efficacité des actions de restauration active et passive par un suivi de la dynamique de la végétation | Réalisation, facture |
| 2.6 Compléments d'inventaires sur les espèces d'intérêt communautaire certifiées ou potentiellement présentes | Réalisation, facture |
| 2.7 Surveillance et suivis scientifiques des espèces d'intérêt communautaire | Réalisation, facture |
| 2.8 Études sur l'érosion du littoral | Réalisation, facture |
| 2.9 Connaissance de l'estran | Réalisation, facture |
| Objectif | Évaluation de l'état de conservation des milieux et espèces |

E2 Assurer et suivre la mise en œuvre du document d'objectifs

| | | |
|---|---|--|
| Objectif visé | | Priorité |
| E : Mise en place des actions du DOCOB, de suivis du site et d'indicateurs de réussite des actions proposées | | *** |
| Finalité de l'action | | Actions liées |
| - Coordonner la mise en œuvre du programme d'action prévu dans le document d'objectifs | | Toutes |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés | Secteur concerné | |
| - Tous | Ensemble du site | |
| Maîtres d'ouvrage potentiels | Autres partenaires potentiels | Financements potentiels |
| Opérateur local | Associations, Entreprises privées, ensemble des gestionnaires | Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN), Collectivités locales et territoriales |
| Coût total estimé | | |
| 47 000 €/an pour le financement d'un poste de chargé de mission | | |
| Enjeux et problématiques | | |
| <p>Un site Natura 2000 et un DOCOB sont des supports de connaissance et de gestion d'un milieu vivant. À ce titre, et afin d'assurer la mise en œuvre d'actions diverses et sur le long terme, il est nécessaire de prévoir les moyens nécessaires à la gestion d'objectifs, d'actions et de partenaires nombreux et variés, ainsi que pour assurer l'évolution du projet dans le temps sur une base qui tend naturellement, et au travers des actions engagées, à évoluer.</p> | | |
| Mesures liées à l'action | | |
| 1. Mesures existantes, à pérenniser et développer | | |
| <p>➤ 1.1 Embauche d'une chargée de mission Natura 2000</p> <p>Une chargée de mission a été embauchée par la Cap l'Orient agglomération pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animation de la concertation du DOCOB ; - La rédaction du document d'objectifs ; - Assurer les suivis des projets en cours dans le périmètre Natura 2000 ; - Mettre en œuvre des actions favorables à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. - Aider les porteurs de projet d'actions prévues dans le DOCOB. | | |
| 2. Mesures proposées | | |
| <p>➤ 2.1 Poursuivre le travail d'animation et de concertation à travers les groupes de travail</p> | | |

| Mesures liées à l'action | |
|--|--|
| <u>mobilisés lors de l'élaboration du DOCOB</u> | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le comité de pilotage sous forme de comité de suivi annuel chargé d'émettre un avis sur la mise en place du programme d'action ; - Pérenniser les groupes de travail pour suivre le déroulement des travaux de restauration et d'entretien, échanger des informations et des avis techniques. | |
| <p>➤ <u>2.2 Animer et suivre la mise en œuvre du DOCOB</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner le programme d'action et élaborer les budgets annuels ; - Participer à l'élaboration des projets de contrats (contrat Natura 2000 et MAE) et de leurs cahiers des charges, suivre leur instruction par les services de l'État ; - Assurer une fonction de conseiller et d'experts auprès des services de l'État et des acteurs locaux ; - Assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines études, suivis scientifiques et techniques ; - Informer et sensibiliser le public ; - Organiser les comités de concertation et de suivi ; - Suivre et évaluer le programme d'actions (via les indicateurs de réalisation des actions) ; - En accord avec les services de l'État, développer et suivre toutes actions concourant à la réussite du programme. | |
| <p>➤ <u>2.3 Suivi des aménagements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un protocole de suivi des aménagements ; - Réalisation de relevés sur le terrain ; - Rentrer au fur et à mesure les aménagements réalisés dans la base de données. | |

| Calendrier prévisionnel | | | | | | |
|--|-------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Mesure | Année | | | | | |
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
| 2.1 Poursuivre le travail d'animation et de concertation à travers les groupes de travail mobilisés lors de l'élaboration du DOCOB | X | X | X | X | X | X |
| 2.2 Animer et suivre la mise en œuvre du DOCOB | X | X | X | X | X | X |
| 2.3 Suivi des aménagements | X | X | X | X | X | X |

| Coûts estimatifs | |
|--|---|
| Mesure | Estimation |
| 2.1 Poursuivre le travail d'animation et de concertation à travers les groupes de travail mobilisés lors de l'élaboration du DOCOB | Poste de chargé de mission 47 000 €/an |
| 2.2 Animer et suivre la mise en œuvre du DOCOB | |
| 2.3 Suivi des aménagements | |

| Indicateurs de suivi des mesures et de réussite de l'objectif | |
|--|--|
| Mesure | Indicateurs |
| 2.1 Poursuivre le travail d'animation et de concertation à travers les groupes de travail mobilisés lors de l'élaboration du DOCOB | Rapport d'activité, compte-rendu de réunions |
| 2.2 Animer et suivre la mise en œuvre du DOCOB | Rapport d'activité |
| 2.3 Suivi des aménagements | Rapport d'activité |
| Objectif | Rapport d'activité |

Point IV du Document d'Objectifs

Cahiers des charges Natura 2000

IV Cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000

IV.1 Généralités

IV.1.1 Qu'est ce qu'un Contrat Natura 2000 ?

Le contrat Natura 2000 est un engagement « conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées ». Il contient :

- « 1° Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration du site, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- 2° Le descriptif des engagements qui, correspondant aux bonnes pratiques identifiées dans le document d'objectifs du site, ne donnent pas lieu à contrepartie financière ;
- 3° Le descriptif des engagements qui, allant au-delà de ces bonnes pratiques, ouvrent droit à contrepartie financière ;
- 4° Le montant, la durée et les modalités de versement de l'aide publique accordée en contrepartie des engagements mentionnés au 3° ;
- 5° Les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels. » (art. R414-14 du code de l'environnement).

IV.1.2 Contenu des cahiers des charges types

Afin de permettre l'animation du site Natura 2000 conclue par la signature de contrats Natura 2000, le DOCOB doit présenter « Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière » (art. R414-9 du code de l'environnement). Pour ce faire, les cahiers des charges présentés comprennent plusieurs éléments de description :

- **Les généralités** : elles précisent les habitats et/ou espèces concernées sur le site, les objectifs poursuivis, les types de mesures proposées dans ce cadre, les zones d'intervention concernées et éventuellement un commentaire ;
- **Les actions contractualisées** : elles décrivent les actions sur lesquelles les engagements sont pris, en détaillant les bonnes pratiques non rémunérées et les actions rémunérées ;
- **La mise en œuvre du contrat** : qui précise les aides financières engagées, la durée et les modalités d'exécution du contrat, les points de contrôle des engagements et des indicateurs de suivi et évaluation du contrat.

IV.2 Cahiers des charges type pour ce site Natura 2000

Ce point IV du DOCOB décrit les cahiers des charges types des mesures suivantes pouvant prétendre à des contrats Natura 2000 :

- gestion des landes et des landes humides évoluant naturellement vers les fourrés,
- restauration et gestion des milieux dunaires d'intérêt communautaire,
- réhabilitation et gestion des dépressions humides intradunales.

D'autres cahiers des charges devront être rédigés avant la signature de contrats Natura 2000 pour des actions différentes.

IV.2.1 Cahier des charges type applicable à la gestion des landes et des landes humides évoluant naturellement vers les fourrés

Généralités

❖ Habitats et/ou espèces concernés

- Landes sèches européennes (4020*) ;
- Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles (4030).

❖ Objectifs poursuivis

- Maintien de la lande à bruyère ;
- Éviter l'évolution de l'habitat vers les fourrés à ajoncs et prunelliers ;
- Maintien de la parcelle de lande humide.

❖ Types de mesures

- Restauration active des landes sèches dominées par les ajoncs et les prunelliers ;
- Entretien des landes.

❖ Zone d'intervention

- Ensemble des secteurs de landes sèches européennes identifiées dans le DOCOB ;
- Parcelles de landes humides le long de la route littorale.

Actions contractualisées

❖ Engagements non rémunérés

Le contractant s'engage, dans le cadre de ce type de contrat, à respecter un ensemble de bonnes pratiques énumérées ci-dessous (sauf s'il y a contradiction avec une action contractualisée rémunérée, auquel cas l'opérateur Natura 2000 sera sollicité), et qui ne font pas l'objet de rémunération :

- Respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements ;
- Respecter et faire respecter le cahier des charges par l'ensemble des intervenants liés au contrat ;
- Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura 2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat ;
- Respecter la législation en matière d'environnement, urbanisme et toutes autres dispositions réglementaires s'appliquant sur les secteurs concernés par le contrat ;
- Permettre et faciliter l'accès des secteurs contractualisés à l'opérateur Natura 2000 et au personnel en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme, lorsqu'ils en feront la demande ;
- Maintenir les pratiques identifiées comme favorables à l'entretien ou la restauration des landes (cf. DOCOB) ;
- Ne pas réaliser de travaux autres que ceux prévus par le contrat sur les secteurs concernés, et notamment des défrichements de landes, sans consultation et accord de l'opérateur Natura 2000 ;
- Interdire les amendements, fertilisants, utilisation de produits phytosanitaires, épandages, ou feux sur les secteurs concernés (sauf après avis favorable de l'opérateur Natura 2000) ;
- Interdire les dépôts (déchets, remblais...) et le travail du sol (semis, plantations...);
- Interdire tout type de circulation (excepté pour les travaux contractualisés) en dehors des cheminements aménagés existants et adaptés ;
- Limiter les travaux hydrauliques à l'entretien des fossés, mares... existant, en conservant leurs caractéristiques ;

- Maintenir les éléments culturels et paysagers (murets, lisières...) et adapter les nouveaux supports visuels (mobilier réversible et intégré au paysage, pas de supports publicitaires).

❖ Engagements rémunérés

Les engagements rémunérés présentés sont des solutions techniques en lien avec les connaissances lors de la rédaction de ces cahiers des charges. Les techniques comme les coûts peuvent évoluer. Ainsi, les propositions faites pourront être affinées, complétées et/ou réévaluées avant la signature du contrat.

| Action | Technique | Coût estimé |
|--|--|--|
| Restaurations des landes | | |
| Suppression des obstacles au vent | Abattage des arbres et arbustes, avec exportation des produits de coupe | 8 à 61 € / arbre (selon diamètre) et 18 € / m ³ pour les protections environnementales et l'exportation |
| Réouverture des milieux | Girobroyage des landes hautes (> 40cm) avec exportation des résidus (matériel difficile à trouver) | 2 000 à 2 600 € / ha |
| | Coupe de lande haute avec exportation (branches plus faciles à exporter) | 1 000 € /ha |
| | Girobroyage sans exportation suivi d'une fauche l'année suivante | 500 € /ha |
| Entretien des landes | | |
| Fauche des parcelles | Fauche centrifuge avec exportation | 300 € / ha |
| Pâturage des parcelles | Pâturage annuel extensif | À définir selon le type d'animaux choisis |
| Entretien des sentiers « coupe-feu » | Débroussaillage de chaque côté des sentiers | 3 à 5 € / m ² |
| Tenue d'un cahier de fauche et d'entretien | Inscription dans le cahier des travaux effectués | 20 € / mois de travaux |
| Information et sensibilisation | | |
| Information des usagers des secteurs concernés | Pose de panneau d'information présentant les actions et les interdictions en vigueur | 300 € / U |

Mise en œuvre du contrat

❖ Aides financières

Différents modes de financements sont mobilisables (MAE, Contrats Natura 2000, MEDDAD le FGMN, ou Collectivités locales et territoriales). Le montant des aides financières sera évalué pour chaque contrat sur devis.

❖ Durée et modalités

Le contrat sera signé pour une durée de 5 ans. Il pourra être renouvelé avec l'accord des signataires et l'avis des administrations concernées et après évaluation des actions.

Les modalités des actions sont décrites ci-dessous et tiennent compte des spécificités du site :

- Le girobroyage puis la fauche d'entretien de lande seront effectués de septembre à février ;
- Le pâturage sera réalisé du 1er mai au 1er novembre avec un chargement compris entre 0,4 UGB et 0,8 UGB/ha/an ;
- L'entretien des sentiers coupe-feu se fera sur 2 à 3 m de part et d'autres du cheminement, par segments consécutifs avec un retour au moins tous les 5 ans ;
- Le cahier de fauche devra décrire les travaux effectués, leur localisation à la parcelle, les dates, les modalités d'intervention, les intervenants...

Pour une mise en œuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des événements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.

❖ **Contrôle des engagements**

Différents éléments permettront un contrôle administratif sur le terrain de la conformité des actions avec le contrat. Les contrôles exercés porteront sur les engagements non rémunérés, par un contrôle visuel de l'application desdits engagements et sur les engagements rémunérés.

Les engagements rémunérés pourront être contrôlés par :

- Les cartes et plans de situation avant et après travaux ;
- Le cahier d'entretien ;
- Le constat de réalisation effective sur le terrain des engagements rémunérés ;
- Le respect des modalités et prescriptions techniques détaillées dans le cahier des charges ;
- Les différentes factures inhérentes au contrat.

❖ **Suivi et évaluation du contrat**

Des indicateurs de suivi sont proposés dans les fiches "actions" du DOCOB. Concernant les actions de gestion des landes évoluant naturellement vers les fourrés et des landes humides, les indicateurs pourront être les suivants :

- Suivis photographiques : avant et après travaux ;
- Suivis scientifiques de la végétation (mise en place de carrés tests sur des zones pâturées, fauchées, girobroyées, sans gestion, avant et après travaux) ;
- Cartographie des habitats selon le protocole du CBNB, incluant l'état de conservation ;
- Volume et destination des matériaux exportés.
- Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée lors de la rédaction du contrat.

IV.2.2 Cahier des charges type applicable à la restauration et la gestion des milieux dunaires d'intérêt communautaire

Généralités

❖ Habitats et/ou espèces concernées

- Dunes mobiles embryonnaires atlantiques (2110) ;
- Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* des côtes atlantiques (2120) ;
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises, 2130*).

❖ Objectifs poursuivis

- Adapter le nettoyage des plages à la préservation des dunes ;
- Protéger les milieux ;
- Réduire l'influence des plantes envahissantes.

❖ Types de mesures

- Aménagement et entretien des aménagements ;
- Protéger les milieux ;
- Adapter les systèmes de protection des dunes.

❖ Zones d'intervention

Ensemble des habitats dunaires cités présents sur le site.

Actions contractualisées

❖ Engagements non rémunérés

Le contractant s'engage, dans le cadre de ce type de contrat, à respecter un ensemble de bonnes pratiques énumérées ci-dessous (sauf s'il y a contradiction avec une action contractualisée rémunérée, auquel cas l'opérateur Natura 2000 sera sollicité) et qui ne font pas l'objet de rémunération :

- Respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements ;
- Respecter et faire respecter le cahier des charges par l'ensemble des intervenants liés au contrat ;
- Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura 2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat ;
- Respecter la législation en matière d'environnement, urbanisme et toutes autres dispositions réglementaires s'appliquant sur les secteurs concernés par le contrat ;
- Permettre et faciliter l'accès des secteurs contractualisés à l'opérateur Natura 2000 et au personnel en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme, lorsqu'ils en feront la demande ;
- Maintenir les pratiques identifiées comme favorables aux habitats dunaires (cf. DOCOB) ;
- Ne pas réaliser de travaux autres que ceux prévus par le contrat sur les secteurs concernés sans consultation et accord de l'opérateur Natura 2000 ;
- Interdire les amendements, fertilisants, utilisation de produits phytosanitaires, épandages, ou feux sur les secteurs concernés (sauf après avis favorable de l'opérateur Natura 2000) ;
- Interdire les dépôts (déchets, remblais...), l'apport de matériaux exogènes (sauf apport de sable, selon les conditions qui seront fixées par l'opérateur Natura 2000 ou les services administratifs) et le travail du sol (semis, plantations...);
- Interdire toute modification du relief dunaire (sauf opérations programmées dans le cadre du DOCOB ou après accord de l'opérateur Natura 2000 ou des services administratifs) ;
- Ne pas effectuer de ramassages mécaniques systématiques des laines de mer toute l'année ;

- Interdire tout type de circulation (excepté pour les travaux contractualisés) en dehors des cheminements aménagés existants et adaptés (action susceptible d'être rémunérée à ne pas mettre dans les engagements non rémunérés;
- Maintenir les éléments culturels et paysagers (murets, lisières...) et adapter les nouveaux supports visuels (mobilier réversible et intégré au paysage, pas de supports publicitaires).

❖ Engagements rémunérés

Les engagements rémunérés présentés sont des solutions techniques en lien avec les connaissances lors de la rédaction de ces cahiers des charges. Les techniques comme les coûts peuvent évoluer. Ainsi, les propositions faites pourront être affinées, complétées et/ou réévaluées avant la signature du contrat.

| Action | Technique | Coût estimé |
|---|---|---|
| Protéger les milieux | | |
| Mise en exclos des milieux dunaires d'intérêt communautaire | Pose de clôture 1, 2 ou 3 fils et/ou ganivelles le long des cheminements existants | 3,81 € /MI (matériaux + main d'œuvre) |
| | Pose de grillage à moutons sur les sites les plus sensibles (action peu probable sur le site, à étudier au cas par cas) | 6,20 € /MI (matériaux + main d'œuvre) 21,38 € / m ² (matériaux et main d'œuvre) |
| | Conforter les cheminements existants quand la fréquentation est très importante par la pose de géotextile, platelage bois... | |
| Gestion des travaux effectués | | |
| Entretien des aménagements existants | Remplacement de la mise en défens usagée ou dégradée (clôture 1, 2 ou 3 fils et/ou ganivelles) estimé à 20 % des aménagements chaque année | 3,81 € /MI (matériaux + main d'œuvre) |
| Adapter le nettoyage des plages à la préservation des dunes | Nettoyage manuel des macrodéchets sur les plages soumises à une forte fréquentation touristique estivale avec exportation des déchets | 4j ETP / semaine en été et 2j en hiver pour l'ensemble des dunes |
| Former le personnel en charge du nettoyage des dunes | Elaborer et diffuser aux personnels techniques concernés un livret technique et pédagogique expliquant l'intérêt des laisses de mer, leur rôle et les précautions à prendre pour les préserver. | 1500 à 2000 € |
| Adapter les systèmes de protection des dunes | Enlever les ganivelles usagées ou qui ne jouent plus leur rôle | 1,85 € / MI (matériel et main d'œuvre) |
| Réduire l'influence des plantes envahissantes | | |
| Destruction des plantes envahissantes | Coupe, exportation et compostage ou brûlage des espèces envahissantes répertoriées | 27 € / h |
| Information et sensibilisation | | |
| Information des usagers des secteurs concernés | Pose de panneau, bornes et pictogrammes d'information présentant les actions et les interdictions en vigueur | sur devis en fonction du type de signalétique |

Mise en œuvre du contrat

❖ Aides financières

Différents modes de financements sont mobilisables (Contrats Natura 2000, MEDDAD via le FGMN, ou Collectivités locales). Le montant des aides financières sera évalué pour chaque contrat sur devis.

❖ Durée et modalités

Le contrat sera signé pour une durée de 5 ans. Il pourra être renouvelé avec l'accord des signataires et l'avis des administrations concernées et après évaluation des actions.

Les modalités des actions sont décrites ci-dessous et tiennent compte des spécificités du site :

- La destruction des espèces envahissantes sera réalisée en hiver, hors période de floraison de ces espèces, de novembre à fin janvier. Les déchets seront préférentiellement exportés en déchetterie ou brûlés en dehors du site sur une parcelle peu sensible ;

- Les travaux de mise en défens des dunes se feront préférentiellement hors période de reproduction des espèces patrimoniales présentes sur les secteurs concernés, et globalement de septembre à février.

Pour une mise en œuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des événements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.

❖ **Contrôle des engagements**

Différents éléments permettront un contrôle administratif sur le terrain de la conformité des actions avec le contrat. Les contrôles exercés porteront sur les engagements non rémunérés, par un contrôle visuel de l'application desdits engagements et sur les engagements rémunérés.

Les engagements rémunérés pourront être contrôlés par :

- Le respect des prescriptions techniques durant les travaux : adéquation avec les prescriptions de pose,
- Les règles d'organisation du chantier (pas de circulation de véhicules sur les milieux naturels...);
- Les factures concernant les travaux effectués ;
- La réalisation des travaux.

❖ **Suivi et évaluation du contrat**

Des indicateurs de suivi sont proposés dans les fiches "actions" du DOCOB. Concernant ces actions, les indicateurs pourront être les suivants :

- Suivis photographiques des milieux : avant et après travaux ;
- Suivis scientifiques de la végétation dunaire avant et après travaux ;
- Cartographie des habitats selon le protocole du CBNB, incluant l'état de conservation ;
- Suivis des stations d'espèces envahissantes ;
- Respect des aménagements (taux de destruction des fils, barrières...);
- Enquête touristique (évolution du comportement des usagers).
- Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée lors de la rédaction du contrat.

IV.2.3 Cahier des charges type applicable à la réhabilitation et la gestion des dépressions humides intradunales

Généralités

Différents types de zones humides sont concernées par ce cahier des charges

❖ Habitats et/ou espèces concernées

- Habitats : dépressions humides intradunales (2190), notamment les anciennes carrières d'extraction de sable, les petites dépressions liées à la topographie, les étangs et les zones humides arrière-littorales ;
- Espèces : Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) et spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*).

❖ Objectifs poursuivis

- Réhabiliter et maintenir les dépressions humides intradunales ;
- Favoriser les espèces et habitats d'intérêt communautaire tout en conservant la plus grande diversité de milieux.

❖ Types de mesures

- Diagnostic des zones humides littorales (avant intervention) ;
- Conservation des milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire ;
- Information et sensibilisation

❖ Zones d'intervention

Ensemble des zones humides citées présentes sur le site et plus particulièrement la dépression humide intradunale de Pen er Malo (la plus représentative).

Actions contractualisées

❖ Engagements non rémunérés

Le contractant s'engage, dans le cadre de ce type de contrat, à respecter un ensemble de bonnes pratiques énumérées ci-dessous (sauf s'il y a contradiction avec une action contractualisée rémunérée, auquel cas l'opérateur Natura 2000 sera sollicité), et qui ne font pas l'objet de rémunération :

- Respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements ;
- Respecter et faire respecter le cahier des charges par l'ensemble des intervenants liés au contrat ;
- Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura 2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat ;
- Respecter la législation en matière d'environnement, urbanisme et toutes autres dispositions réglementaires s'appliquant sur les secteurs concernés par le contrat ;
- Permettre et faciliter l'accès des secteurs contractualisés à l'opérateur Natura 2000 et au personnel en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme, lorsqu'ils en feront la demande ;
- Maintenir les pratiques identifiées comme favorables aux dépressions humides intradunales (cf. DOCOB) ;
- Ne pas réaliser de travaux autres que ceux prévus par le contrat sur les secteurs concernés sans consultation et accord de l'opérateur Natura 2000 ;
- Interdire les amendements, fertilisants, utilisation de produits phytosanitaires, épandages, ou feux sur les secteurs concernés (sauf après avis favorable de l'opérateur Natura 2000) ;
- Interdire les dépôts (déchets, remblais...), l'apport de matériaux exogènes et le travail du sol (semis, plantations...) sauf travaux prévus dans le contrat Natura 2000 ;
- Interdire tout type de circulation (excepté pour les travaux contractualisés) en dehors des cheminements aménagés existants et adaptés ;

- Limiter les travaux hydrauliques à l'entretien des fossés, mares... existant, en conservant leurs caractéristiques ;
- Maintenir les éléments culturels et paysagers (murets, lisières...) et adapter les nouveaux supports visuels (mobilier réversible et intégré au paysage, pas de supports publicitaires).

❖ Engagements rémunérés

Les engagements rémunérés présentés sont des solutions techniques en lien avec les connaissances lors de la rédaction de ces cahiers des charges. Les techniques comme les coûts peuvent évoluer. Ainsi, les propositions faites pourront être affinées, complétées et/ou réévaluées avant la signature du contrat.

| Action | Technique | Coût estimé |
|---|---|------------------------------|
| Étude du fonctionnement hydraulique des zones humides | | |
| Diagnostic préalable des dépressions et zones humides | Étude hydraulique et du fonctionnement local des zones humides | 8 à 10 000 €, sur devis |
| Suivi hydraulique | Suivi pérenne de la pluviométrie et des niveaux d'eau avec mise en place de règles graduées | Sur devis |
| Conservation des biotopes favorables au liparis et à la spiranthe et maintien de l'habitat dépression humide intradunale | | |
| Diagnostic préalable des habitats des espèces d'intérêt communautaire | Étude écologique de l'état de conservation des habitats avec définition des états de conservation, des potentialités pour les espèces cibles, définition de seuils d'intervention pour maintenir ces espèces et détermination de protocole d'intervention | 12 à 15 000 €, selon devis |
| Maintien des biotopes favorables aux espèces d'intérêt communautaire et conservant la biodiversité par ouverture du milieu | Coupe de saules et éclatement des souches, avec exportation des déchets verts, en hiver | 3 100 €/ha |
| | Enlèvement des arbres, arbustes, fourrés et plantes herbacées avec décapage du sol, en hiver | 5 200 €/ha |
| | Fauche de roselières avec exportation des résidus de fauche | 650 €/ha |
| | Fauche de prairies humides avec exportation des déchets | 480 €/ha |
| | Faucardage de la roselière | 650 €/ha |
| | Pâturage | Sur devis, selon les animaux |
| | Surveillance et entretien des clôtures | 290 €/ha/an |
| Réduire le développement des plantes envahissantes | | |
| Destruction des plantes envahissantes | Coupe, exportation et brûlage des espèces envahissantes répertoriées | 27 € / h |
| Information et sensibilisation | | |
| Information des usagers des secteurs concernés | Pose de panneau d'information présentant les actions et les interdictions en vigueur | 150 € / U |

Mise en œuvre du contrat

❖ Aides financières

Différents modes de financements sont mobilisables (Contrats Natura 2000, MEDDAD via le FGMN, ou Collectivités locales et territoriales). Le montant des aides financières sera évalué pour chaque contrat sur devis.

❖ Durée et modalités

Le contrat sera signé pour une durée de 5 ans et pourra être renouvelé avec l'accord des signataires, avis des administrations concernées et après évaluation des actions.

Les modalités des actions sont décrites ci-dessous et tiennent compte des spécificités du site :

- La destruction des espèces envahissantes sera réalisée en hiver, hors période de floraison de ces espèces, de novembre à fin janvier. Les déchets seront impérativement exportés en déchetterie ou brûlés en dehors des habitats d'intérêt communautaire ;

- Une fauche de la roselière entre fin juillet et mi septembre est favorable à la biodiversité en augmentant les espèces herbacées. Des précautions importantes doivent être prises pour déranger le moins possibles l'avifaune (intervention la plus courte possible, ne pas intervenir sur l'ensemble des secteurs en même temps...). Si les enjeux et problématiques liées à l'avifaune sont trop contraignantes, une fauche des roselières sera étudiée pour être réalisée du 1er septembre au 31 janvier ;

La fauche de prairies humides sera effectuée de septembre à février ;

- La coupe des saules, arbres et arbustes sera effectuée en hiver, de novembre à fin janvier.

Pour une mise en œuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des événements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.

❖ **Contrôle des engagements**

Différents éléments permettront un contrôle administratif sur le terrain de la conformité des actions avec le contrat. Les contrôles exercés porteront sur les engagements non rémunérés, par un contrôle visuel de l'application desdits engagements et sur les engagements rémunérés.

Les engagements rémunérés pourront être contrôlés par :

- Les surfaces rouvertes ;
- Le respect des prescriptions techniques des documents réalisés à cette fin durant les travaux : adéquation avec les prescriptions de pose,
- Les règles d'organisation du chantier (pas de circulation de véhicules sur les milieux naturels...) ;
- Les factures concernant les travaux effectués ;
- L'adéquation des travaux réalisés avec les plans de travail réalisés : plan de situation des travaux.

❖ **Suivi et évaluation du contrat**

Des indicateurs de suivi sont proposés dans les fiches "actions" du DOCOB. Concernant ces actions, les indicateurs pourront être les suivants :

- Suivis photographiques à réaliser à différentes saisons (au même moment chaque année), en hiver pour suivre l'inondation des dépressions humides, au printemps pour suivre l'extension éventuelle de la saulaie ;
- Suivis scientifiques de la végétation et des espèces d'intérêt communautaire ;
- Mise en place d'échelles graduées afin de déterminer les niveaux d'eau
- Suivis des stations d'espèces envahissantes ;
- Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée lors de la rédaction du contrat.

Point V du Document d'Objectifs

Charte Natura 2000

V Charte Natura 2000

V.1 Généralités

V.1.1 Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?

La Charte Natura 2000 constitue un des éléments du document d'objectifs. C'est un **engagement volontaire écrit** des titulaires de droits réels ou personnels concourant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Elle est précisée par la circulaire DNP/SDEN N° 2007-n°1 DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007 (en application des dispositions du 5° de l'article R. 414-11 et des articles R. 414-12 et R. 414-12-1 du code de l'environnement se rapportant à la charte Natura 2000).

La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs.

Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun des engagements. La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou de 10 ans.

V.1.2 Que contient la charte ?

Des informations synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site :

- Un rappel de l'intérêt patrimonial du site et des objectifs de conservation ;
- Des **recommandations** propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site et à favoriser toute action en ce sens. Ces recommandations ne sont **pas soumises aux contrôles**. Certaines s'appliquent à l'ensemble du site, d'autres sont spécifiques à chaque type de milieu ou d'activité.
- Des **engagements contrôlables** garantissant, sur le site, le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ils sont de l'ordre des bonnes pratiques en vigueur localement ou souhaitées. Il peut s'agir d'engagements « à faire », aussi bien que d'engagements « à ne pas faire ». Ces engagements sont de deux types : de portée générale, concernant le site dans son ensemble, ou bien ciblés par grands types de milieux naturels.

V.1.3 Qui peut adhérer à la charte et sur quel territoire ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Il s'agit donc des **personnes physiques ou morales, publiques ou privées**, titulaires de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles incluses dans un site.

Le titulaire est donc, selon le cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat (exemple : bail rural, bail rural environnemental, convention de gestion, convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage, bail emphytéotique, bail civil, bail de chasse...) la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte. **L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale** (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelles).

Le **signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire** ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage...).

Le non respect des engagements contenus dans la charte Natura 2000 du site ne peut être mis à la charge de l'adhérent lorsque cela ne résulte pas de son fait mais par exemple d'activités humaines autorisées par la loi ou non conventionnelles (pénétration sans titre sur la propriété ou à l'insu du propriétaire pour l'exercice d'activités de loisir...) ou d'événements naturels comme les tempêtes, avalanches, ou attaques phytosanitaires.

Cas du bail rural :

Pour les **parcelles données à bail rural**, l'ensemble des engagements contenus dans la charte pour les parcelles concernées sera souscrit **conjointement par le propriétaire et le preneur**. Il conviendra de se rapprocher de l'opérateur local pour étudier les engagements revenant respectivement au propriétaire et à l'exploitant.

Hors bail rural :

Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des « mandataires » (par exemple : bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il s'engage à :

- informer ses « mandataires » des engagements qu'il a souscrits ;
- modifier les « mandats » au plus tard lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

Il peut également être envisagé que les « mandataires » cosignent la charte souscrite par le propriétaire. Ceux-ci doivent alors s'assurer que leur « mandat » est en conformité avec les engagements souscrits.

Sur le site « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec », les principaux signataires potentiels sont les suivants :

- Les Communes de Guidel, Ploemeur, Clohars-Carnoët et Quimperlé propriétaires de terrains et parfois gestionnaire de terrain du Conservatoire du Littoral et des Espaces Naturels des Conseils Généraux du Morbihan et du Finistère,
- Cap l'Orient agglomération, gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral,
- La Communauté de Commune du Pays de Quimperlé (COCOPAQ),
- Le Syndicat Mixte Ellé - Isole - Laïta (SMEIL) qui anime le SAGE Ellé - Isole - Laïta,
- La Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan, gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale du Loc'h,
- Les Conseils Généraux du Morbihan et du Finistère, propriétaires d'Espaces Naturels Sensibles,
- Le Conservatoire du littoral, propriétaire de terrains,
- L'Office National des Forêts, gestionnaire de terrains du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et des Conseils Généraux,
- Les propriétaires privés de terrains situés à l'intérieur du site ou leurs ayant droits,
- Les associations d'usagers de randonnée, surf,

V.1.4 Quels sont les avantages pour l'adhérent ?

Comme pour les contrats Natura 2000, l'adhésion à la charte ouvre droit à une **exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles situées dans le site Natura 2000**.

L'exonération est valable pendant 5 ans à compter de la date d'adhésion à la charte et est renouvelable.

Dans un site Natura 2000, l'adhésion à la charte est une composante des garanties de gestion durable requises pour bénéficier d'aides publiques ou d'exonérations fiscales.

La signature de la charte offre également à l'adhérent la possibilité de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000.

V.1.5 Contrôle des engagements

- Cas n°1 : l'adhésion à la charte donne lieu à une contrepartie délivrée sous forme d'exonérations fiscales ou de subventions sous condition de garanties de gestion durable pour les forêts. Alors des contrôles sur place de respect des engagements souscrits seront effectués par les services déconcentrés de l'État.
- Cas n°2 : l'adhésion à la charte ne donne pas lieu à contrepartie. Dans ce cas, les services de l'État pourront s'assurer de sa bonne exécution. L'opportunité de ces vérifications est laissée à l'appréciation du préfet. Le contrôle du respect de la charte relève des DDTM, qui sont chargées de la sélection des dossiers à contrôler et de la réalisation des contrôles sur place.

V.1.6 Charte, Contrat Natura 2000 et Mesures Agro-environnementales Territorialisées

Dans une charte, les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne donnent donc pas droit à rémunération (mais ouvrent droit à d'autres avantages dont l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti). Dès qu'il s'agit de mettre en œuvre des actions prévues dans le document d'objectifs et entraînant un surcoût pour l'adhérent, il peut souscrire des Contrats Natura 2000 ou des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAE-T) :

- Le contrat Natura 2000 permet de rémunérer, pour une parcelle non agricole, tout surcoût lié à la gestion de la parcelle en faveur de la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,

- Les MAE-T permettent, sur une parcelle agricole, de rémunérer un manque à gagner lié à un changement de pratique de l'exploitant qui va en direction d'une meilleure conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Il est possible de s'engager sur une charte Natura 2000 et ensuite de signer un Contrat Natura 2000 ou de s'engager sur des MAE-T.

V.2 La charte Natura 2000 du site

CHARTRE NATURA 2000 du site n° FR5300059

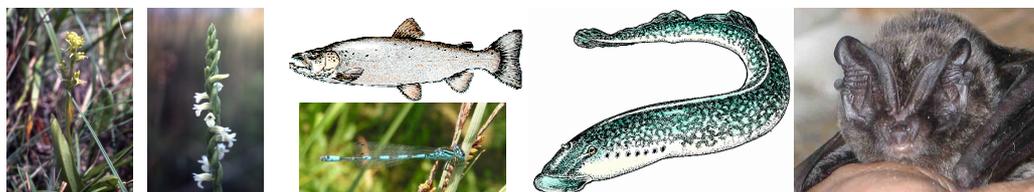
« Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »

Rappel de l'intérêt patrimonial du site et des objectifs de conservation

Le site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » s'étend sur environ 925 ha. La richesse patrimoniale des milieux littoraux et estuariens présents a justifié le classement du site en Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore ». En effet, le site abrite une grande variété de milieux, avec notamment des landes et des pelouses littorales, des cordons dunaires, des prés salés et autres zones humides arrière-littorales et estuariennes. On y dénombre 22 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires (lagune côtière, dune grise, landes humides et formation herbeuse à nard). En outre, le site héberge 11 espèces animales d'intérêt communautaire : le



sphinx de l'épilobe, l'écaille chinée (papillons), l'agrion de Mercure (odonate), le lucane cerf-volant, l'escargot de Quimper, le saumon atlantique, les lamproies marines et de Planer, le grand rhinolophe et la barbastelle (chauves-souris) et la loutre d'Europe et 3 espèces végétales d'intérêt communautaire : le liparis de Loesel, la spiranthe d'été et l'oseille des rochers.



Les enjeux patrimoniaux résident notamment dans la restauration et la conservation des milieux littoraux (dunes, landes et pelouses littorales), soumis à une fréquentation humaine très importante, la restauration et la gestion des milieux humides mais aussi la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagements. Les habitats marins du site présentent également une diversité intéressante.

Objectifs généraux du document d'objectifs Les grands enjeux définis pour le site sont définis dans le document d'objectifs (DOCOB) et sont déclinés en objectifs opérationnels :

A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les milieux naturels sont des systèmes biologiques en constante interaction avec leur environnement. Certains facteurs et phénomènes, internes ou externes aux milieux, d'origine naturelle ou anthropique, interviennent dans l'état de conservation des habitats. Ceux-ci participent donc de manière bénéfique ou négative, directe ou indirecte, à la présence et au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Afin de permettre le maintien et la restauration de ce patrimoine, il sera nécessaire de limiter, dans la mesure du possible, les facteurs ayant une influence négative sur ce patrimoine.

B : Restauration et maintien des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

L'état des lieux effectué sur le site montre que certains habitats sont dans un état de conservation défavorable, comme les pelouses littorales qui sont décapées. D'autres présentent un meilleur état de conservation, mais sont sujets à des évolutions les menaçant. C'est le cas du développement des fourrés en remplacement des landes. Des actions devront être entreprises afin de restaurer ces milieux et d'assurer leur pérennité au sein du site.

C : Gestion raisonnée des activités sur le site

De nombreuses activités existent sur le site, plus ou moins favorables à son patrimoine naturel. Afin de maintenir les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sur le site, certaines activités locales devront être adaptées afin de les concilier avec les objectifs de maintien du patrimoine naturel du site.

D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site

Les objectifs de gestion du site et du réseau Natura 2000 nécessite l'adhésion, le soutien et l'implication des usagers et acteurs locaux. Il convient donc d'assurer une bonne information des différents publics quant au patrimoine du site, à la démarche engagée et aux actions mises en œuvre.

E : Mise en place des actions du DOCOB, de suivis du site et d'indicateurs de réussite des actions proposées

Le DOCOB est un outil de gestion et de programmation du site qui doit permettre d'atteindre les objectifs déclinés dans ce document. Il s'agit d'un outil qui doit évoluer avec le site et qui nécessite donc une réévaluation régulière afin de conserver son efficacité. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions de suivis et d'évaluation du site, des habitats et espèces d'intérêt communautaire et des mesures de gestions proposées.

Conseils de portée générale

Le signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage...).

Le signataire de la charte doit :

- S'efforcer de respecter les recommandations contenues dans la charte,
- Respecter les engagements listés dans la présente charte,
- Solliciter l'opérateur Natura 2000, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte. Celui-ci devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens,
- Autoriser ou faciliter l'accès aux terrains considérés dans la charte aux autorités compétentes en charge du contrôle du respect des engagements.

En contrepartie les services de l'état et/ou l'opérateur Natura 2000 s'engagent à :

- Fournir au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (ex. : cartes des habitats d'intérêt communautaire, inventaires faunistique et/ou floristique, informations diverses...),
- Fournir au signataire tous les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB, concernant les parcelles engagées (ex. : plan de circulation, programme de restauration du milieu...),
- Mettre à disposition du signataire les résultats des études et expertises concernant les parcelles engagées, réalisées dans le cadre de Natura 2000.

Engagements et recommandations portant sur l'ensemble du site

1. Recommandations

- Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé,
- Informer et sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques et à la réglementation,
- Informer l'opérateur Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle,
- Limiter au maximum la circulation des véhicules lourds en cas de travaux de gestion sur les habitats, ou sur les sols fragiles, afin d'éviter le tassement du sol. Le bénéficiaire prévoira un cheminement précis des engins, en concertation avec l'opérateur, afin d'effectuer le moins de passages possibles,
- Signaler auprès de l'opérateur les travaux ou aménagements éventuels sur les parcelles engagées dans la charte,
- Ne pas laisser les chiens errer en liberté sur les secteurs sensibles. La présence de chiens divaguant, dont la définition est donnée à l'article L.211-23 du code rural, est une source non négligeable de dérangement pour la faune, surtout en période de reproduction,

- Évacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus, douilles de chasse...).

2. Engagements

Accès aux experts scientifiques et à l'opérateur Natura 2000

Je m'engage à :

- Laisser le libre accès de la propriété à l'opérateur Natura 2000 et aux experts scientifiques (désignés par le préfet ou l'opérateur) pour la réalisation d'inventaires, de suivis scientifiques et d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces. Le propriétaire recevra au préalable une information qui précisera les personnes et les organismes qualifiés ainsi que les objectifs de leur intervention. Il recevra cette information par courrier au moins 3 semaines avant l'intervention de ceux-ci. Enfin, il sera destinataire des résultats des travaux scientifiques réalisés sur sa propriété.

Points de contrôle : correspondance et bilan d'activités de l'opérateur du site ; absence de refus d'accès aux experts.

Respect des engagements par des tiers

Je m'engage à :

- Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.

Point de contrôle : copies des demandes de devis ou cahier des clauses techniques ; attestation du signataire.

- Informer les mandataires intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et modifier les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements.

Point de contrôle : mandats compatibles avec la charte.

- Ne donner son accord pour l'installation d'aménagements légers ou l'organisation ponctuelle d'une activité sur ses parcelles contractualisées, que s'il a obtenu un accord de principe de la part de l'opérateur Natura 2000, qui pourra solliciter l'avis du comité de pilotage si nécessaire.

Point de contrôle : correspondances du signataire et de l'opérateur.

Engagement de protection des habitats

Je m'engage à :

- Ne pas autoriser et ne pas procéder à une modification du niveau du sol sur les habitats d'intérêt communautaire : nivellement, sous-solage, comblement, exploitation des roches, travaux culturels sauf travaux de génie écologique prévus par le DOCOB.

Points de contrôle : absence de trace récente de travail du sol et d'apports de matériaux imputables au signataire.

- Ne pas autoriser et ne pas réaliser sur les habitats d'intérêt communautaire et à leurs abords d'apports de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux non liés au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire.

Points de contrôle : absence de trace visuelle de dépérissement de la végétation, absence de nouveau remblai ou autres dépôts imputables au signataire.

- Ne pas autoriser la destruction et ne pas détruire les talus, les haies, les murets et autres éléments structurant le paysage (seules certaines plantations de résineux peuvent faire l'objet d'une coupe à ras sans renouvellement à l'identique).

Point de contrôle : maintien des talus, murets et autres éléments structurant le paysage.

- Ne pas autoriser ni procéder soi-même à tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit, y compris les déchets verts.

Point de contrôle : absence de trace visuelle de dépôt de déchets et matériaux.

- En cas de travaux, la période d'intervention sera choisie afin de ne pas perturber la faune et la flore. Le signataire se rapprochera de l'opérateur qui lui

| | |
|--|--|
| Engagements relatifs aux espèces invasives | indiquera les périodes les plus adaptées. |
| | <i>Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux aux périodes indiquées par l'opérateur.</i> |
| | <input type="checkbox"/> Ne pas permettre la cueillette à des fins industrielles des espèces de flore littorale. |
| | <i>Point de contrôle : absence d'autorisation de cueillette délivrée.</i> |
| | Je m'engage à : |
| | <input type="checkbox"/> Ne pas autoriser et ne pas procéder à la plantation d'espèces végétales invasives (Griffe de sorcière, herbe de la pampa, baccharis, yucca, renouée du Japon...). |
| | <i>Point de contrôle : état des lieux avant signature de la charte, absence de nouvelle plantation d'espèces invasives.</i> |
| | <input type="checkbox"/> Avertir la structure animatrice de la présence d'espèce végétale invasive. |
| | <i>Point de contrôle : correspondances du signataire et de l'opérateur.</i> |
| | <input type="checkbox"/> Avertir la structure animatrice de la présence d'espèce animale invasive. |
| | <i>Point de contrôle : correspondances du signataire et de l'opérateur.</i> |
| | <input type="checkbox"/> Utiliser uniquement des cages-pièges pour la destruction des populations de ragondins, technique plus sélective et donc moins préjudiciable aux autres espèces. Seuls les piégeurs agréés peuvent poser des cages-pièges (cf. arrêté du 29/01/07 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement). |
| | <i>Point de contrôle : absence des pièges et appâts interdits sur le site.</i> |

| Engagements et recommandations par type de milieu | |
|--|---|
| Milieux marins | 1. Recommandations |
| <u>Liste des habitats concernés sur le site :</u> 1130 : Estuaires 1140 : Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1170 : Récifs | <input type="checkbox"/> Appliquer et communiquer sur la réglementation en vigueur concernant la pêche à pied (tailles minimales de capture, espèces réglementées, classement sanitaire...), |
| | <input type="checkbox"/> Appliquer et sensibiliser aux gestes écologiques (remettre des blocs en place, ne pêcher que ce que l'on va consommer, utiliser les outils les plus sélectifs possibles...), |
| | <input type="checkbox"/> Sensibiliser les plaisanciers aux gestes écologiques (utilisation des bornes de rejet eau noire et eau grise, tri des déchets...) |
| | <input type="checkbox"/> Assurer un nettoyage manuel des mouillages afin de favoriser le libre écoulement de l'eau |
| | <input type="checkbox"/> Signaler les dégradations observées sur le milieu (eaux blanches, colorées, rejets, déchets...) à l'Ifremer, aux Affaires Maritimes, à l'opérateur du site Natura 2000. |
| | 2. Engagements |
| | Je m'engage à : |
| | <input type="checkbox"/> Ne pas faire de prélèvement de sable ou de dragage dans l'estuaire sans évaluation d'incidence |
| | <i>Point de contrôle : absence de travaux sans autorisation</i> |
| Landes littorales | 1. Recommandations |
| <u>Liste des habitats concernés sur le site</u> 4020* : Lande humides 4030 : Landes sèches | <input type="checkbox"/> Informer l'opérateur Natura 2000 de tout projet d'artificialisation du trait de côte. |
| | 2. Engagements |

| | |
|--------------|---|
| européennes. | <p>Je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Effectuer les travaux sur les landes liés au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB), en dehors du printemps et de l'été, sauf cas exceptionnel (ex. : gestion des fougères). <p><i>Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents hors périodes autorisées.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ne pas faire de feu sur les landes, ou à leur proximité immédiate, non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB). <p><i>Point de contrôle : absence de trace de feu imputable au signataire.</i></p> |
|--------------|---|

| | |
|---|---------------------------|
| Dunes, hauts de plage et pelouses littorales | 1. Recommandations |
|---|---------------------------|

| | | |
|--|---|-----------------------|
| <p>Liste des habitats concernés sur le site</p> <p>1210 : Végétation annuelle des laisses de mer 1220 : Végétation de plages de galets 1230 : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 2110 : Dunes mobiles embryonnaires 2120 : Dunes mobiles (dunes blanches) 2130* : Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</p> <p>Espèces végétales :</p> <p>Liste des espèces concernées (non exhaustive)</p> <p>Espèces animales :</p> <p>Espèces végétales : Linaire des sables, Panicaut des dunes, Chou maritime, Oseille des rochers</p> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sensibiliser le public à la fragilité des milieux dunaires et des pelouses littorales. <input type="checkbox"/> Privilégier la non-intervention. <table border="1" style="background-color: #ffff00;"> <tr> <td style="text-align: center;">2. Engagements</td> </tr> </table> <p>Je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ne pas effectuer de prélèvement de sable ou tout autre remaniement du profil dunaire, en dehors de travaux prévus dans le DOCOB ou ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences. <p><i>Point de contrôle : absence de trace visuelle de prélèvement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ne pas réaliser de travaux sur les dunes non liés au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. le document d'objectifs). <p><i>Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ne réaliser aucun nettoyage mécanique sur les habitats dunaires et de hauts de plage (zones colonisées par la végétation). <p><i>Point de contrôle : absence de trace visuelle de nettoyage mécanique (trace d'engins...).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ne pas stocker d'embarcations dans les zones colonisées par la végétation d'intérêt communautaire. <p><i>Point de contrôle : absence de bateau imputable au signataire sur les végétations de hauts de plage et les dunes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> N'effectuer aucune plantation et aucun travail du sol non lié au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB). <p><i>Point de contrôle : absence de plantation ou de trace visuelle de travail du sol.</i></p> | 2. Engagements |
| 2. Engagements | | |

| | |
|---|---------------------------|
| Zones humides arrière-littorales et estuariennes | 1. Recommandations |
|---|---------------------------|

| | |
|---|---|
| <p>Liste des habitats concernés sur le site</p> <p>1150* : *Lagunes côtières</p> <p>1310 : Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> (et autres) des zones</p> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Informer l'opérateur Natura 2000 en cas de constat de dysfonctionnement des aménagements hydrauliques ou de modification inhabituelle du fonctionnement des zones humides. <input type="checkbox"/> Privilégier les opérations de girobroyage, de pâturage, de fauche et tous travaux d'entretien en dehors des périodes de reproduction. <input type="checkbox"/> Préserver la qualité de l'eau en maintenant des zones tampons : maintenir une bande d'au moins 20 mètres de large sans traitement chimique, |
|---|---|

boueuses et sableuses
 1320 : Prés à Spartina
 (*Spartinion maritimae*)
 1330 : Prés-salés
 atlantiques (*Glauco-
 Puccinellietalia maritimae*)
 1410 : Prés salés
 méditerranéens
 (*Juncetalia maritimi*)
 2190 : Dépression
 humides intradunales

phytocide ou fertilisant sur les berges des cours d'eau et autour des mares, marais et bras morts. Pour les exploitants agricoles, étudier la possibilité de contractualiser la MAE « Création de zones tampon herbeuses ».

2. Engagements

Ne pas perturber significativement les fluctuations naturelles du niveau de l'eau, non liées au maintien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable (cf. le document d'objectifs).

Points de contrôle : pas d'anomalie dans les niveaux d'eau imputable au signataire, absence de trace visuelle de travaux récents.

Ne pas autoriser et ne pas engager de travaux modifiant le régime hydraulique sauf travaux prévus dans le document d'objectifs ou ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences.

Points de contrôle : absence d'apports de matériaux, de nouveaux fossés et mares, de traces de travaux d'assainissement, de nouveaux pompages.

Limiter les dérangements de la faune lors de la réalisation de travaux dans les cours d'eau, sur leurs berges et dans les roselières, en respectant les périodes de reproduction.

Points de contrôle : respect des interdictions.

Entretenir les fossés et cours d'eau existants selon le principe « vieux fond/vieux bords » (respect du profil existant, de la largeur et de la profondeur).

Point de contrôle : absence de trace visuelle d'entretien ne respectant pas le principe.

Ne pas permettre la cueillette à des fins industrielles des espèces de flore littorale.

Point de contrôle : absence d'autorisation de cueillette délivrée.

Habitats de prairies humides et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

1. Recommandations

Liste des habitats concernés sur le site

3150 : Canaux eutrophes
 6410 : Mégaphorbiaies eutrophes
 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles

Liste des espèces concernées (non exhaustive)

Espèces animales :
 1078* Écaille chinée,
 1044 Agrion de Mercure,
 1355 Loutre d'Europe
 1304 Grand rhinolophe
 1308 Barbastelle

Préserver le caractère ouvert des habitats prairiaux. L'entretien des ces milieux peut se faire soit par pâturage, soit par fauche, en évitant le surpâturage. Le signataire de la Charte se rapprochera de l'opérateur local pour connaître les précautions indispensables et, éventuellement, étudier la pertinence de s'engager dans un contrat Natura 2000 ou une MAE.

En cas de fauche, exporter dans la mesure du possible la matière végétale et préférer une fauche centrifuge.

Préserver les habitats de l'agrion de Mercure (maintien du fonctionnement hydraulique et de l'ensoleillement des cours d'eau) et les plantes-hôtes de l'écaille chinée (Eupatoire chanvrine, angélique,...)

En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages). Éviter les antiparasitaires de la famille des avermectines. En cas d'utilisation de l'ivermectine, réaliser le traitement des animaux de préférence un mois avant la mise à l'herbe.

2. Engagement

Ne pas semer dans un but de mise en herbe ou en culture et ne pas procéder à une ouverture du milieu par rotovatorage.

Point de contrôle : respect du cortège floristique de l'habitat, absence de

traces visuelles d'un rotovator.

| | |
|--|---|
| Habitats d'espèces liées aux boisements | |
| <p>Liste des habitats concernés sur le site Chênaies hêtraies à if et houx</p> <p>Liste des espèces concernées (non exhaustive) 1083 Lucane cerf-volant 1007 Escargot de Quimper 1304 Grand rhinolophe 1308 Barbastelle</p> | <p>1. Recommandations</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenir des arbres sénescents sur les parcelles ainsi que des tas de bois, branchages et de pierres favorables à l'hivernage de la petite faune.</p> <p style="background-color: #f0e68c;">2. Engagement</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas abattre des arbres abritant les espèces d'intérêt communautaire. <i>Point de contrôle : maintien sur place des arbres marqués.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas enrésiner des parcelles de feuillus. <i>Point de contrôle : absence de nouvelle plantation de résineux.</i></p> |
| Corridors écologiques | |
| <p>Liste des espèces concernées (non exhaustive) 1095 Lamproie marine 1096 Lamproie de planer 1106 Saumon atlantique 1304 Grand rhinolophe 1308 Barbastelle 1355 Loutre d'Europe</p> | <p>1. Recommandations</p> <p><input type="checkbox"/> Préserver un maillage d'espaces naturels permettant le déplacement d'espèces</p> <p><input type="checkbox"/> Préserver des zones de tranquillité non ouverte au public pour permettre la reproduction de la faune sauvage.</p> <p style="background-color: #d1c4e9;">2. Engagements</p> <p><input type="checkbox"/> Prendre en compte les corridors écologiques dans les documents d'urbanisme <i>Point de contrôle : évaluation d'incidence au titre de Natura 2000 des documents d'urbanisme prenant en compte cette problématique.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Prendre en compte les espèces migratrices lors de la réalisation d'infrastructures linéaires et plus particulièrement d'ouvrages de franchissement de cours d'eau. <i>Point de contrôle : absence de nouveaux ouvrages n'ayant pas fait l'objet d'étude d'incidence et d'aménagements en faveur de la faune migratrice.</i></p> |
| Engagements et recommandations portant sur les activités de loisirs | |
| <p>Les activités de loisirs ne sont pas en elles-mêmes des activités nuisibles aux espèces et habitats naturels visés ici. Elles s'exercent dans le respect de la réglementation en vigueur. Elles peuvent toutefois avoir des influences négatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le dérangement et les dégradations qu'elles peuvent entraîner lorsque la fréquentation est importante ; - par les aménagements éventuels qu'elles requièrent, notamment la réalisation de chemins d'accès sur des habitats ou habitats d'espèces sensibles. | |
| 1. Recommandations | |
| <p><input type="checkbox"/> Veiller à maîtriser la fréquentation humaine et les loisirs sur le site.</p> <p><input type="checkbox"/> Informer et sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques et à la réglementation.</p> <p><input type="checkbox"/> Définir et localiser les sentiers d'accès et les zones de loisirs sur une carte mise à la disposition des usagers et/ou matérialiser ces zones sur le site.</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas laisser les chiens errer en liberté sur les secteurs sensibles. La présence de chiens divagants, dont la définition est donnée à l'article L.211-23 du code rural, est une source non négligeable de</p> | |

dérangement pour la faune, surtout en période de reproduction.

- Évacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus, douilles de chasse...).

2. Engagements

Je m'engage à :

- Ne pas autoriser de manifestations sportives et/ou de loisirs sur les habitats d'intérêt communautaire et sur les habitats d'espèces n'ayant pas préalablement fait l'objet d'une évaluation des incidences.

Point de contrôle : absence de manifestation se déroulant sur les habitats d'intérêt communautaire sans autorisation de l'opérateur local.

- Informer et assurer une concertation relatives aux projets de loisirs (kayak, randonnée pédestre et équestre, chasse, pêche, voile, VTT, manifestation sportive...).

Point de contrôle : tenue de réunions et correspondance avec les acteurs concernés.

- Avertir la structure animatrice de tout projet de loisirs dont il a connaissance (installation d'aménagements de toutes natures ; pratique d'une activité) concernant les parcelles contractualisées (projet personnel ou qui lui serait soumis par des associations).

Point de contrôle : Information par écrit de l'opérateur local avant tout projet d'aménagement.

- Demander une expertise auprès de l'animateur du site, ou à signaler au porteur de projet la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire, dès lors qu'un aménagement destiné à la pratique des loisirs ouverts au public est prévu (projet personnel ou qui lui serait soumis par des associations).

Point de contrôle : expertise.

- Ne pas créer de nouveau chemin dont l'impact sur les habitats et/ou les espèces d'intérêt communautaire aurait été démontré par une évaluation appropriée.

Point de contrôle : expertise.

Fait à _____, le _____

Nom de l'adhérent : _____ Signature de l'adhérent

Point VI du Document d'Objectifs

Méthodes de suivis et d'évaluation

VI Méthodes de suivi et d'évaluation

Le document d'objectifs prévoit le **suivi et l'évaluation** :

- de la **mise en œuvre du document d'objectifs** (Est-ce que les actions prévues ont été réalisées ?),
- de l'**efficacité des mesures de gestion** (Est-ce que les actions réalisées permettent d'atteindre les objectifs de préservation escomptés ?),
- de l'**état de conservation** des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (Est-ce que l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire s'améliore ou se dégrade dans le temps à l'échelle du site Natura 2000 ?).

Le **suivi** consiste à **renseigner de façon régulière des indicateurs** du degré de mise en œuvre des actions et de leur impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'analyse des indicateurs doit permettre de mesurer un écart entre une situation observée et un objectif à atteindre (l'indicateur peut se mesurer qualitativement : bon/moyen/mauvais et quantitativement : surface, distance...). L'**évaluation** consiste à mesurer et **comparer les résultats obtenus avec les objectifs initiaux**. Elle va permettre de :

- définir la pertinence, la cohérence, l'efficacité, la durabilité, l'impact d'une mesure ou d'une action,
- si nécessaire, réajuster, réorienter certaines actions prévues dans le document d'objectifs.

Les différents indicateurs proposés dans le document d'objectifs ne sont donc pas exhaustifs. Ils pourront être réajustés lors de la mise en œuvre des actions. Ils permettent cependant de donner un aperçu de ce qui devra être mis en place.

VI.1 Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

VI.1.1 Évaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB devra permettre d'identifier le niveau de réalisation des mesures du DOCOB ainsi que l'efficacité des mesures engagées, notamment au moyen des indicateurs proposés sur les fiches actions.

| OBJECTIFS OPERATIONNELS PROPOSES POUR LE SITE | | | |
|---|--|--|---|
| Code | Nom de la fiche action | Indicateurs de mise en œuvre (niveau de réalisation de l'action) | Indicateurs de résultat (efficacité de l'action) |
| A : Réduction des facteurs défavorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire | | | |
| A1 | Résorber les dépôts sauvages | | |
| A2 | Maîtriser les espèces exogènes envahissantes | Rapport annuel des campagnes de piégeages Évaluation quantitative de la gestion des invasives dans le site Natura 2000 (surfaces, nbre de pieds) → facture des travaux, compte rendu d'opération d'enlèvement | Rapport annuel des campagnes de piégeages Cartographie des espèces végétales envahissantes → évolution du nombre de pieds sur certaines stations, évolution du nombre de station |
| B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation | | | |
| B1 | Restaurer les habitats d'intérêt communautaire dégradés par l'érosion et la surfréquentation | Factures et cartographie des travaux réalisés, surfaces et linéaire d'intervention | Suivis botaniques et photographiques sur des zones test |
| B2 | Gérer les landes évoluant naturellement vers les fourrés | Factures des travaux comptes rendus d'activité, cahier de pâturage, | Cartographie comparative des habitats et de leur état de conservation |
| B3 | Gérer les landes humides | Factures des travaux comptes rendus d'activité, cahier de pâturage, | Cartographie comparative des habitats et de leur état de conservation |
| B4 | Gérer la végétation de haut | Signature de charte, rapport | Cartographie comparative |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | de plage, la dune embryonnaire | d'activité, facture des travaux | des habitats et de leur état de conservation |
| B5 | Gérer les dunes grises qui évoluent vers les fourrés | Factures, rapport d'activité | Cartographie comparative des habitats et de leur état de conservation |
| B6 | Gérer les canaux eutrophes et la population d'agrion de Mercure | Factures, rapport d'activité, protocole | Cartographie comparative des habitats et de leur état de conservation Suivi de la population d'agrion de Mercure |
| B7 | Gérer les dépressions humides intradunales anciennes carrières d'extraction de sable | Factures, rapport d'activité, protocole | Suivis botaniques et photographiques sur des zones test Suivi des stations de liparis et de spiranthes |
| B8 | Gérer des prairies subhalophiles | Cahier de pâturage (surfaces, chargement), factures, rapport d'activité | Cartographie comparative des habitats et de leur état de conservation |
| B9 | Gérer les mégaphorbiaies eutrophes | Cahier de pâturage (surfaces, chargement), factures, rapport d'activité | Cartographie comparative des habitats et de leur état de conservation |
| B10 | Favoriser le maintien des populations de loutre d'Europe | Nombre d'ouvrages aménagés, factures Rendu d'activité, factures Nombre de suivis | Suivi de la population sur le site Natura 2000 |
| B11 | Améliorer la continuité des milieux naturels | Suppression d'obstacles (linéaires, factures,...) | Suivis écologiques de la fonctionnalité du milieu après restauration de la continuité |
| B12 | Gérer les mégaphorbiaies hydrophiles | Factures, rapport d'activité, protocole | Cartographie comparative des habitats et de leur état de conservation |
| B13 | Conserver et améliorer la dynamique fluviale de la rivière Laïta | Rapport, étude, facture | Cartographie comparative des habitats et de leur état de conservation |
| B14 | Gérer les végétations siliceuses | Factures, rapport d'activité, | Suivi d'une station |
| B15 | Créer, rétablir et entretenir des mares | Factures, rapport d'activité, protocole | Cartographie comparative des habitats et de leur état de conservation Suivi des populations de batraciens |
| B16 | Favoriser le maintien des populations de chauves-souris | Nombre d'ouvrages aménagés, factures Rendu d'activité, factures Nombre de suivis | Suivi des populations |
| C : Gestion raisonnée des activités sur le site | | | |
| C1 | Maîtriser la fréquentation et son impact sur les habitats d'intérêt communautaire sur la façade littorale | Factures, rapport d'activité, cartographie des aménagements, linéaire, surfaces... | Cartographie comparative des habitats et de leur état de conservation Suivi des populations de batraciens |
| C2 | Maintenir les caractéristiques hydriques des zones humides | Factures, rapport d'activité, | Suivi de la qualité des eaux |
| C3 | Adapter le périmètre Natura 2000 aux habitats naturels et aux habitats d'espèce d'intérêt communautaire | Transmission du périmètre élargie à l'Europe Mise à jour du DOCOB | Surface des habitats hors du périmètre et liste des espèces d'intérêt communautaire préservées après extension |
| C4 | Adapter les pratiques de pêche à la conservation des populations de saumons atlantique et des habitats | Signature des actes préfectoraux Nombre de journée d'investigation pour la | |

| | | | |
|---|--|---|--|
| | marins | surveillance du site | |
| C5 | Maîtriser les loisirs et leurs impacts sur les habitats et les espèces marines | Nombre de charte signée Signature d'actes préfectoraux | Enquête auprès des usagers |
| D : Information et sensibilisation du public et des acteurs du site | | | |
| D1 | Communiquer sur la procédure Natura 2000 | Nombre d'actions de communication, rapport d'activité | Enquête sur la perception de Natura 2000 |
| D2 | Communiquer sur les espèces et milieux naturels | Nombre d'actions de communication, rapport d'activité | Enquête sur la perception des espaces naturels Observation du comportement des usagers sur les sites naturels |
| D3 | Assister les différents aménageurs pour les études d'impact | Nombre de projets soutenus techniquement Nombre d'avis | Surface restaurée pour des mesures compensatoire, surfaces dégradés malgré tout |
| E : Mise en place des actions du DOCOB, de suivis du site et d'indicateurs de réussite des actions proposées | | | |
| E1 | Suivre et évaluer le patrimoine naturel et sa gestion | Nombre de suivis, factures | Niveau de connaissance des habitats et des espèces, évolution des lacunes de connaissance |
| E2 | Assurer et suivre la mise en œuvre du document d'objectifs | Rapport d'activités Compte rendus de réunions | |

Tableau des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

VI.1.2 Évaluation et adaptation du document d'objectifs

L'analyse des résultats peut conduire à proposer des modifications des actions prévues dans le document d'objectifs. Dans ce cas, les fiches actions modifiées ou les nouvelles fiches actions devront être approuvées par le comité de pilotage pour être opérationnelles.

Tous les six ans, un rapport d'évaluation devra être transmis au Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables. Ce sera l'occasion d'une révision du DOCOB. L'évaluation-bilan se fait à partir des bilans annuels d'activités réalisés par l'opérateur. Ce processus permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans un site Natura 2000 et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le DOCOB. Il permet d'adapter le DOCOB si nécessaire pour les années qui suivent. Cette évaluation pourra se faire au moyen d'un outil adapté développé par l'ATEN. À l'issue de l'évaluation, le DOCOB doit être révisé. Cette révision est réalisée en partenariat avec le comité de pilotage et les groupes de travail.

VI.2 Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

Le suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial, sont des opérations essentielles pour analyser l'évolution écologique des milieux et permettre l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs et des travaux de restauration et d'entretien mené sur le site. La France, au travers de son implication dans le réseau Natura 2000, s'est engagée à des objectifs de résultats vis-à-vis de l'Europe en termes de conservation des milieux et des espèces sur les sites. Ces suivis permettront d'évaluer les résultats des engagements pris.

VI.2.1 Suivis scientifiques

Les suivis scientifiques peuvent prendre différentes formes :

- Cartographie des milieux naturels et des habitats d'espèces,
- Suivi phytosociologiques : carrés permanents, transects,
- Inventaires spécifiques,
- Recherche d'indice de présence pour les espèces animales, comptage, point d'écoute...

Ils pourront être réalisés par les gestionnaires des sites naturels, confiés à des prestataires ou à des associations, groupes de bénévoles, mis en œuvre dans le cadre de réseau existants comme le REBENT, coordonné par l'Ifremer (habitats marins d'intérêt communautaire).

Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) est chargé d'harmoniser et de vérifier les protocoles de suivi des habitats et des espèces végétales terrestres d'intérêt communautaire.

Les actions de suivi scientifique sont détaillées dans la fiche action : « E1 : Suivre et évaluer le patrimoine naturel et sa gestion ».

VI.2.2 Études complémentaires

Des études complémentaires pourront être réalisées selon les besoins identifiés au cours de la mise en œuvre notamment pour mieux connaître certaines espèces d'intérêt communautaire comme les chiroptères.

VI.2.3 Suivi photographique

Pour les actions impliquant la mise en place d'aménagements et la réalisation d'opérations de gestion sur les milieux naturels, un suivi photographique (avant et après travaux) sera réalisé. Ces suivis permettent de communiquer aisément sur la mise en œuvre d'actions en illustrant les résultats.

VI.3 Diffusion du suivi et de l'évaluation

VI.3.1 Mission de l'opérateur

Le suivi global du projet Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » sera assuré par l'opérateur local et les différents partenaires représentés au sein du Comité de pilotage. L'opérateur local sera chargé d'assurer l'animation nécessaire à la mise en œuvre des actions proposées dans le document d'objectifs. Les missions correspondantes sont décrites dans la fiche-action « E2 : assurer et suivre la mise en œuvre du document d'objectifs ».

VI.3.2 Bilan d'activités annuel

Un bilan d'activités sera réalisé chaque année par l'opérateur local et présenté en comité de pilotage. Ce bilan comprendra une présentation ainsi qu'une analyse financière :

- des actions de suivis et d'animation du document d'objectifs réalisées par l'opérateur local pour le comité de pilotage (réunions, aides pour le montage des contrats Natura 2000, communication....) et correspondant à la fiche « E2 : assurer et suivre la mise en œuvre du document d'objectifs »,
- de l'état d'avancement des actions du document d'objectifs réalisées par les différents porteurs de projets (mesures de gestion mises en places, planning, coût, nombre de contrat Natura 2000,...),
- les enseignements, les orientations et les priorités de travail proposées pour l'année à venir.

VI.3.3 Comité de pilotage

Le président du comité de pilotage, assisté de la personne chargée de l'animation et du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, rend compte des actions menées dans le cadre de Natura 2000 lors de sa réunion annuelle. Le comité de pilotage du site devient ainsi un comité de suivi.

VI.3.4 Groupes de travail

La participation régulière des usagers et des différents acteurs du territoire reste primordiale pour mener à bien le projet en concertation. Les groupes de travail pourront ainsi se réunir selon les besoins et l'avancement du projet.